



Haute école pédagogique du Valais
Pädagogische Hochschule Wallis

Les droits de l'enfant dans le cadre scolaire : Application dans les classes

Mémoire de fin d'études à la HEP-VS

Auteur :

Pascale Vruggink

Directrice du mémoire :

Marie-Anne Broyon

St-Maurice, février 2011

Remerciements

Avant que le lecteur ne se plonge dans la lecture de cette recherche, je souhaite faire part de mes remerciements aux personnes suivantes :

- Madame Marie-Anne Broyon, ma directrice de mémoire, pour son suivi tout au long de la phase d'élaboration de ce travail ainsi que pour ses conseils et sa présence ;
- Ma maman qui m'a soutenu durant les moments les plus difficiles et qui m'a donné la force et le courage d'arriver à mes fins ;
- Les cinq enseignantes ayant accepté de prendre du temps pour répondre à mes questions dans le cadre des entretiens ;
- Les différentes personnes m'ayant guidée durant la phase exploratoire et d'élaboration ainsi que celles ayant participé à la relecture de ce mémoire ;
- Mes amis qui ont su supporter mon humeur changeante, toujours présents pour m'encourager et me soutenir.

Résumé

Le premier objectif de ce travail est de récolter des informations sur la manière dont la thématique des droits de l'enfant peut être introduite dans les classes. Le concept central de notre travail est « les droits de l'enfant » et cela dans divers registres : nous observons la place que ce thème occupe dans le plan d'études romand, la déclaration de la CIIP et dans les activités de la fondation éducation et développement. En premier lieu, nous nous basons bien évidemment sur le document juridique à la base des droits de l'enfant : la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La question qui a guidé cette recherche porte sur les liens existant ou non entre ce qui est mis en place dans les classes par les enseignants sensibilisés à cette problématique et le curriculum formel.

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons mis en parallèle le curriculum formel en lien avec les droits de l'enfant avec les pratiques de cinq enseignantes interrogées dans le cadre d'entretiens semi-directifs.

Nos résultats montrent que des liens évidents existent entre ce curriculum formel (différents organes de prescriptions évoqués plus haut) et la pratique des enseignants en ce qui concerne les droits de l'enfant. Nous avons pu remarquer que la manière dont la thématique des droits de l'enfant est amenée dans les classes dépend de plusieurs aspects, comme par exemple de l'intérêt personnel des enseignants ou du contexte scolaire.

Cette recherche se veut proche du terrain et du personnel enseignant. En effet, les réponses obtenues lors des entretiens ainsi que celles apportées aux questions de recherche amènent une réflexion sur « comment aborder les droits de l'enfant dans sa classe » afin de correspondre aux curriculums formels.

Mots-clés

- Droits de l'enfant
- Convention des droits de l'enfant
- Ecole romande
- Curriculum formel

Sommaire

REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
1 INTRODUCTION	6
2 PROBLEMATIQUE	7
2.1 SUJET D'ACTUALITE	7
2.2 CITOYENNETE ET INTERCULTURALITE	9
2.3 IMPORTANCE DES DROITS DE L'ENFANT EN CLASSE.....	11
2.4 CONTEXTE.....	12
2.5 ANGLE D'ATTAQUE.....	12
3 CADRE CONCEPTUEL : LES DROITS DE L'ENFANT A L'ECOLE	12
3.1 LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CDE)	13
3.1.1 Principe de non-discrimination	14
3.1.2 Principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.....	14
3.1.3 Principe de la vie, la survie et le développement.....	14
3.1.4 Principe du droit de l'enfant d'être entendu	15
3.1.5 Droit à l'éducation	15
3.2 PLAN D'ETUDES ROMAND	15
3.2.1 Sciences humaines et sociales	16
3.2.2 Ethique et culture religieuse	17
3.2.3 Formation générale.....	17
3.3 DECLARATION DE LA CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP)	18
3.4 FONDATION EDUCATION ET DEVELOPPEMENT (FED).....	18
3.5 AUTO-EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT	19
4 QUESTIONNEMENT	20
4.1 QUESTIONS DE RECHERCHE.....	20
5 METHODE	22
5.1 CHOIX DE LA METHODE	22
5.2 CHOIX DE L'ECHANTILLON	23
5.3 DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR LA RECOLTE DE DONNEES.....	23
5.4 POINTS FORTS ET LIMITES DE LA METHODE	24
5.5 PROTECTION DES DONNEES ET CONSIDERATIONS ETHIQUES	24

6	ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.....	24
6.1	LA CDE EN GENERAL.....	25
6.1.1	Attentes des enseignantes selon les degrés d'enseignement	26
6.1.2	Comment aborder les droits de l'enfant ?	27
6.1.3	Et les devoirs dans tout cela ?	28
6.2	LA NON-DISCRIMINATION	29
6.2.1	L'égalité	29
6.2.2	La différence	29
6.3	L'INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	30
6.3.1	Appel à un instrument juridique.....	31
6.3.2	Situations de tous les jours en lien avec d'autres principes de la CDE	32
6.4	LA VIE, LA SURVIE ET LE DEVELOPPEMENT.....	33
6.5	LE DROIT DE L'ENFANT A ETRE ENTENDU	35
6.5.1	Participation	35
6.5.2	Comme des moutons	36
6.6	LE DROIT A L'EDUCATION.....	37
6.6.1	Respect : parents, identité, langue, valeurs culturelles et nationales	37
6.6.2	Responsabilités de la vie dans une société libre	38
6.7	L'AUTO-EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT.....	40
6.7.1	Apprendre sur : connaissances	40
6.7.2	Apprendre par et apprendre pour : valeurs et attitudes, agir en dehors de l'école, compétences.....	40
7	SYNTHESE ET DISCUSSION DES RESULTATS	43
7.1	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT.....	45
7.2	PLAN D'ETUDES ROMAND	46
7.3	DECLARATION DE LA CIIP	46
7.4	FONDATION EDUCATION ET DEVELOPPEMENT	47
7.5	AUTO-EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT	48
7.6	ENJEUX	48
8	CONCLUSION.....	49
8.1	DISTANCE CRITIQUE	49
8.2	PROLONGEMENTS ET PERSPECTIVES.....	50
9	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	52
10	ATTESTATION D'AUTHEICITE	55
11	LISTE DES ANNEXES.....	56

1 Introduction

Ce travail de recherche porte sur l'application des *droits de l'enfant dans le contexte scolaire*. Cette thématique est un sujet d'actualité qui tend à être de plus en plus intégré dans le cadre scolaire et qui touche très probablement un plus grand nombre d'enseignants chaque année. Ce thème nous intéresse tout particulièrement. Notre motivation à faire de ce sujet d'actualité un sujet de mémoire part, en premier lieu, de notre intérêt personnel à la situation des enfants de par le monde entier. Il est d'un grand intérêt, voire d'une nécessité d'intégrer la thématique des droits de l'enfant dans les classes afin d'ouvrir les esprits des élèves à la situation dans le monde qui, probablement, est différente de la leur. N'oublions pas non plus que l'une des missions non négligeable de l'enseignement est de former des élèves à la citoyenneté. Nous pensons également que de traiter cette thématique dans les classes permettrait de développer l'esprit critique de nos élèves et également d'augmenter l'estime de soi chez ces « citoyens de demain ». L'enfant pourra alors se sentir partenaire à part entière et non pas un vulgaire « amasseur de connaissances ».

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée de plus près à la situation des enfants à un niveau international. Pour cela, nous nous sommes penchée, durant la phase exploratoire de notre travail, sur le documentaire « Les enfants du monde nous racontent. – Regards sur les droits de l'enfant » (2009) désignant le manque de moyens vitaux dans certains continents voisins. Les enfants, puisque c'est là le sujet de notre mémoire, vivent dans une peur constante à cause de la violence existant dans les rues, à deux pas de chez eux. Malgré les conditions déplorables dans lesquelles vivent ces jeunes, ils ont toujours le sourire et expriment beaucoup de bonheur. Une remarque faite par un auteur anonyme illustre bien, selon nous, l'importance des droits de l'enfant et également du droit humain sur la planète : « Le besoin d'éducation d'un être humain commence dans son enfance et dure toute sa vie. Tandis que les animaux possèdent dès la naissance la plupart des savoirs qui leur sont nécessaires » (Zermatten, 2004, p. 103).

C'est surtout le colloque national à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la CDE, réunissant scientifiques, acteurs du terrain et personnalités politiques (le 20 novembre 2009, à Martigny) qui nous a confortée dans notre choix de faire de ce thème un sujet de recherche. Nous avons effectivement eu l'occasion de suivre des conférences intéressantes sur le sujet, et les thématiques abordées nous ont donné l'envie d'approfondir nos connaissances dans le domaine et de nous interroger sur notre pratique future dans l'enseignement en regard des droits de l'enfant.

L'objet de ce mémoire est de découvrir comment cette thématique, telle qu'elle figure dans la CDE (1989), est appliquée dans la pratique enseignante et dans les classes. Nous nous approcherons de certains enseignants appliquant un programme en lien avec les droits de l'enfant. Quelle est l'ouverture de ces enseignants ? Ce qui est abordé correspond-il aux recommandations ? La question de départ de notre mémoire se formule ainsi : « Comment la thématique des droits de l'enfant peut-elle être exploitée dans une classe afin de correspondre aux prescriptions des droits humains en général, en particulier la CDE ? ». D'autres questions ont également retenu notre attention au départ de ce travail. Voici les questions que nous nous posons : dans quel domaine y a-t-il des devoirs de la part de l'enseignant par rapport à la Convention relative aux droits de l'enfant [CDE], tout en sachant qu'il a la possibilité de discuter avec d'autres personnes (l'enseignant ne doit pas forcément agir lui-même) ? Comment la CDE est-elle appliquée à l'école ? Est-elle, pour les enseignants abordant cette thématique en classe, un moteur, un axe de travail, une base dans la préparation et la planification de leurs leçons ? Quelles compétences sont visées par les enseignants pour les élèves ?

L'objectif final de notre travail est de *relever les bonnes pratiques chez les enseignants permettant d'introduire les droits de l'enfant dans les classes*. Une démarche exploratoire a marqué le début de la phase d'élaboration de ce travail. Dans ce cadre, nous avons eu l'occasion de discuter de manière informelle avec de nombreuses personnes à propos des droits de l'enfant. Bon nombre de personnes qui ne connaissaient que peu ou pas du tout la thématique disaient : « Oui, les droits des enfants... mais et leurs devoirs alors !? » comme l'illustrent les propos de Zermatten (2008) :

Il y a quelques jours, j'ai parlé des droits de l'enfant avec un politique helvétique très modéré. Il m'a dit : « Les droits de l'enfant, ça commence à m'énerver ! Cessons de mettre les enfants sur un piédestal et d'en faire des enfants rois ! ». Relevons que reconnaître des droits à l'enfant n'ouvre pas un univers « d'enfant roi », mais au contraire permet d'axer les interventions de l'adulte en direction d'un enfant sujet, digne d'être protégé. (p. 3)

Signalons d'entrée que malgré l'actualité de cette problématique, il a été difficile de trouver des enseignants travaillant réellement les droits de l'enfant dans leur classe, d'où l'intérêt encore plus prononcé pour nous de traiter ce sujet.

2 Problématique

Après avoir démontré notre intérêt personnel pour ce thème, il convient de montrer en quoi il est important de le traiter dans un travail de mémoire. En quoi est-ce pertinent de traiter de ce thème dans les classes ? Que peut-il apporter aux enfants ? Et aux enseignants ?

2.1 Sujet d'actualité

Le thème des droits de l'enfant est un sujet d'actualité. Dans ce chapitre, nous relevons certains aspects de cette actualité. Tout d'abord, le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une Convention relative aux Droits de l'Enfant. Depuis lors, le 20 novembre est devenu journée mondiale des droits de l'enfant (Zermatten, 2004, pp. 195-196). A cette occasion, certains centres scolaires organisent des activités pour les élèves. L'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) dont le siège est à Bramois (Valais) organise lui aussi des activités spéciales, des séminaires, etc. Le 20 novembre 2009, nous fêtons les 20 ans de la CDE.

Concernant l'application de la CDE, le réseau suisse des droits de l'enfant a publié un deuxième rapport des Organisations Non Gouvernementales (ONG) en juillet 2009. Ce rapport est publié dans le cadre de la procédure prévue par l'article 44 de la CDE qui contraint les Etats parties à soumettre tous les cinq ans un rapport périodique au Comité des droits de l'enfant¹, faisant état des mesures prises en vue de la mise en œuvre des droits des enfants en Suisse. Dans le rapport officiel de la Confédération (fin 2009), les déficits structurels concernant la mise en œuvre des droits de l'enfant sont clairement

¹ Le Comité des droits de l'enfant est un organe composé d'experts indépendants qui surveille l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant par les États parties (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme).

dénoncés et la création de mécanismes de coordination nationaux, comme par exemple une institution nationale des droits humains avec un mandat explicite dans le domaine des droits de l'enfant constitue une des revendications principales. Il est important de relever un extrait du point 6 du deuxième rapport des ONG au comité des droits de l'enfant (Réseau suisse des droits de l'enfant, 2009, pp.26-27) en lien avec l'article 29 (CDE, 1989) sur l'éducation :

Les contenus et les buts de l'éducation font partie des harmonisations en cours de l'enseignement dans toute la Suisse. L'accord intercantonal sur l'Harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) du 14 juin 2007 *n'exige cependant pas concrètement d'intégrer l'éducation aux droits humains dans les plans d'études*. Des plans d'études harmonisés selon les régions linguistiques sont actuellement en préparation dans les cantons des régions francophones et germanophones. Dans les projets de textes en vue d'un Plan d'études alémanique (Lehrplan 21) harmonisé par exemple, *l'information en matière de droits de l'enfant n'est pas mentionnée, et la formation générale dans le domaine des droits humains n'est citée qu'en marge d'un thème multidisciplinaire nommé « éducation politique »*. Malgré tout, le « Plan d'Etudes Romand » des cantons de langue francophone - qui est plus élaboré - mentionne à plusieurs reprises la CDE et les droits humains en général comme contenu de l'éducation.

Le réseau suisse des droits de l'enfant recommande au Comité d'inviter la Suisse à intégrer la formation du domaine des droits humains dans les plans d'études harmonisés selon les régions linguistiques.

On peut donc constater dans ce paragraphe que selon le réseau suisse des droits de l'enfant, les plans d'études, bien que nouveaux, ne contiennent que peu de mentions de la thématique que nous traitons dans ce travail. Il y est cependant relevé que le Plan d'Etudes Romand [PER] (en Suisse romande) est plus élaboré en matière de droits de l'enfant que le plan d'études alémanique. C'est pourquoi, nous allons nous plonger plus spécifiquement dans le PER dans le cadre conceptuel pour ce qui concerne les plans d'études.

Plusieurs sujets en lien avec les droits de l'enfant sont actuellement au centre de certains débats. Nous mentionnons, ci-après, quelques autres exemples d'actualité en lien avec cette thématique.

Sur un plan fédéral, le Conseil des Etats a adopté, le mardi 14 septembre 2010, une motion permettant aux jeunes sans-papiers de suivre dorénavant un apprentissage en Suisse. Le Parlement met ainsi fin à une inégalité de traitement envers les jeunes sans-papiers autorisés à suivre des études. Malheureusement, la motion des Verts Genevois, qui proposait d'aller plus loin en renvoyant au respect de la CDE pour les mineurs sans statut légal, a été rejetée. Cette motion exigeait également que les jeunes clandestins bénéficient d'une reconnaissance formelle à la naissance. (Actu-droits enfants, 2010)

Enfin, un événement ayant eu lieu en Belgique a également retenu notre attention. Cet événement concernait plusieurs familles immigrantes qui se sont installées dans un campement de fortune à Bruxelles. Ces familles provenaient majoritairement des pays de l'Est. 46 enfants et leurs parents logeaient sur ce terrain. Le bus des droits de l'enfant²

² Pour toucher le plus grand nombre et diffuser largement le concept des droits de l'enfant, le Délégué général a fait l'acquisition d'un bus de 18 mètres qui circule partout en Communauté française depuis déjà un an. C'est notamment le moyen de locomotion privilégié des jeunes acteurs des droits de l'enfant (JADE), lorsqu'ils se déplacent pour le travail de sensibilisation et d'information de leurs pairs à propos de la Convention internationale des droits de l'enfant. (Communauté française de Belgique, 2010)

était installé à proximité. Alexis Deswaef, avocat pour la Ligue des droits de l'Homme, dénonçait l'attitude du gouvernement Belge qui n'avait rien fait pour renforcer les moyens du Centre public d'action sociale (CPAS) et de l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Selon l'avocat, le gouvernement Belge jugeait que cet afflux de réfugiés était passager. Des "*engagements concrets*" ont été réclamés pour pallier le manque structurel de places d'accueil et pour augmenter les moyens du CPAS et de Fedasil. Ils ont examiné la possibilité de déposer plainte au pénal pour "*traitement inhumain et dégradant infligé par les pouvoirs publics à des familles et à leurs enfants*". (Actu-droits enfants, 2010)

Par ces exemples, nous mettons en évidence que les droits de l'enfant sont sujets d'actualité, pas seulement dans les pays défavorisés, mais aussi près de chez nous, dans nos communautés. Dans les paragraphes qui suivent, nous nous centrons sur les droits de l'enfant dans le milieu scolaire.

2.2 Citoyenneté et interculturalité

La thématique des droits de l'enfant est importante dans l'enseignement car elle forme les élèves dans le but de devenir citoyen. Les droits de l'enfant ont une place à part entière dans le système éducatif suisse. En effet, les buts de l'enseignement sont doubles. D'un côté, nous retrouvons la tâche de l'enseignant de former les élèves d'un point de vue des apprentissages (lire, écrire, parler, calculer, etc.) en somme, tout ce qui touche à la culture générale et que l'on peut appeler l'aspect éducatif. De l'autre côté, il y a l'aspect « éducation citoyenne » qui a pour objectif, comme nous l'avons déjà relevé, de rendre citoyen, de vivre en société, de s'intégrer. L'évolution de l'enseignement tend comme susmentionné, de plus en plus, vers cet objectif et le thème des droits de l'enfant doit y contribuer. A ce propos, dans la préface de Le Gal (2008), J.P. Rosenczweig relève ceci :

On respecte les droits de l'enfant parce que les enfants sont ici et présents ; on développe des démarches participatives car, ici et maintenant, les enfants peuvent *participer aux décisions et aux choses de la vie qui les concernent*. Cela ne veut pas dire que les adultes – parents et enseignants – n'aient plus de responsabilités à leur égard et qu'ils soient majeurs avant l'âge. *Notre devoir d'adultes à leur égard est de les protéger, de les guider, de leur permettre d'expérimenter, etc.* (Le Gal, 2008, p.8)

Ce paragraphe illustre bien le rôle de l'école dans la démarche participative et de l'importance de l'école dans la formation des élèves citoyens. Par ailleurs, c'est autour de ce concept de citoyenneté que tournent les objectifs du PER dans le cadre du domaine des Sciences Humaines et Sociales [SHS] ainsi que dans le domaine de la Formation Générale [FG] : « Education aux citoyennetés » que nous évoquerons dans le cadre conceptuel ; le PER insiste à plusieurs reprises sur cette éducation aux citoyennetés qu'il définit comme telle :

Dans le cadre scolaire, la citoyenneté est considérée dans son sens le plus large, et non pas seulement au niveau de l'exercice de droits politiques. Elle concerne toutes les *problématiques de société* (politiques, sociales, environnementales, économiques, religieuses, culturelles et sportives). Ainsi envisagée, elle englobe donc un *éventail d'activités très diverses dans la société* (débat, engagement démocratique, ...) quels que soient leurs objectifs et leur forme, à condition qu'elles respectent la liberté et la dignité d'autrui. *Le propos de l'éducation aux citoyennetés* est de contribuer à une meilleure compréhension du monde actuel, les thèmes, dans la mesure du possible, sont à aborder *en lien avec l'actualité*. Dans cette perspective, l'éducation aux citoyennetés en milieu scolaire articule des

connaissances, le plus souvent contextualisées, et une pratique effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement ainsi qu'une *ouverture aux problèmes de société*.
(CIIP, 2008, p. 306)

La thématique des droits de l'enfant se retrouve tout à fait dans ce domaine d'éducation aux citoyennetés. Nous ne souhaitons pas développer davantage ce point étant donné qu'un travail de mémoire a déjà été élaboré sur cette thématique. Ce mémoire a comme titre : « Introduction de l'éducation aux citoyennetés au cycle 2 de la scolarité obligatoire » (Thétaz, 2010). L'auteur y évoque également les trois pôles en interaction dans l'éducation aux citoyennetés : la citoyenneté et les institutions, la pratique citoyenne à l'école, la citoyenneté et les problèmes de société. C'est ainsi qu'ils sont préconisés dans le PER.

En ce qui concerne l'interculturalité, il convient de préciser qu'elle centre sur les interactions sociales entre membres de différentes cultures (Abdallah-Preteuille, 1999). Certains points déjà abordés dans ce document peuvent être mis en lien avec cet aspect. En effet, déjà dans l'introduction, nous avons parlé des enfants sans papiers, ce qui, logiquement, implique d'autres cultures.

Afin d'intégrer maintenant ce thème de l'interculturalité dans notre travail, nous souhaitons préciser que tout comme les articles de la CDE sont interdépendants, l'interculturalité est également interdépendante du thème des droits de l'enfant. La CDE concerne les enfants du monde entier. Par ailleurs, « la situation des enfants dans le monde, leur exploitation économique, l'analphabétisme, font de l'obligation de créer "un enseignement primaire pour tous" un principe fondamental. Mais sa mise en œuvre pose un problème difficile à résoudre aux pays en voie de développement. » (Le Gal, 2008, p. 53). Dans le cadre de ce mémoire et en lien avec cette citation, nous pensons possible de mettre l'interculturalité en lien avec le droit à l'éducation qui devrait être le même pour tous. Nous ne souhaitons pas nous étendre sur ce concept. Cependant, il est nécessaire de relever que ce dernier est à prendre en compte lorsque l'on aborde le thème des droits de l'enfant dans notre enseignement. Des exemples de sujets qu'il serait possible de traiter dans le cadre de l'interculturalité et des droits de l'enfant serait la pauvreté dans d'autres pays ou encore la solidarité entre différents pays ou entre personnes de différentes communautés. Le Gal (2008), précise d'ailleurs que la solidarité est une valeur fondamentale, mais aussi un moyen que les citoyens, adultes et enfants, doivent mettre en œuvre pour que l'égalité et la justice se concrétisent.

Nous souhaitons, pour conclure ce point sur l'interculturalité, faire part d'une intervention ayant eu lieu au Sénégal, qui peut tout à fait faire office d'exemple de projet d'établissement pouvant être mis en place dans le cadre d'une séquence interculturelle en lien avec les droits de l'enfant. Après que la Convention ait été présentée aux enfants d'un village du Sénégal en 1989, ceux-ci ont fait part à leurs correspondants d'une école en France de leurs interrogations et de leurs demandes :

- Pourquoi ne donne-t-on pas un livre à chaque élève à l'école ?
- Pourquoi nos parents ne réparent-ils pas notre vieille école ?
- Pourquoi les enfants viennent-ils en retard tous les jours ?
- Nous aimerions avoir une belle école comme vous.

Avec l'appui des parents d'élèves et de la ville concernée en France, l'équipe d'intervention a mis en place une action de coopération. Elle a permis, progressivement, la construction de classes nouvelles et d'une garderie, l'équipement en matériel, la formation des enseignants et des éducatrices, l'installation d'eau potable et la création d'un jardin scolaire coopératif. (Le Gal, 2008).

2.3 Importance des droits de l'enfant en classe

« La Convention des Droits de l'enfant est l'outil parfait pour apprendre aux enfants leurs droits humains » (Conseil de l'Europe, 2008, p. 21). Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, l'école a un rôle à jouer pour et avec les enfants dans le cadre de l'apprentissage et l'exercice de leurs droits (éducation citoyenne). Nous souhaitons ici tisser un lien avec les trois « P » de la Convention qui sont les trois grandes catégories dans lesquelles on peut classer les 54 articles de la CDE (Conseil de l'Europe, 2008) :

- Le premier « P », *protection*, consiste à garantir la sécurité des enfants et couvre des questions spécifiques comme les mauvais traitements, les négligences et l'exploitation. Relevons par ailleurs que les enseignants ont le devoir d'assister l'élève si son intégrité physique, psychique ou morale est menacée. Ils doivent également éviter toute forme de discrimination et doivent se garder de tout fanatisme et prosélytisme (Code de déontologie des enseignantes et des enseignants membres du SER, 2003).
- Le second « P », *prestation de services*, couvre les besoins spécifiques des enfants comme *l'éducation* et les soins de santé. Nous traiterons, dans le cadre conceptuel, de l'article 28 (droit à l'éducation) (CDE, 1989), qui nous éclairera davantage sur ce sujet.
- Enfin, le dernier « P », *participation*, reconnaît la capacité en développement de l'enfant à prendre des décisions et à participer à la société, tandis qu'il approche de la maturité. Nous développerons à ce propos dans le cadre conceptuel l'article 12 (opinion de l'enfant) et l'article 13 (liberté d'expression) (CDE, 1989).

Ces trois « P » englobent donc les différents articles de la CDE. Nous pouvons aussi constater qu'il est possible de le travailler en classe. Malgré tout, nous émettons l'hypothèse que la thématique est peu traitée. Cela dépend effectivement de l'intérêt de l'enseignant à l'égard de ce sujet puisqu'il n'existe aucune obligation formelle précisant que nous devons, en tant qu'enseignant, parler de la Convention en classe (du moins pas encore, cela évoluera avec l'introduction du PER). Comme nous l'avons déjà mentionné, il arrive que les droits de l'enfant soient traités à l'école un jour particulier qui est celui de la journée internationale des droits de l'enfant (le 20 novembre). A ce jour, 191 Etats sur 193 ont signé et ratifié la CDE, ce qui en fait l'instrument contraignant signé par le plus grand nombre d'Etats ; cela lui confère à juste titre le qualificatif d'être « un instrument *universel* » (Zermatten, 2004, p. 196). Un objectif important rejoint le but général de l'humanité en ce début de 3^{ème} millénaire : « *faire connaître les droits de l'Enfant, pour les faire appliquer et ainsi respecter les enfants, personnes à part entière devant être protégées, et en même temps citoyens en devenir* » (Zermatten, p. 201). A ce propos, Le Gal (2008) explique :

Nous affirmons avec d'autres, que les enfants sont des personnes titulaires non seulement des droits civils, sociaux et culturels mais des libertés publiques et qu'ils sont aujourd'hui des citoyens de plein droit qui, en fonction de leur maturité, peuvent s'associer et participer. (p.29)

Il ajoute que « dès le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), la Convention internationale des droits de l'enfant sera étudiée afin que chaque enfant soit sensibilisé au sens et à la portée des valeurs fondamentales » (Le Gal, 2008, p. 83). Ces quelques lignes montrent l'importance de traiter des droits de l'enfant à l'école. En outre, selon Gollob et Krapf (2009), les enfants doivent apprendre à connaître leurs droits, mais ils doivent aussi apprendre à apprécier la valeur de ces droits et à les appliquer. A cette fin, l'école doit autoriser un large éventail d'expériences d'enseignement et d'apprentissage des droits de l'enfant. Selon Le Gal (2008) « l'éducation civique sera donc constituée par trois modes complémentaires : les savoirs, les valeurs et les

pratiques » (p. 83). Nous reparlerons de ces trois aspects dans le point 3.5 : « Auto-évaluation de l'enseignement ».

2.4 Contexte

Perrenoud (1993), décrit le *curriculum formel* comme un « monde de textes et de représentations ». Les lois assignent les buts à l'instruction publique, les programmes à mettre en œuvre les méthodes recommandées ou imposées, les moyens d'enseignement plus ou moins officiels et toutes les grilles, circulaires et autres documents de travail qui prétendent assister ou régir l'action pédagogique. Le contexte dans lequel s'inscrit notre travail relève de ce curriculum formel dans le cadre de l'école. En effet, nous nous baserons, dans notre travail, sur les textes (lois, recommandations, programmes, méthodes) que nous trouverons sur les droits de l'enfant. Nous développerons ces aspects dans le cadre conceptuel et nous les mettrons en lien, à l'aide d'un tableau. La recherche se base notamment sur la CDE (texte principal sur les droits de l'enfant). Nous étudierons le traitement de cette Convention dans les classes et nous profiterons de cette opportunité pour interroger des enseignants. Le contexte géographique dans lequel le travail s'inscrit est la Suisse romande.

2.5 Angle d'attaque

Dans ce mémoire, nous projetons d'étudier ce que les enseignants font du curriculum formel en lien avec les droits de l'enfant (cf. chapitre précédent). Nous voulons observer comment ils se l'approprient, sur quels aspects ils mettent l'accent, ce qu'ils laissent de côté, etc. Nous mettrons en lien les actions des enseignants avec le curriculum formel. Ainsi, par cette démarche, nous comptons mettre en parallèle le thème des droits de l'enfant abordé dans des classes avec ce qui est attendu des enseignants dans la CDE, dans les plans d'études ou dans différents textes de lois.

En définitive, voici les deux éléments essentiels que notre problématique contribue à définir. Tout d'abord, nous chercherons à montrer l'utilisation du thème des droits de l'enfant dans des classes par certains enseignants ainsi que du matériel qui s'y rapporte. Ensuite, nous mettrons cela en relation avec les « recommandations », « conseils », ou « prescriptions » en lien avec ce thème (curriculum formel) que nous développerons dans le cadre conceptuel. Ainsi, nous envisageons une certaine relation entre ces deux premiers éléments. Nous pensons effectivement qu'il est probable qu'un lien ou une ressemblance puisse exister entre ce qui est attendu par les enseignants aux yeux de la loi et ce qu'ils mettent réellement en place. Il est aussi probable que des dissemblances existent. Ce sont ces différences ou ces ressemblances que nous chercherons à découvrir à travers ce travail, en plus de tirer de bonnes pratiques enseignantes quant à l'utilisation du thème des droits de l'enfant dans des classes.

3 Cadre conceptuel : Les droits de l'enfant à l'école

Il convient maintenant de décrire, sur la base des lectures effectuées, le concept central mis en œuvre dans notre travail. Ce concept est celui des droits de l'enfant dans le contexte scolaire. Nous nous appuyons pour cela sur un tableau (annexe I) rempli en se basant sur le curriculum formel en matière de droits de l'enfant dans le cadre scolaire.

Plusieurs conventions ou déclarations concernent les enfants, la CDE fait partie de cet arsenal juridique. En effet, l'enfant est particulièrement vulnérable, il a donc été nécessaire d'instaurer des droits pour le protéger. Un moyen nécessaire pour renforcer les enfants dans leurs droits est *l'éducation*. Celle-ci a toujours été présentée comme une solution et occupe donc une place importante au sein de la CDE et de la déclaration des droits de l'homme (P. Rivaz-Gapany, entretien, 7 juillet 2010). Les articles 28 et 29 de la CDE (1989) traitent de *l'éducation* et la connaissance de ces articles constitue un moteur pour ce présent travail. Education signifie notamment formation et information. L'éducation citoyenne a un rôle central à l'école. Ce rôle est de portée sociale car il permet à l'enfant de prendre conscience de ses droits.

C'est aux enseignants que revient le rôle d'apporter cette formation et cette information à leurs élèves ; les enseignants sont donc les premières personnes visées. Youf (2002) relève à ce propos que « toute décision concernant l'enfant doit viser sa finalité d'adulte responsable de lui-même et qu'il n'est pas d'intérêt de l'enfant sans impératif éducatif. » (p. 134)

Dans les paragraphes suivants, nous développons le curriculum formel (textes de lois) en matière de droits de l'enfant dans le cadre scolaire. Ces différents chapitres proposent une explication des points évoqués dans le tableau comparatif (annexe I). Grâce à ce tableau, les différents aspects du curriculum formel seront mis en relation.

3.1 La Convention internationale des droits de l'enfant (CDE)

Selon Le Gal (2008), la CDE est une référence éthique et juridique pour tous les états du monde. Ainsi, on peut partir du principe qu'elle est une forme de prescription. De plus, il s'agit d'une norme légale générale, tout comme le code pénal et civil. La CDE est donc considérée comme prescription dans notre travail. En effet, elle a été signée et ratifiée et fait office de contrat. La Suisse est astreinte à tout mettre en œuvre pour respecter, faire respecter et promouvoir ses articles et principes. En 2011 a lieu le contrôle de l'application de la CDE. Il s'agit de contrôles officiels fédéraux et cantonaux. A ce propos, la Convention contient des articles qui établissent les modalités de contrôle de la conformité des gouvernements aux engagements contractés :

- Art. 42 : Les Etats parties s'engagent à faire largement connaître la Convention aux adultes comme aux enfants
 - Art 43 : Le Comité des droits de l'enfant est chargé d'examiner les progrès accomplis par les Etats parties dans la mise en œuvre de la Convention (cf. note page 7)
 - Art 44 : Les Etats parties doivent rendre compte tous les cinq ans des efforts déployés pour appliquer la Convention
 - Art 45 : La coopération internationale dans la mise en œuvre de la Convention, notamment avec les institutions spécialisées des Nations Unies comme l'Unicef est encouragée.
- (Conseil de l'Europe, 2008, p. 22)

Sur un plan historique, il est à noter que la CDE (1989) puise ses racines dans plusieurs documents de droit international (Zermatten, 2003, p. 3) :

1. La Déclaration dite de Genève de la Société des Nations (SDN) (1924) ;
2. La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) ;
3. La Déclaration des droits de l'enfant (1959) ;
4. Le texte proposé par la Pologne en 1978 dans le but d'adopter une véritable Convention pour les enfants en 1979, déclarée année internationale de l'enfance.

Une convention est un contrat qui lie des parties et qui comporte des obligations pour les signataires. Elle a une force *contraignante*. Donc, en matière des droits de l'enfant, les parties (ici les Etats qui ont signé et ratifié la CDE) sont tenus d'en respecter, faire appliquer et promouvoir les normes. La CDE (1989) engage une véritable réflexion sur la pertinence de systématiquement considérer l'enfant *comme un individu membre d'une catégorie à part*. On lui reconnaît et on fait appliquer certains droits légaux. L'enfant passe donc d'objet à sujet de droits. La *Déclaration des droits de l'Enfant* (1959), quant à elle, déclare que l'enfant a droit à certaines choses et surtout à être protégé. Elle comporte dix principes (et non pas des articles) qui n'ont jamais eu force de loi et qui ne reconnaissent pas l'enfant comme sujet de droit.

Nous proposons ci-dessous une explication des différents articles sélectionnés dans la première colonne du tableau (annexe I) : « CDE ». Le choix de ces différents articles se base, dans un premier temps, sur les quatre principes généraux établis par le Comité des droits de l'enfant (cf. note page 7). En effet, les droits de l'enfant, tels qu'énoncés dans la Convention, reflètent quatre principes fondamentaux qui correspondent aux premiers points énoncés dans le tableau conceptuel (articles 2, 3, 6 et 12). Dans un deuxième temps, nous insisterons sur le droit à l'éducation qui nous intéresse tout particulièrement dans ce travail et qui est interdépendant d'autres articles. Ces points seront ensuite mis en lien avec différents textes de lois (curriculum formel).

3.1.1 Principe de non-discrimination

L'article 2 de la CDE (1989) stipule que tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'Etat a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits. (Fondation Education & Développement, 2008). Cet article est notamment en lien avec les articles 23 et 24 (CDE) (droits des enfants handicapés ou réfugiés).

3.1.2 Principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

L'article 3 (CDE, 1989) stipule que dans tous les actes et les décisions concernant un enfant, son intérêt supérieur doit être une considération primordiale et systématiquement prévaloir sur les intérêts des adultes concernés (parents, enseignants, tuteurs, etc.) (Conseil de l'Europe, 2008). L'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables. (Fondation Education & Développement, 2008). Le concept « intérêt supérieur de l'enfant » est entré dans l'histoire juridique de l'humanité de manière récente, d'abord sous la notion de « bien de l'enfant », puis dans sa forme actuelle de « l'intérêt supérieur de l'enfant » par la consécration que lui a donné la CDE à l'art. 3. (Zermatten, 2003). Zermatten précise que ce concept ne peut pas être détaché du contexte de la CDE et il doit être relié aux autres droits, notamment à ceux relatifs à la non-discrimination (art. 2), à la parole de l'enfant (art. 12) et à sa participation (art. 14, 15, 16). « Le critère de l'intérêt supérieur de l'enfant n'a fait que gagner de l'importance, il est devenu l'instrument juridique nécessaire pour faire appliquer le statut moderne de l'enfant comme personne à part entière » (pp. 27-28). L'intérêt supérieur de l'enfant est aussi à prendre en compte dans l'enseignement, particulièrement dans le rapport élève-enseignant (Gauye-Dubosson, 2009).

3.1.3 Principe de la vie, la survie et le développement

L'article 6 (CDE, 1989) stipule que tout enfant a un droit inhérent à la vie et l'Etat a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant. (Fondation Education & Développement, 2008) Cela signifie que les enfants ne peuvent être condamnés à la peine de mort ou privés de la vie. (Conseil de l'Europe, 2008). Assurer le « développement » de l'enfant, ce n'est pas simplement préparer ce dernier à la vie adulte. C'est lui offrir les conditions optimales pour son enfance, pour sa vie actuelle (Unicef,

2002). L'Unicef ajoute que parmi les buts visés par l'éducation, l'article 29 cite « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » et « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre ». (pp. 108-109)

3.1.4 Principe du droit de l'enfant d'être entendu

L'article 12 de la CDE stipule que l'enfant a droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération (CDE, 1989 ; Fondation Education et Développement, 2008). Youf (2002) précise à ce propos « qu'en tant que parent, il faut tenir compte de l'opinion de notre enfant dans chacune des décisions le concernant » (p.132). Nous mettons en lien avec ce point « opinion de l'enfant » l'article 13 (CDE) qui stipule que l'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations. L'enfant a en effet le droit d'être entendu et d'exprimer son opinion.

3.1.5 Droit à l'éducation

Deux articles de la CDE font explicitement référence au rôle de l'Etat dans l'éducation de l'enfant au sens scolaire et institutionnel du terme. L'article 28 (CDE, 1989) stipule que l'enfant a le droit à l'éducation et que l'Etat a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit afin de garantir l'accessibilité à l'Ecole pour tous. L'article 29 (CDE), quant à lui, développe les buts, les objectifs de l'éducation. Ce dernier article ne présente pas en détail les outils de l'apprentissage (lecture, écriture, calcul, connaissances factuelles, résolution de problèmes, etc.), mais se préoccupe des objectifs essentiels de cet apprentissage :

L'éducation à laquelle chaque enfant a droit est une éducation qui vise à doter l'enfant des aptitudes nécessaires à la vie, à développer sa capacité à jouir de l'ensemble des droits de la personne et à promouvoir une culture imprégnée des valeurs appropriées relatives aux droits de l'homme. L'objectif est de développer l'autonomie de l'enfant en stimulant ses compétences, ses capacités d'apprentissage et ses autres aptitudes, son sens de la dignité humaine, l'estime de soi et la confiance en soi. (Comité des droits de l'enfant, 2001, Observation générale n°1, HRI/GEN/1/Rev.5, par. 2)

Les articles de la CDE étant interdépendants, l'institution scolaire et plus directement les enseignants, sont tenus de prendre en compte et d'appliquer d'autres principes énoncés dans ce texte. Ainsi, en plus de la mise en œuvre des principes fondamentaux de la CDE (cf. point 3.1.), les enseignants doivent être attentifs à garantir le respect de la liberté d'expression et d'association (CDE, 1989, art. 13 et 15), de la liberté de pensée, de conscience et de religion, de la vie privée de l'enfant (CDE, art. 16), son intégrité corporelle (CDE, art.19), et du droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques (CDE, art. 31) notamment.

3.2 Plan d'études romand

Nous présentons ci-dessous différents aspects du curriculum formel que nous avons trouvé dans le Plans d'études romand [PER]. Les points mis en lien avec les articles de la CDE se trouvent dans la seconde colonne du tableau (annexe I) : « 2. Plan d'études romand ».

Le 27 mai 2010, la CIIP a adopté la version définitive de ce plan d'études. Après une année de formation du corps enseignant, il sera progressivement introduit dans les

classes romandes dès la rentrée 2011-2012. Si nous avons décidé d'utiliser le PER comme plan d'études de référence, c'est tout d'abord parce que celui-ci entrera bientôt en vigueur. Il nous semblait plus pertinent de nous interroger sur des objectifs qui feront foi lorsque nous serons sur le terrain. La seconde raison est que ce plan d'études est harmonisé, il sera donc le même pour tous les cantons de Suisse romande. Nous précisons cela car les enseignants que nous comptons interroger exercent dans les cantons du Valais et de Genève.

3.2.1 Sciences humaines et sociales

Dans un premier temps, voici les *visées prioritaires* que nous propose le PER (2010) dans le domaine des Sciences humaines et sociales [SHS] et plus spécifiquement dans la discipline de la Citoyenneté :

- Découvrir des cultures et des modes de pensées différents à travers l'espace et le temps ; identifier et analyser le système de relation *qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres*.
- Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à *exercer une citoyenneté active et responsable* par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments.

(PER, 2010, p. 305)

Ensuite, voici les *intentions* que l'on peut trouver dans les commentaires généraux du domaine SHS :

En accord avec les valeurs contenues dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* et la *Déclaration des Droits de l'Enfant*, et en cohérence avec les finalités et objectifs de l'école publique, le domaine *Sciences humaines et sociales* organise l'acquisition de connaissances, de concepts, d'outils, et de compétences nécessaires à la compréhension du monde dans lequel on vit, pour s'y insérer et contribuer à son évolution dans une perspective de développement durable. Par la confrontation méthodique de sources variées et par la formulation et la validation d'hypothèses, il permet à l'élève de situer les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et culturels dans leurs dimensions spatiales et temporelles. Il permet d'acquérir des savoirs et des repères indispensables à la compréhension du monde actuel. (PER, 2010, p. 305).

On peut donc relever le fait que le Plan d'études romand mentionne dans ses commentaires généraux la *déclaration* des Droits de l'Enfant et non la *Convention* relative aux droits de l'enfant. Comme souligné dans le chapitre 3.1, la déclaration de 1959 ne reconnaît pas l'enfant comme sujet de droit, contrairement à la CDE. Ainsi, le fait que le PER cite la Déclaration des droits de l'enfant, peut poser problème sur une visée d'éducation à la citoyenneté. En effet, cela revient à dire que l'enfant n'est pas un acteur social à part entière ni un sujet juridique et qu'on lui inculque des valeurs pour une fonction future. La différence entre la Déclaration et la Convention est fondamentale et devrait être constitutive d'un programme d'éducation à la citoyenneté. De plus, 30 ans de réflexion (sur les plans juridique, social et sociologique, psychologique,...) séparent la Déclaration de 1959 et la Convention de 1989. Nous pensons qu'il s'agit d'une erreur étant donné qu'au niveau de la progression des apprentissages, le PER mentionne le terme « Convention relative aux droits de l'enfant » (PER, 2010, p. 338)

Voici ce que nous propose le PER dans les différents cycles :

- Introduction *pour le cycle 1* (degrés allant de la première enfantine à la deuxième primaire, ou de la première année à la 4^{ème} année selon le PER) : A ce cycle, le concept de *société* se décline à un *niveau adapté aux élèves*, par exemple en identifiant les acteurs qui agissent dans la société avec leur rôle, leur manière de

considérer les choses et leurs actions. Cette construction progressive du concept de société est essentielle car elle *construit les fondements de ce qui se fera au cycle 2 en citoyenneté*. Ce que l'on entend par *socialisation* – soit l'entrée dans un groupe plus vaste que la famille (règles, enjeux, droits) – dépasse largement le domaine des *Sciences humaines et sociales* et implique l'ensemble des domaines, surtout dans la première partie du cycle.

- Cycle 2 (degrés moyens, de 3P à 6P - ou de la 5^{ème} à la 8^{ème} année selon le PER) : à ce cycle, le pôle « citoyenneté et problèmes de société » gagne en importance. Les sujets abordés sont inter- et transdisciplinaires ; ils mobilisent des connaissances et des compétences élaborées dans différentes disciplines, contribuant ainsi à leur renforcement. Quant au pôle « citoyenneté et institutions », il vise principalement une sensibilisation s'appuyant en priorité sur les événements politiques du niveau local (commune, canton) ; à travers ces événements, les élèves pourront être initiés à des notions et des distinctions comme votation/élection, exécutif/législatif, communal/cantonal/fédéral. (PER, 2010, p. 337).

Nous désirons relever une des attentes fondamentales dans le domaine de la *citoyenneté* : « au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève explicite quelques *droits* et *devoirs* de l'enfant ». On peut donc remarquer, si l'on met en lien ces objectifs et attentes fondamentales avec les processus d'apprentissage de Le Gal (2008) cités au chapitre 2.3 de ce document, qu'uniquement le premier processus est abordé : les savoirs. Les deux autres (mettre activement en œuvre les droits de l'enfant et développer des valeurs et attitudes personnelles) ne sont pas pris en considération. De ce fait, malgré que le PER mentionnerait à plusieurs reprises la CDE et les droits humains en général comme contenu de l'éducation, il n'insiste pas réellement sur ces aspects (Réseau suisse des droits de l'enfant, 2009). Nous relevons tout de même dans le tableau conceptuel (annexe I), les objectifs en lien avec la thématique que nous traitons.

3.2.2 Ethique et culture religieuse

La visée prioritaire du domaine Ethique et culture religieuse [ECR] est de « découvrir des cultures et des traditions religieuses et humanistes et développer le sens d'une responsabilité éthique » (PER, 2010, p. 363). L'insertion de l'enseignement de ce domaine ECR dans le plan d'études cantonal dépend du choix de chaque canton. Il nous a malgré tout semblé pertinent de relever quelques objectifs (cf. annexe I) en lien avec notre thématique dans le cadre de ce domaine. Ceux-ci tournent principalement autour de notions telles que les valeurs ou le respect.

3.2.3 Formation générale

Les visées prioritaires de la formation générale [FG] (PER, 2010) dans le domaine « Vivre ensemble et exercice de la démocratie » sont les suivants :

- Développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels ;
- Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne.
- Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable.

A nouveau, les liens entre la formation générale et le thème des droits de l'enfant sont explicités dans le tableau en annexe I. Les objectifs concernent, comme nous l'avons déjà mentionné, les cycles un et deux.

3.3 Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

La déclaration de la CIIP (2003) est une norme légale professionnelle et se situe à un niveau romand. Elle concerne le monde enseignant. Dans ce chapitre, nous avons jugé pertinent de relever les finalités et objectifs ainsi que les principes que soulève la déclaration de la CIIP. Dans le tableau (annexe I), nous mentionnons s'il s'agit de finalités et objectifs (1.2.a, par exemple), d'un principe (principe iv, par exemple) ou d'une ligne d'action (3.1, par exemple)

Les finalités et objectifs de l'école publique sont d'assumer une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir aptes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie. Plus précisément, elle assume *des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves*. Elle assure *la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale (CIIP, 2003, 1.1)*. De plus, elle assume *des missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales (CIIP, 1.2)* et assure *l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales (CIIP, 1.3)*.

L'école publique assume ces missions (formation et socialisation) en organisant l'action des enseignants et enseignantes et des établissements scolaires sur la base de 4 principes (cf. annexe I, 3^{ème} colonne) ainsi que par la promotion de différentes lignes d'action.

3.4 Fondation Education et Développement (FED)

La Fondation Education et Développement [FED] (1997) est le centre de compétence national sur l'éducation dans une perspective globale. Elle est présente dans les quatre régions linguistiques et existe depuis 1997. La FED promeut un enseignement qui encourage les enfants et les jeunes à agir de manière responsable dans la société mondiale. Elle s'adresse en premier lieu aux enseignantes et enseignants, mais également aux chercheurs, aux experts et aux responsables auprès de la confédération, des cantons et des communes dans le domaine de l'éducation. Elle apporte son soutien aux enseignantes et enseignants de tous les niveaux scolaires pour :

- Transmettre des savoirs sur les interdépendances globales à l'école et dans l'enseignement ;
- éveiller la sensibilité sur les besoins globaux ;
- former les élèves à une approche autonome et critique des enjeux mondiaux ;
- encourager dans leur école les échanges au-delà des frontières linguistiques et culturelles.

La fondation apporte son soutien pédagogique et didactique pour la réalisation de cours (par exemple sous la forme de *matériel pédagogique et de projets*), elle encourage l'intégration de l'éducation dans une perspective globale dans la formation des enseignantes et des enseignants entre autres par des cours (cours de formation continue), des modules et du conseil, elle conseille les organisations et les institutions pour leurs prestations et produits destinés à l'école et elle offre aux organisations et aux institutions ayant des objectifs proches ou similaires une plate-forme d'échanges et de coordination.

3.5 Auto-évaluation de l'enseignement

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg (France), regroupe aujourd'hui, avec ses 47 pays membres, la quasi-totalité du continent européen. Créé le 5 mai 1949 par dix Etats fondateurs, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

Le cinquième volume sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme des Editions du Conseil de l'Europe s'intitule « Apprendre à connaître les droits de l'enfant – Neuf modules d'enseignement pour les classes du primaire ». Le cadre conceptuel que l'on trouve dans cet ouvrage de Gollob et Krapf (2009) relève les aspects suivants :

Les enfants doivent apprendre à connaître leurs droits mais ils doivent aussi apprendre à apprécier la valeur de ces droits et à les appliquer. A cette fin, l'école doit autoriser un large éventail d'expériences d'enseignement et d'apprentissage des droits de l'enfant que l'on peut résumer à l'aide des trois catégories essentielles de l'Education à la citoyenneté démocratique [ECD] :

- Apprendre *sur* les droits de l'enfant : enseignement dans une classe particulière, effectué par un enseignant particulier chargé d'une tâche d'enseignement spécifique. Les élèves apprennent à connaître et à *comprendre quels sont leurs droits* (connaissance et compréhension). Le Gal (2008) relève que la CDE sera *étudiée* afin que chaque enfant soit sensibilisé au sens et à la portée des valeurs fondamentales, il devra *avoir eu connaissance des articles* qui offrent une ouverture sur des pratiques immédiates (*savoirs*).
- Apprendre *par* les droits de l'enfant : *mettre en pratique* les droits de l'enfant en tant que principes régissant la vie en classe et la vie au sein de la communauté scolaire (*attitudes, valeurs et compétences*).
- Apprendre *pour* les droits de l'enfant : utiliser ses droits en classe et à l'école afin d'être préparé à exercer son futur rôle de citoyen informé et actif au sein d'une communauté démocratique (*participation, pratiques*).

Ces trois catégories peuvent être formulées sous forme de questions clés afin *d'évaluer les compétences des élèves en lien avec son propre enseignement* dans le cadre des droits de l'enfant (cf. tableau 1). Elles nous seront utiles dans les entretiens que nous effectuerons avec les enseignants.

Questions clés pour réfléchir aux droits de l'enfant à la fin de la leçon		
« Apprendre sur »	« Apprendre par »	« Apprendre pour »
<i>Enseignant(e)</i>		
Quelles sont les connaissances actuelles des élèves sur les droits de l'enfant ?	Dans quelle mesure les principes des droits de l'enfant ont-ils été observés en classe et par la communauté scolaire ?	Apprendre comment agir en dehors de l'école : qu'est-ce que les élèves ont appris d'utile pour leur vie future ?
<i>Elèves</i>		
Qu'ai-je appris sur les droits de l'enfant ?	Comment ai-je fait l'expérience des droits de l'enfant en classe ?	Quel genre d'action suis-je capable de faire maintenant ?

Tableau 1 (Gollob et Krapf, 2009, p. 7)

Avant de passer à la partie méthodologique et dans le but de faire le lien entre cette partie conceptuelle et l'analyse / interprétation des résultats, nous souhaitons présenter les critères que nous conservons pour cette analyse. A plusieurs reprises, nous avons mentionné l'annexe I qui constitue un tableau comparatif des différents curriculums formels de notre recherche. La CDE constitue le point central de notre travail étant donné qu'il s'agit d'un instrument contraignant et qu'elle concerne uniquement les droits de l'enfant. Ainsi, étant donné que nous avons montré les liens qui existent entre les différentes formes de prescriptions (cf. annexe I), nous garderons, pour l'analyse des résultats, la CDE en général, les quatre principes généraux ainsi que le droit à l'éducation. Il s'agit donc des points abordés au chapitre 3.1 de ce travail :

- Le principe de non-discrimination
- Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Le principe de la vie, la survie et le développement
- Le principe du droit de l'enfant d'être entendu
- Le droit à l'éducation

A ces points, nous ajoutons la CDE « en général », thème dans lequel nous parlerons de ce que les enseignants mettent sous le thème des droits de l'enfant. Nous ajoutons également à cette liste le point « auto-évaluation de l'enseignement » qui nous permettra de mettre en avant l'évaluation que les enseignants interrogés font de leur enseignement en lien avec les droits de l'enfant sur la base des différents critères mentionnés au chapitre 3.5.

4 Questionnement

4.1 Questions de recherche

Au départ de notre travail, nous avons mentionné plusieurs questions qui nous intéressaient. Tout d'abord, voici la question de départ que nous avons formulée: « Comment la thématique des droits de l'enfant peut-elle être exploitée dans une classe afin de correspondre aux prescriptions des droits humains en général, en particulier la Convention relative aux Droits de l'Enfant ? ». Nous listons ci-dessous les autres questions qui nous intéressaient :

- La CDE est-elle, pour les enseignants abordant cette thématique en classe, un moteur, un axe de travail, une base dans la préparation et la planification de leurs leçons ?
- Comment agir en tant qu'enseignant ? Comment intégrer le sujet des droits de l'enfant à l'école ?
- Dans quel domaine y a-t-il des devoirs de la part de l'enseignant par rapport à la Convention, tout en sachant qu'il y a possibilité de discuter avec d'autres personnes (l'enseignant ne doit pas forcément agir lui-même) ?
- Quels points de la Convention sont travaillés durant la journée du 20 novembre ? (Sur quels aspects les enseignants mettent-ils l'accent ? Quel est l'objectif visé ?)
- Quelles compétences sont visées de la part des enseignants pour les élèves ?
- Est-ce que les droits de l'enfant sont une question thématique ou transversale ?

Ces différentes questions, suite à l'élaboration de notre cadre conceptuel ainsi que des lectures et recherches approfondies sur le thème, ont amené à la question de recherche suivante :

Quel(s) lien(s) existe-t-il entre ce qui est mis en place dans les classes par les enseignants sensibilisés à cette problématique et le curriculum formel ?

Cette question constitue en effet le nœud central de notre guide d'entretien.

La première partie de la question : « ce qui est mis en place dans les classes » pourra être relevé grâce aux entretiens que nous effectuerons, la récolte de données. Ce point sera davantage développé dans le chapitre 5 (méthode). Nous allons effectivement nous entretenir avec certains enseignants appliquant un programme en lien avec les droits de l'enfant

La seconde partie : « le curriculum formel » » (page 12) a été développé dans le cadre conceptuel.

Ainsi, nous allons relever les liens qui existent entre « ce qui est mis en place », ce qui est abordé, ce sur quoi les enseignants interrogés mettent l'accent et le « curriculum formel ».

En fonction du cadre conceptuel que nous avons élaboré, voici de manière plus précise les éléments que nous allons mettre en lien avec la pratique des enseignants :

1. La Convention internationale des droits de l'enfant (CDE)

Nous pensons que l'enseignement de l'enseignante ayant suivi la formation à l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) : « Master interdisciplinaire en droits de l'enfant » [MIDE] correspond à ce qui apparaît dans la CDE. De plus, comme l'échantillon d'enseignant a volontairement été sélectionné en fonction de leur intérêt probable sur le thème des droits de l'enfant, nous émettons l'hypothèse que la CDE constitue un moteur dans la préparation des leçons des enseignants. Nous pensons également que la thématique des droits de l'enfant est abordée de manière transversale et moins de manière thématique.

2. Le Plan d'études romand (PER)

Nous avons précisé dans le cadre conceptuel que le PER n'est pas encore en vigueur. Toutefois, nous pensons que les enseignants interrogés sont en adéquation avec les objectifs que nous avons relevés de ce plan d'études en lien avec la thématique des droits de l'enfant.

3. La Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

A notre avis, l'enseignement des enseignants interrogés est en lien avec ce qui est dans cette déclaration. En effet, les aspects que nous avons relevés semblent « logiques » et pertinents.

4. La Fondation Education et Développement (FED)

Nous pensons que l'enseignement de l'enseignante ayant effectué le MIDE à Bramois et dont le stage s'est déroulé à la FED utilise le matériel proposé par cette fondation. De plus, nous pensons également que tous les enseignants connaissent à peu près le matériel proposé par cette fondation.

5. L'Auto-évaluation de l'enseignement

Nous émettons l'hypothèse qu'au niveau de l'auto-évaluation de l'enseignement, une plus grande importance est accordée aux aspects « attitudes » (apprendre « par ») et aux « compétences » (apprendre « pour ») que sur les « connaissances » (apprendre « sur »).

5 Méthode

Le type de mémoire que nous avons choisi pour aborder le thème des droits de l'enfant en classe est un mémoire de recherche. En effet, nous avons nous-même construit l'objet de recherche en posant le questionnement de recherche sur la base de la problématique et du cadre conceptuel que nous avons élaboré à partir de la littérature scientifique du domaine. Il convient maintenant de décrire le dispositif de récolte de données. Ce chapitre « méthode » contient donc la méthode choisie, l'échantillon ainsi que le dispositif que nous mettons en place pour le recueil des données de l'enquête, puisqu'il s'agit dans notre cas d'une recherche par enquête. Ces points abordés, nous pourrons ensuite, dans un chapitre suivant, interpréter et discuter les résultats obtenus.

5.1 Choix de la méthode

Selon Blanchet et Gotman (2007), l'enquête constitue « l'ensemble des opérations par lesquelles les hypothèses vont être soumises à l'épreuve des faits et qui doit permettre de répondre à l'objectif qu'on s'est fixé ». (p. 35). Parmi les quatre grands types de méthodes dont on dispose en sciences humaines (recherche documentaire, observation, questionnaire, entretien), seuls le questionnaire et l'entretien sont des méthodes de production de données verbales (Blanchet & Gotman). Dans ce travail, nous avons choisi d'avoir recours à l'enquête par entretien (ou interview selon De Ketele & Roegiers, 1993). Selon De Ketele et Roegiers, parmi l'ensemble des interviews, il y a les interviews comme éléments méthodologiques d'une démarche scientifique d'un côté et les autres interviews (informels, journalistiques) de l'autre. Les questionnaires oraux et les entretiens de recherche font partie de la première catégorie. Ainsi, nous avons choisi les entretiens parce que nous avons privilégié le contact humain afin de favoriser « un véritable échange durant lequel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences » comme le disent Quivy et Campenhout (2006, p. 174). Quant aux résultats visés, l'enquête par entretien ne peut prendre en charge les questions causales, les « pourquoi », mais fait apparaître les processus et les « comment ». (Blanchet & Gotman, p 37). De plus, en posant des questions relativement ouvertes, nous veillerons à faciliter l'expression de l'interlocuteur en l'invitant à s'exprimer en toute authenticité.

On dit d'un entretien qu'il est dirigé, semi-dirigé ou libre. Selon De Ketele et Roegiers (1993), un entretien semi-dirigé est identifié par la présence de deux caractéristiques :

- Il produit de la part de l'interviewé un discours qui n'est pas linéaire, l'interviewer réoriente donc l'entretien à certains moments.
- Les interventions de l'interviewer ne sont pas toutes prévues à l'avance. Celui-ci prévoit quelques questions importantes ou quelques points de repère.

Afin de récolter un maximum d'informations sur l'enseignant et sa manière d'aborder les droits de l'enfant dans sa classe, nous avons décidé de procéder à un entretien semi-directif. Cette méthode se déroule sous forme de discussion, les enseignants se sentent donc relativement libre de donner leur point de vue sur les droits de l'enfant. Nous rapprochons cette méthode à ce que Blanchet et Gotman (2007) nomment « l'entretien exploratoire ». Ils définissent ce type d'entretien ainsi : « C'est le questionnement du chercheur qui doit s'insérer dans ce cadre et non l'inverse ; et il est normal dans ce type d'entretien que l'essentiel soit exprimé sans référence à des questions directes » (p.39).

Nous avons préféré élaborer un certain nombre de questions afin de pouvoir relancer l'enseignant sur certains sujets et garder le contrôle sur la discussion dite semi-directive. Ainsi, nous projetons, grâce à ces entretiens, d'obtenir des informations sur les attentes qui sont remplies par les enseignants de notre échantillon, sur quels objectifs ils mettent l'accent ainsi que le matériel qu'ils pourraient utiliser. Il sera également important de prendre connaissance des documents utilisés par les enseignants, comme les planifications, les objectifs, les moyens, etc.

5.2 Choix de l'échantillon

L'échantillon choisi s'étend à cinq enseignants, le degré des classes varie ; nous nous intéressons autant à des degrés élémentaires qu'à de plus grands degrés. Nous tenons à préciser que les enseignants que nous avons choisis pour nos entretiens sont tous plus ou moins proches de la thématique des droits de l'enfant. En effet, nous nous intéressons à relever des pratiques existantes dans le domaine. Il nous semble nécessaire de relever ce détail qui est un biais dans cette recherche. Nous rappelons que nous avons éprouvé de grandes difficultés à trouver des maîtres pour notre échantillon, néanmoins nous avons la chance d'avoir trouvé des personnes enseignant dans des degrés variés. De plus, il ne s'agit que de femmes, c'est pourquoi nous utiliserons la tournure féminine : « enseignante-s » dans la suite du travail. Le tableau ci-dessous (tableau 2) informe le lecteur sur les caractéristiques des enseignantes de notre échantillon, les prénoms des enseignantes sont des pseudonymes afin de garantir leur anonymat.

Prénom fictif	Lieu	Degré	Années de pratique	Activités
Fanny	Genève	1E	1 an	Réseau d'éducation prioritaire (REP) / MIDE
Michelle	Bas-Valais	1P	34 ans	Conseil de classe
Jeanne	Valais-central	2P	36 ans	Activités sur les DE
Danièle	Valais-central	4P	42 ans	Activités sur les DE
Alexandra	Bas-Valais	5P	35 ans	Droits de l'enfant en classe

Tableau 2 (échantillon)

5.3 Dispositif mis en place pour la récolte de données

Les entretiens semi-directifs sont menés sur la base d'un guide d'entretien constitué de différents thèmes et différentes questions préparés et élaborés à l'avance en fonction des hypothèses. Grâce au guide d'entretien créé pour l'entretien semi-directif, il est possible de cibler certains thèmes durant les entretiens et d'obtenir des réponses aux questions qui nous intéressent dans notre travail. Ces réponses nous sont bien évidemment d'une grande utilité pour notre enseignement futur étant donné que nous retenons également de bonnes pratiques chez ces enseignants. Le guide d'entretien peut être consulté en annexe II de ce document.

Les données sont analysées grâce aux retranscriptions et elles sont exploitées en faisant un lien entre ces retranscriptions (points intéressants du point de vue de notre question de recherche) et le contenu de la CDE et autres « recommandations ». Les données retranscrites sont classées dans un tableau en annexe III. Cela nous permet de mettre de l'ordre dans les thèmes traités durant l'entretien et d'être au clair avec ce qui sera mentionné dans le chapitre « analyse et interprétation des données ».

5.4 Points forts et limites de la méthode

Les points forts et les limites de la méthode que nous avons décidé d'utiliser sont récapitulés dans le tableau suivant (tableau 3) :

POINTS FORTS	LIMITES
Bon moyen pour étudier ce qui n'est pas observable	Demande du temps, principalement dans la retranscription des entretiens.
Permet d'obtenir des réactions sur un certain nombre de thèmes sans se priver des avantages de la non-directivité	Risque de manque de rigueur ou d'honnêteté scientifique dans l'analyse
Permet d'obtenir des avis sur les hypothèses.	Nécessité à ne pas induire la réponse ou suggérer l'idée à l'interviewé
	Ne pas montrer de jugement (cacher les expressions)

Tableau 3 (points forts et limites)

5.5 Protection des données et considérations éthiques

L'«éthique» peut être définie comme un «ensemble de principes moraux et les règles de conduite»: l'éthique dans la recherche se rapporte à « l'application d'un système de principes moraux pour empêcher de nuire ou faire tort aux autres, de promouvoir le bien, à être respectueux, et pour être équitable » (Sieber, 1993, cité par Morrow, 2008, p.4)

En ce qui concerne les entretiens à effectuer, nous tenons à préciser que le secret professionnel et l'anonymat sont respectés. Dans l'entretien, il est nécessaire de mettre le collaborateur en confiance et donc de faire part aux enseignants des buts de notre recherche, de leur liberté de refuser certaines réponses et de garantir un anonymat complet.

6 Analyse et interprétation des données

Pour analyser les données obtenues lors de nos entretiens semi-directifs, nous mettons en évidence les liens existant entre le curriculum formel développé dans le cadre conceptuel et ce que nous pouvons retenir des entretiens. Nous relevons donc les points de convergence et divergence existant entre ce que nous relevons des entretiens et le curriculum formel. Nous allons également mettre en relation le contenu des enseignements sur le thème des droits de l'enfant et les représentations des enseignantes interrogées en la matière. Cela nous permettra par conséquent de répondre à notre question de recherche. Nous rappelons ci-dessous les différentes catégories qui concernent le curriculum formel en question et que nous allons observer dans ce point analyse et interprétation :

1. Convention internationale des droits de l'enfant (CDE)
2. Plan d'études romand (PER)
3. Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (Déclaration de la CIIP)
4. Fondation éducation et développement (FED)
5. Auto-évaluation de l'enseignement

Comme mentionné dans le chapitre 5.3, les éléments significatifs de notre recherche sont classés dans un tableau (annexe III) qui nous est utile afin de catégoriser les thèmes traités durant l'entretien. A noter que l'interprétation des données est intégrée à l'analyse.

La CDE constitue le point central de notre travail. Ainsi, étant donné que nous avons montré les liens qui existent entre les différentes formes de prescriptions (cf. annexe I), les en-têtes des tableaux de l'annexe III (tableau de traitement de données) sont les points soulignés dans le cadre conceptuel. Nous renvoyons pour cela au chapitre 3.1 qui mentionne les points sur lesquels nous souhaitons insister dans le cadre de ce travail. Il est indispensable de faire un rappel sur ce qui avait été présenté à la fin du chapitre en question : l'interdépendance entre les différents articles de la CDE avait été mise en évidence. De ce fait, il va de soi que certains commentaires retranscrits peuvent sans aucun doute appartenir à une catégorie ou à une autre. Cependant, dans un souci de clarté, il a été nécessaire de choisir les rubriques ainsi que leurs contenus en fonction de ce qui nous semblait le plus logique et le plus pertinent.

6.1 La CDE en général

Le premier point concerne la Convention des droits de l'enfant de manière générale. Sous le concept « droits de l'enfant », les enseignantes interrogées incluent plusieurs choses. Fanny et Jeanne accordent une certaine importance au respect, Fanny précise « le respect de la Convention des droits de l'enfant ». Un parallèle peut être mentionné avec l'un des points de l'article 29 (CDE, 1989) : « Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des nations Unies ». Alexandra et Danièle mettent sous ce terme les droits que les enfants ont. Danièle relève également la nécessité d'ouvrir les élèves au monde. Quant à Michelle, elle met un accent sur le droit à la parole, à la liberté. Alexandra a mentionné dans ses propos la « journée internationale des droits de l'enfant » qui a lieu chaque année le 20 novembre. Les autres enseignantes en ont également parlé à un moment ou un autre de l'entretien. Les enseignantes interrogées sont donc principalement en accord avec le principe ii de la CIIP (2003) : « Droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant », même si Fanny pense que ce principe est très large.

*Fanny : « moi quand je parle des droits de l'enfant. J' parle **de respect de la convention des droits de l'enfant**³ de manière générale. » « Ca reste du **respect de l'être humain tout court**, pas forcément de l'enfant. » « pour moi dès le moment que tu travailles droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant, tu travailles le respect de la personne, tu travailles l'égalité et l'équité »*

*Alexandra : « sur le thème général des droits de l'enfant, je mets des **droits auxquels peuvent prétendre mes élèves chaque jour de l'année scolaire...** Mais j'essaie au maximum de faire que les droits de l'enfant soient un **thème qui soit... actif tout au long des... tous les jours de classe quoi... c'est aussi une journée au mois de novembre** »*

*Danièle : « les droits de l'enfant pour moi, si on se base sur la Convention des droits de l'enfant c'est-à-dire **tout ce que les enfants ont comme droits, qui devraient avoir comme droits dans tous les pays.** C'est surtout pour faire une **ouverture aux élèves**, pour que les élèves se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls au monde et que leur situation familiale est bien meilleure que dans beaucoup d'autres endroits. »*

³ Nous avons pris la liberté de mettre en évidence les propos des enseignantes illustrant l'analyse et l'interprétation qui précède et cela dans un souci de clarté pour le lecteur.

Jeanne : « Alors c'que j'mets en premier lieu c'est le **respect**. Ce thème me permet d'aborder plein de euh... plein de **situations** qui concernent les enfants en classe et on peut transposer au niveau des droits que eux ont ... et que d'autres n'ont pas dans certains pays »

Michelle : « Je mets beaucoup les **droits de liberté**. (...) Mais moi je dirais que pour moi le plus important, là, aujourd'hui, c'est **le droit à la parole, le droit à la critique, le droit d'être consulté**, etcétera, voilà, surtout ça. Le **droit d'être en fait considéré comme une personne**. »

6.1.1 Attentes des enseignantes selon les degrés d'enseignement

Fanny, enseignante en première enfantine accorde plus d'importance à la réflexion que les élèves doivent avoir.

Fanny : « il faut qu'ils puissent atteindre une **réflexion sur ce qu'ils ont comme droits et comme devoirs**. »

Pour Danièle, il s'agit plus d'un état d'esprit (attitudes) que des connaissances.

Danièle : « moi je pense que c'est plus un **état d'esprit** que des connaissances... **Pour moi c'est plus comme je dis un état d'esprit et une ouverture aux autres**. »

Alexandra et Jeanne, enseignantes dans les degrés primaires (5P et 2P) accordent une place à la connaissance du terme « Convention des droits de l'enfant », à son contenu et à sa signification. Elles sont donc en accord avec certains points proposés par la FED : « acquérir des connaissances de base en lien avec la Convention relative aux droits de l'enfant » et « comprendre qu'à chaque droit est associé un devoir, une responsabilité ».

Alexandra : « j'pense qu'ils doivent **connaître les droits de l'enfant, connaître leurs intitulés**, et... **savoir libeller en tout cas ceux qui les concernent le plus** » « notre espoir à ma collègue et moi c'est toujours que quand ils partent au cycle en 6^{ème} primaire, **ils aient appris à respecter l'autre**, (...) **le plus important à mes yeux, c'est le respect**... »

Jeanne : « **connaître** les droits qu'ont chaque enfant de façon à pouvoir euh quand eux ils sont adultes euh... les proposer à leurs enfants, ils devraient connaître le mot droit de l'enfant. On a le droit d'une chose et on a le devoir d'une autre... et tout ça ça **implique le respect et la considération de la personne et d'être humain**... à force d'en reparler l'enfant y va p'être prendre conscience plus tard de la chance qu'il a eue qu'on l'ait ouvert à toutes ces notions »

Michelle, enseignante en 1P et pratiquant le conseil de classe, accorde surtout de l'importance aux compétences des élèves, comme la capacité à délibérer, par exemple. Ainsi, elle s'approche de l'objectif du PER : « s'initier au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses argumentées » (PER, 2010, SHS 24). La FED relève également des points en lien avec cette participation : « Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique » et « découvrir des possibilités de participation ».

Michelle : « ce qu'ils devraient avoir acquis, c'est du **respect**, c'est **la capacité de délibérer**, la capacité d'exprimer ses ressentis, d'avoir développé un langage émotionnel et puis, je dirais, d'être, le plus authentique possible. A part les compétences intellectuelles, je dirais que dans le thème c'est ce qui vous aide le plus et puis évidemment si vous développez tout ça il y a un corolaire avec ça c'est la **confiance en soi** quoi. »

En ce qui concerne les trois catégories proposées par l'ECD, chaque enseignante accorde de l'importance aux valeurs et attitudes : « apprendre par les droits de l'enfant », utiliser les droits de l'enfant comme principe en classe, puis comme principe dans la vie de tous les jours. Jeanne et Alexandra parlent également de l'aspect connaissance qui correspond à « apprendre sur les droits de l'enfant » selon Gollob et Krapf (2009).

6.1.2 Comment aborder les droits de l'enfant ?

En général, chaque enseignante accorde de l'importance au fait que cette thématique soit abordée en classe de manière *transversale* et en lien avec les situations de la vie réelle.

Pour Fanny et Danièle, la thématique est interdisciplinaire car elle peut être travaillée de différentes manières et toucher plusieurs branches.

*Fanny : « C'est quelque chose qui est très **interdisciplinaire** on travaille de manière très différente ça peut être travaillé avec le jeu de la marelle, donc en jouant, ça peut être travailler les chiffres des articles donc des mathématiques aussi. C'est très **transversal**. »*

*Danièle : « Donc on a essayé **de toucher un petit peu toutes les branches**. »*

Jeanne et Michelle pensent faire un mélange entre « thématique » et « transversal ». Elles voient donc l'importance des deux aspects dans le travail du thème des droits de l'enfant.

*Jeanne : « **Thématique**, voilà ... Mais on... on profite de cette journée pour lancer l'sujet... (...) j'fais... parfois je fais thématique et des fois je fais euh... »*

Etudiante : Transversal

Jeanne : Ouais, j'utilise beaucoup parce que c'est euh hum... c'est des p'tites leçons d'environnement des fois quand on veut lancer un nouveau thème on a besoin de p'tites leçons ... de 20-30 minutes et c'est quelque chose qui se prête vraiment bien ... »

*Michelle : « Thématique... On sait que **c'est toujours le vendredi** qu'on va faire le conseil, donc voilà. Mais on sait que c'est pas forcément thématique parce que le **sujet qu'y'a à l'intérieur est libre**. (...) Transversale puisqu'on a **ces situations d'entraides dans les autres matières, dans les comportements pour les autres**, une entraide même pour quelque chose de... Je dirais que moi je les utilise aussi pour les explications sur les autres, hein... pour les autres. »*

Alexandra, Danièle et Jeanne parlent du lien à créer entre les situations qui se présentent (occasion, situation, opportunité, conflit, actualité) et la thématique. Il s'agit donc de parler de ces situations avec les élèves. Cela signifie qu'il est nécessaire, selon elles, de ne pas simplement parler de la Convention en tant que connaissance, mais surtout en tant que valeur importante au sein de la classe.

*Alexandra : « j'pense que on devrait déjà **en parler et en discuter avec les enfants** dès le début de l'année scolaire, ensuite ce serait bien de... de **rappeler les droits les plus importants qui touchent la classe**, spécialement la classe avec qui, à qui on a à faire, en les... en les écrivant, en les affichant (...) **les utiliser ou les... les mettre en avant euh... chaque jour de classe**, chaque semaine quoi. **Dès qu'une occasion se présente**. »*

*Danièle : « ...que chaque fois qu'une **situation** se présente de prendre du temps pour en parler. ... Le fait d'en parler chaque fois qu'il y a une **situation** ou quand il y a une situation particulière dans le monde. »*

*Jeanne : « l'utiliser chaque fois que... **l'opportunité** est créée, qu'ce soit dans un **conflit**, qu'ce soit avec les ... **l'actualité**, ... la mettre en pratique en fait. ... Par rapport aux **situations** qu'on rencontre... » « ça nous permet de... si on s'donne la peine de regarder un p'tit peu tous les droits ça nous permet vraiment de... oui, de l'utiliser pour beaucoup de cours ! »*

Alexandra, quant à elle, à la question qui était de savoir si elle abordait le thème plutôt de manière thématique ou transversale, a répondu « thématique ». Elle pense qu'elle l'aborde trop de manière thématique et elle préférerait axer davantage sur le transversal.

*Alexandra : « Euh ben... malheureusement **trop de manière thématique, pis faudrait, j'aimerais mieux que ce soit plus transversal** que ça donc j'essaie, au maximum, de... que ce soit transversal mais c'est... j'y pense pas toujours hein **il faut toujours qu'il y ait un p'tit événement qui fasse tilt et pis... qui nous remette sur les rails des droits de l'enfant** »*

L'interdisciplinarité des droits de l'enfant semble être très liée à l'aspect concret de cette thématique pour les élèves, dans le but de donner un sens aux apprentissages. Les enseignantes évoquent le lien avec la « situation » (*occasion, événement, situation, opportunité, sujet est libre*). Il nous semble par conséquent que les cinq enseignantes sont en accord avec certains objectifs proposés par la FED : « savoir associer un droit à une situation concrète de la vie de tous les jours » et « faire des liens entre les droits de l'enfant et des situations de la vie quotidienne (tisser des liens entre les DE, la vie en société et son propre vécu) ».

6.1.3 Et les devoirs dans tout cela ?

Ce point concerne l'importance qu'accordent les enseignantes aux devoirs et responsabilités de l'enfant. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de cette recherche, nous remarquons que beaucoup de personnes se plaignent de l'importance accordée aux droits de l'enfant et pensent qu'il vaudrait mieux insister sur leurs devoirs. Nous avons pu constater, durant les entretiens menés dans le cadre de ce travail, que Fanny, Alexandra et Jeanne relèvent elles aussi cet aspect des droits de l'enfant. Elles mentionnent le fait que les droits impliquent forcément des devoirs. Ainsi, elles sont en accord avec l'une des attentes fondamentales que l'on peut retrouver dans le PER (2010) : « initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant » ainsi qu'avec l'un des objectifs proposés par la FED : « Les élèves comprennent qu'à chaque droit est associé un devoir, une responsabilité (chaque droit implique une responsabilité) »

*Fanny : « Pour moi, les droits de l'enfant, **les devoirs sont forcément un peu dedans**. On doit respecter l'enfant sur certaines choses, l'enfant doit aussi le respecter. Donc il a ce devoir de respecter les autres au même titre qu'on le respecte. »*

*Alexandra : « **chaque fois qu'ils ont un droit, ça implique un devoir** (...) si j'ai le droit à... au respect, ça veut dire que ça implique que moi aussi je respecte l'autre... Si j'ai le droit à ce qu'on tolère quelque chose, je dois aussi tolérer de l'autre donc **c'est toujours mis en avant les droits et les devoirs chaque fois**... »*

*Jeanne : « ... et surtout nous on parle toujours en parallèle des droits de l'enfant, des devoirs aussi... On a le droit d'une chose et **on à le devoir d'une autre**... »*

Nous souhaitons rappeler que le fait de reconnaître des droits à l'enfant permet d'axer les interventions de l'adulte en direction de cet enfant sujet, digne d'être protégé. Ainsi, cela n'ouvre pas l'univers « d'enfant roi » à l'enfant, contrairement à ce que souligne Danièle. Celle-ci pense qu'il faudrait davantage insister sur les devoirs. Contrairement aux autres enseignantes, elle ne souligne pas la complémentarité entre droits et devoirs.

*Danièle : « Les droits de l'enfant sont respectés, ils seraient plutôt trop respectés à mon goût. On devrait **plutôt travailler sur les devoirs des enfants** de nos jours. »*

Fanny, ayant fait un stage à la FED est consciente que plusieurs enseignants pensent de la sorte. Selon elle, les responsabilités découlent des droits de l'enfant. Fanny souligne de manière intéressante la façon dont les droits et devoirs sont liés. Elle semble très en accord avec le fait que les devoirs n'ont pas besoin d'être travaillés ou enseignés et que le fait d'insister sur les droits de chacun est suffisant pour faire comprendre à l'élève les devoirs ou responsabilités liées à ces droits.

*Fanny : « C'est vrai que lorsqu'on parle aux enseignants, et on l'a vu en faisant le matériel didactique, c'est vraiment : "**Oui mais les droits c'est bien joli, mais on a des devoirs**". Et les enseignants sont très comme ça. Je ne dis pas que j'enseigne des devoirs à mes élèves. Puisqu'on a ce droit là, l'autre a aussi ce droit-là, et on doit le respecter. »*

6.2 La non-discrimination

6.2.1 L'égalité

Seules Fanny et Jeanne ont abordé la notion d'égalité durant l'entretien. Elles l'ont toutes deux travaillée en classe. Jeanne précise cependant sa méfiance vis-à-vis de ce sujet qui, selon elle, n'est pas d'actualité étant donné que plusieurs inégalités existent encore.

Fanny : « des élèves (...) qui disaient ben **l'égalité** c'est quand le papa y peut aller travailler et la maman elle peut rester à la maison et pis quand la maman elle peut aller travailler mais que le papa il peut aussi rester à la maison pour s'occuper des enfants ! Voilà bon ben ils sont très partis sur **l'égalité homme-femme en fait** »

Jeanne : « ça c'est idéal hein, **égalité, équité**... ça on peut en parler mais tout le monde n'a pas les mêmes chances je pense que d'en parler des fois ça fait mal au cœur à certains... Il est bien clair qu'on insiste... »

Jeanne : « nous ici par exemple en Suisse, **les enfants ont droit à ... à l'école, mais, dans le monde, y'a des enfants qui n'ont pas le droit d'aller à l'école et pourquoi** »

On peut dire que le fait de parler des inégalités peut tendre vers l'égalité. En effet, si l'on se rend compte que des inégalités existent, cela permettra de prendre conscience des problèmes et ensuite d'y trouver solutions, pour finalement tendre plus vers l'égalité. D'ailleurs le point 1.2.b de la CIIP (2003) mentionne que l'école publique a comme mission « d'assurer la promotion de la correction des inégalités de chance et de réussite ». De plus, le principe iv de ce même document précise : « égalité et équité, assurant à chaque élève les possibilités et les moyens de formation correspondant à ses besoins » (CIIP). Il est également pertinent de mettre en lien avec ce point-ci l'objectif SHS 24 du PER (2010) : « identifier les formes locales d'organisation politique et sociale en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres » (sensibiliser aux différences de traitement entre filles et garçons ici et ailleurs). Zermatten (2010) relève à ce propos que « l'un des devoirs de l'Etat est de favoriser l'égalité et de mettre en place des conditions cadres pour que tous les enfants puissent être traités avec égalité ». (p. 34)

6.2.2 La différence

La notion de différence est revenue dans une grande partie des entretiens. Les enseignantes parlent des avantages de cette différence, de ce qu'elle peut apporter, mais également de ce à quoi il faut faire attention.

Fanny parle des différentes religions présentes dans sa classe et Alexandra des différentes cultures qu'elle côtoie chaque jour. A ce propos, l'article 29 de la CDE (1989) relève la nécessité de l'école à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

Fanny : « ... mais moi dans ma classe je dois avoir 2, voire 3, voire 4 **religions différentes**, donc c'est vrai qu'on est plus dans cette **mixité** là (...) enfin avec de grosses différences ! Bon c'est l'avantage qu'on a nous dans notre quartier, c'est que la différence des autres, ils la voient tous les 2 mètres hein donc tout le monde est différent dans le quartier, c'est très... »

Alexandra : « **on a énormément de variété dans les classes...** »

En lien avec cela, Alexandra, Danièle et Jeanne évoquent l'importance de la diversité et la nécessité de l'acceptation de cette diversité. La CIIP (2003) dit à ce propos que l'école publique assure la promotion de l'intégration dans la prise en compte des différences (1.2.c) et veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y

développer (3.5). En outre, le PER (2010) mentionne, dans la formation générale, les objectifs suivants : « prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne » (visée prioritaire) et « reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire » (FG 25). Ces différents objectifs, s'ils sont travaillés en classe, peuvent œuvrer à la diminution de la discrimination.

Alexandra : « *Donc je dirais le droit fondamental que j'essaie de mettre en valeur, c'est le **droit à la diversité, j'ai le droit d'être différent, j'ai le droit qu'on me respecte**, même si j'ai une autre couleur de peau, j'ai le droit qu'on... qu'on me laisse la parole, même si je m'exprime mal dans la langue française puisqu'ici on parle le français* »

Danièle : « *Pour aussi permettre aux enfants d'accepter les différences, donc tout ce qui est droit à **la différence pour moi c'est très important** (...) plus par rapport au regard que l'enfant a sur d'autres enfants. S'il y a un jour un enfant qui est maltraité ou si on a une classe où les enfants sont plus ... mmmh comment est-ce qu'il faut dire ? **Acceptent moins les différences, que ce soit de couleur, que ce soit de nationalité, que ce soit de difficultés scolaires...** (...) par contre c'est plus euh oui plus le caractère, la différence entre les enfants euh, oui même des jalousies au niveau scolaire qui peuvent faire ressortir...* »

Jeanne : « *Je parle souvent souvent des différences... des **différences** euh... au niveau des acquisitions, au niveau des... **physiques**, ça commence par le physique hein, on est tous différents, et c'est aussi vu en **religion**, pis après qu'on fonctionne différemment, qu'on apprend différemment, et que c'est une **chance d'être différents*** »

Il nous semble nécessaire de ne pas oublier que bon nombre des droits qui sont reconnus à l'enfant sont violés non seulement à cause de son état d'enfant, mais aussi de sa couleur de peau, de sa langue, de sa nationalité, de sa religion ou du fait qu'il est une fille plutôt qu'un garçon. Un certain nombre d'enfants souffrent d'une multiple violation de leurs droits, du fait qu'ils sont des enfants, mais des enfants, noirs, migrants, roms, handicapés, filles, soldats... (Zermatten, 2010). Zermatten précise également que l'enfant est dépendant, dans la plupart des cas de ses parents. L'article consacré à la non-discrimination (CDE, 1989, art. 2) englobe également les parents dans l'examen de la situation concrète d'une éventuelle discrimination. « C'est, en effet, souvent à travers ses parents (par exemple les Roms) que l'enfant se voit traité de manière discriminatoire » (Zermatten, pp. 35-35).

Michelle parle plutôt des conséquences positives que peut avoir le conseil de classe sur les différences. L'aspect de la participation (liberté d'expression) sera abordé de manière plus large au chapitre 6.4. Selon Michelle, la structure du conseil de coopération est un moyen permettant d'éviter la discrimination à l'intérieur d'une classe.

Michelle : « ***vous allez développer, par ce moyen, un espace où il n'y aura PAS de bouc émissaire**, parce que vous allez lutter contre ça... tout groupe qui fonctionne avec, et qui crée le bouc émissaire (...) eh bien c'est un groupe qui ne se soigne pas... c'est-à-dire **qu'il va rejeter sur les autres les problèmes qu'il a...** voilà. Et... étant donné que vous êtes 20 enfin nous ici on est 20... et que les 20 vont aller jusqu'à la fin de l'année et que les 20 vont être là tous les jours, les 20 sont intégrés et les 20 ont le droit à avoir une vie agréable dans la classe... et à partir de là, eh bien... chaque fois que vous sentez des tendances discriminatoires eh ben on en parle, on en discute, on... »*

6.3 L'intérêt supérieur de l'enfant

Dans les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire, le principe d'intérêt supérieur de l'enfant est apparu sous différentes formes. Cette notion doit être vue à la fois comme une règle en soi, l'intérêt supérieur de l'enfant et à la fois comme une règle appartenant à un tout, les Droits de l'enfant, et fondant le nouveau statut de l'enfant. Cette règle pose un principe : « L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » (Zermatten, 2010, p. 35). Ainsi, il a été difficile de catégoriser les

retranscriptions sous ce principe. Pour cela, nous nous sommes aidée des deux rôles de ce principe : celui de *contrôler* (veiller à ce que l'exercice des droits et des obligations vis-à-vis des enfants soit correctement effectué) et de *trouver des solutions* (la solution sera choisie car étant « dans l'intérêt de l'enfant ») (Fulchiron, 1997, cité par Zermatten).

6.3.1 Appel à un instrument juridique

Dans les trois cas exposés ci-dessous, les enseignantes ont fait en quelques sortes référence à un instrument juridique. Dans les cas moins graves, elles ont simplement gardé à l'esprit ce qu'elles savaient des lois et dans un cas plus extrême, les forces de l'ordre ont réellement dû intervenir.

Fanny a eu à faire à un père qui est venu se plaindre du fait que son ex-femme ne lui laissait pas voir sa fille.

Fanny : « j'ai eu un papa qui est arrivé vers moi en larmes à la récréation qui me disait voilà moi je peux plus voir ma fille. Ma femme enfin mon ex-femme c'est une vraie garce, elle veut plus me laisser voir ma fille euh... Qu'est-ce que je peux faire ? Pis vraiment j'étais mal prise en fait, parce que **moi je sais exactement ce qu'il a le droit de faire, vers qui il faut qu'il aille bon ben pendant mon master c'est quelque chose qu'on a travaillé par rapport au droit tutélaire c'est des choses qu'on a faites. Mais c'est pas ma position, en tant qu'enseignante, (...) Si ça se trouve, c'est lui qui me raconte n'importe quoi. (...) donc c'est pour ça aussi qu'on a notre éducateur et pis moi j'ai relégué à l'éducateur.** »

Jeanne a dû faire intervenir la protection de l'enfance dans le cas d'un enfant battu.

Jeanne : « j'ai dû faire intervenir euh... la protection de l'enfance par rapport à un **enfant battu**... Et c'est quelque chose qui est très difficile à faire (...) c'est chargé de beaucoup d'émotions de devoir le faire... de signaler un enfant battu, avec la preuve, avec hôpital, pour photos tout ça c'est très... très difficile... (...) pour moi, des droits qui sont bafoués euh... disons qu'est... on a l'obligation, en plus, maint'nant, hein dans le ... dans notre euh... cahier des charges, on a l'obligation de signaler une maltraitance euh... auprès des enfants... (...) maltraitance au niveau affectif, au niveau des repas qu'il avait pas, une présence maternelle, il était en **danger**, si on voulait, plus la maltraitance physique. »

Alexandra, quant à elle a rencontré une situation où certains enfants étaient envoyés à l'école en étant malades.

Alexandra : « il y a eu 2-3 cas, dans cette année, où quand ils étaient pas bien, ils étaient rentrés à la maison pas bien, et puis les parents avaient pas voulu trop entendre leurs... leurs plaintes... pis ils les avaient renvoyés à l'école l'après-midi, en étant malades vraiment, pis moi j'ai... à deux reprises j'ai dû téléphoner l'après-midi pour qu'on revienne les chercher... alors y'avait un ou deux qui m'ont dit... vous voyez maîtresse **on a bien le droit d'être malades pis qu'on prenne bien soin de nous...** »

Aucun objectif à proprement parler ne peut être mis en lien avec ces passages retranscrits. Malgré tout, il nous semble nécessaire de souligner que ces cas existent et doivent pouvoir être gérés par un enseignant. Pour revenir aux deux rôles mentionnés au début de ce chapitre, les trois enseignantes ont dû « contrôler » que l'exercice des droits et obligations vis-à-vis des enfants était correctement effectués. Quant à l'aspect « solution », Jeanne y a été confrontée et a réellement dû trouver une solution en faisant intervenir des personnes compétentes. Fanny a également dû passer par là en faisant intervenir l'éducateur. Alexandra quant à elle a elle-même mis en place la solution qui était de téléphoner aux parents puis d'en parler avec les élèves. A ce dernier cas, il est possible de lier un objectif de la FED : « les élèves comprennent qu'ils ont des droits qui les protègent ». En effet, une discussion a été menée avec toute la classe sur la base de ce « droit aux soins appropriés ».

6.3.2 Situations de tous les jours en lien avec d'autres principes de la CDE

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 3.1.2, le principe d'intérêt supérieur de l'enfant ne peut pas être détaché du contexte de la CDE et doit être relié aux autres droits, notamment à celui de l'article sur la non-discrimination (CDE, 1989, art. 2), sur la parole de l'enfant (art.12) et sur sa participation (art. 14, 15, 16). Ainsi, nous avons relevé certains aspects qui nous semblent liés au point « intérêt supérieur de l'enfant » mais qui peuvent tout à fait être mis en lien avec d'autres principes évoqués dans ce chapitre.

Tout d'abord, il est intéressant de relever l'importance que les enseignantes accordent au respect de l'enfant ainsi qu'au respect mutuel. Pour Alexandra, il s'agit de la valeur fondamentale.

*Alexandra : « **respecter l'autre**, donc à mettre le... ce droit vraiment en évidence à respecter l'autre (...) qui est **le plus important à mes yeux, c'est le respect...** »*

Jeanne, Fanny et Michelle y accordent une grande importance également. Nous pouvons donc dire qu'elles sont en accord avec le principe i de la CIIP (2003) qui est le suivant : « respect de la personne ». De plus, le PER (2010) propose l'objectif suivant en lien avec le respect : « Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire » (FG 25).

Pour Jeanne, le respect est une valeur fondamentale qui promeut la sécurité de l'enfant.

*Jeanne : « le fait qu'on soit toujours très stricte au niveau du **respect**, ça donne une euh... une **assurance à l'enfant quand il vient à l'école** il sait que par rapport à... aux valeurs importantes on sera toujours pareils, on sera un jour de mauvaise humeur pour une situation mais **on sera toujours respectueux**, on aura... toujours un moment pour discuter donc euh... j'pense c'est une **sécurité** que beaucoup d'enfants n'ont plus »*

Fanny et Michelle accordent de l'importance à ce que l'avis de l'enfant soit respecté. Pour Michelle, la base du respect est l'écoute de l'avis de chacun ainsi que le fait de formuler son opinion. Dans ce cas, la notion d'intérêt supérieur de l'enfant est mise en lien avec la participation (chapitre 6.5).

*Fanny : « ça va de la participation de l'enfant, du **respect** de son **avis** sur plein de choses »*

*Michelle : « **l'avis des personnes est important**, (...) on écoute tout le monde, tout le monde a le droit de s'exprimer, et pis tout le monde a le droit de, oui, de dire son **avis**, de dire ce qui lui convient pas, etcétera. (...) moi en fait ce que j'leur dis, toujours, **c'qui n'est pas dit et formulé, ne peut pas changer.** »*

Les enseignantes interrogées évoquent certaines situations qu'elles ont rencontrées, également en lien avec l'intérêt supérieur de l'enfant. Fanny parle d'une situation où l'une de ses élèves semblait s'être inventé une langue. Etant donné qu'elle n'a pas eu à intervenir dans ce cas, c'est surtout le *critère de contrôle* tel que défini par Fulchiron (1997) puis développé par Zermatten (2010) qui entre en ligne de compte.

Fanny : « elle me disait "wouagadougou digou dega doudou ah". (...) c'est pas du slovène, c'est pas du suisse-allemand, c'est pas de l'anglais non plus de ce que je sais, donc on avait peur qu'elle se soit inventée une langue... qui n'est pas le cas pour finir... sauvé. »

Alexandra a à nouveau été confrontée à une situation où elle a dû intervenir afin que les élèves puissent travailler convenablement à leur domicile. Dans ce cas, le critère de contrôle ainsi que celui de solution sont présents, la solution a été trouvée suite à une discussion avec les élèves et avec les parents.

Alexandra : « je crois que c'était quand on avait parlé de la paix... la paix dans le monde, le droit de vivre en paix, c'est là qu'on a... un petit peu débordé sur... **j'ai le droit d'être en paix à la maison aussi pis d'avoir un coin tranquille et tout...** »

Jeanne évoque la nécessité d'accorder aux enfants un temps de gestion de conflit. L'idée est, selon elle, que la discussion permet de trouver des solutions aux conflits ayant eu lieu dans la cour de récréation, par exemple. Il nous semble intéressant, en lien avec ces situations, de relever un objectif proposé par la FED : « faire des liens entre les droits de l'enfant et des situations de la vie quotidienne (tisser des liens entre les DE, la vie en société et son propre vécu) ». C'est effectivement ce qui a été fait dans le cas d'Alexandra et de Jeanne.

Jeanne : « chaque enfant qui rentre de la récréation par exemple en **pleurant**, a **droit à une explication, à une solution**, on cherche ensemble qu'est-ce qu'il aurait pu faire pour pas avoir la bagarre et tout, on prend vraiment, on... comment dire on accorde beaucoup d'importance aux p'tits conflits que l'enfant a (...) on doit trouver des solutions pour surmonter ça mais on prend le temps, j'dirais le premier trimestre euh... c'est là qu'on met en place, où l'enfant il sent qu'il y a vraiment des règles très fortes qu'on peut absolument pas outrepasser. »

Le dernier aspect qui a attiré notre attention a été souligné par Michelle. En vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, il ne faut pas oublier les personnalités individualistes. Michelle souligne que certains enfants souhaitent avoir des moments de calme, même lorsqu'ils sont à l'école, et que cet espace-là devrait leur être offert. Nous pensons effectivement que l'école insiste beaucoup sur l'intégration dans le groupe, dans la société, la socialisation, etc. Aucun objectif ou principe n'aborde le sujet de l'individualité de l'élève, si ce n'est l'article 16 de la CDE (1989) : la protection de la vie privée.

Michelle : « l'école elle prend beaucoup d'énergie pour apprendre à vivre ensemble, mais j'dirais que... **elle a à ne pas oublier qu'il y a des personnalités individualistes**, et qu'il y a des gens qui ont besoin d'avoir des moments d'espace, tout seuls.(...) **y'a des personnes qui ont pas envie, d'être 8 heures par jour, en continu, avec un groupe...** Et ils ont le droit... Ils ont le droit, à un moment, d'avoir ces possibilités de s'extraire et pis de se dire... Je reprends mon espace à moi, j'ai le temps de réfléchir un peu pour moi, vous avez des enfants comme ça et j'pense qu'il faut... il faut leur permettre aussi ce... cet espace-là... »

6.4 La vie, la survie et le développement

L'intitulé de l'article 6 de la Convention est « le droit à la vie, à la survie et au développement ». La première partie de cet article stipule que « tout enfant a un droit inhérent à la vie ». Dans notre travail, nous tiendrons davantage compte de la deuxième partie qui indique que les Etats assurent dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant. Le mot développement indique, selon Zermatten (2010), que l'enfant qui vit et qui parfois survit, a le droit de jouir d'un développement « harmonieux ». Ainsi, ce que vise la Convention est « de garantir à tous les enfants l'exercice des droits qui leur permettra de progresser sûrement vers l'état d'adulte et qui leur permettra de jouer un rôle constructif dans leur communauté » (p. 43).

En ce qui concerne le développement de l'enfant, nous avons retenu quelques interventions des enseignantes. Ces aspects peuvent être mis en lien avec le point 3.2 de la CIIP (2003) : « l'École publique s'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité ».

En premier lieu, Alexandra accorde de l'importance à la différenciation. Selon elle, cet outil revient souvent et il semblerait qu'il soit nécessaire dans l'éducation et plus particulièrement dans l'enseignement. Cela est en lien direct avec l'un des points de

l'article 29 (éducation) : « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le *développement* de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». (CDE, 1989)

Alexandra : « **je pense toujours aux cas particuliers**, ça veut dire... est-ce que celui-là ou cet enfant-là arrivera à suivre ?... **est-ce que je dois différencier ?** est-ce qu'il y'a... y'a toujours quelque chose qui est noté dans le journal de classe, pour les enfants... **au niveau de la différenciation**. C'est un mot qui revient souvent quoi... »

En deuxième lieu, Danièle parle d'autonomie et de responsabilité. Le bon développement de l'élève amène à l'autonomie et à la responsabilité de celui-ci.

Danièle : « Euh pour moi je pense qu'un élève s'il arrive à **devenir autonome, responsable**, je pense que c'est déjà pas mal hein. (...) Les autres, ben oui c'est, découlent de, **découlent du respect et puis de l'autonomie et des responsabilités** »

Michelle, quant à elle, évoque principalement le « renforcement positif » qu'elle pratique principalement avec des messages d'encouragements à l'attention des élèves.

Michelle : « je fais beaucoup de renforcement positif (...). Voilà, je trouve que c'est plus en lien avec l'évolution de la personne, ça lui donne plus de capacité de prendre des initiatives. Ca donne plus de confiance en soi, etcétera, voilà. »

Etudiante : « Par renforcement positif, vous entendez, je donne un exemple qu'on a l'habitude d'entendre, des gommettes ? Ou bien plutôt des encouragements ? »

Michelle : « Alors de tout. Alors surtout des **encouragements**, des messages, des messages écrits, des messages oraux, **des félicitations, des remerciements**, voilà. Ca peut aussi être des messages écrits, ouais. Souvent des **messages écrits ou oraux**. »

Enfin, Michelle évoque deux aspects tout à fait pertinents en lien avec le développement de l'enfant. Tout d'abord, elle parle de son objectif d'éviter à tout prix le formatage des élèves. La notion de « mouton » abordée par certaines enseignantes lors des entretiens sera traitée au point suivant concernant le droit d'être entendu. Le développement de l'élève part effectivement du principe, comme nous l'avons vu ci-dessus, de favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'élève et non de les « formater » comme des robots. La FED propose d'ailleurs l'objectif suivant : « fournir à l'élève des moyens pour se situer face à ces enjeux et pour devenir acteur de la société ». (2003, Résumé, para. 1-2)

Michelle : « Et les élèves y sont aussi dans la logique de la carotte et du bâton hein! Même qu'y sont de cette génération et petits et encore ouverts devant le monde, y ont déjà un **formatage** qui est celui de la carotte et du bâton! Et moi c'est ça que je veux enlever quoi! »

Le second aspect concerne tout à fait le développement de l'enfant puisque l'enseignante parle d'évolution du monde et par conséquent d'évolution de chacun d'entre nous, de chacun des élèves. Elle mentionne donc le processus d'évolution permettant le développement de l'élève.

Michelle : « Donc voilà **tout le monde évolue**, vous évoluez aussi et pis y a des choses que vous vivez pis qui vont vous faire voir les choses différemment et pis on est tous dans un processus quoi, j'veux dire c'est un pro... y a pas de produit fini, y a que des gens qui avancent, enfin, et pour moi la démocratie c'est que comme ça qu'elle peut se construire quoi, à pas de fourni. »

Pour conclure ce point sur le développement, nous souhaitons faire un lien avec des propos de Zermatten (2010). Tous les droits reconnus aux enfants sont liés à la question du développement étant donné l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains. La santé et l'éducation assurent un développement harmonieux des enfants. Ainsi, « le développement de l'enfant est véritablement au centre de toutes les préoccupations de la Convention » (Zermatten, p. 44).

6.5 Le droit de l'enfant à être entendu

Comme nous l'avons mentionné dans le cadre conceptuel (point 3.1.4), nous comprenons, dans ce droit à être entendu, le droit au *respect des opinions* de l'enfant (CDE, 1989, art. 12) ainsi que la *liberté d'expression* (art. 13). « Il ne faut pas perdre de vue que l'art. 12 doit être lu en relation avec l'art. 13 CDE qui prévoit la liberté d'expression, donc de donner son opinion sur "des idées de toute espèce" » (Zermatten, 2010, p. 52). Qui plus est, selon Zermatten, « le droit d'être entendu est souvent noyé dans un concept plus large : celui de la participation ». (p. 44)

6.5.1 Participation

Chacune des enseignantes interrogées parlent de la participation. Pour elles, l'objectif « s'initier au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinion diverses argumentées » (PER, 2010, SHS 24) est visé. Au niveau de la FED, plusieurs objectifs sont également liés à cet aspect de participation : « *Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique* », « *Prendre sa place dans une discussion tout en laissant ses camarades prendre la leur* », « *Comprendre que son opinion ne peut pas toujours être prise en considération / comprendre que la liberté d'expression a des limites* » et « *Découvrir des possibilités de participation* ».

Fanny tente d'inciter ses élèves de première enfantine à participer en classe. Elle fait notamment référence au « conseil des enfants » qu'elle n'a pas eu l'occasion de pratiquer, mais qui est mis en place dans le centre scolaire dans lequel elle travaille.

Fanny : « ... Et là ça lance un peu le débat c'est pas évident, **j'essaie de le faire, de laisser de la place...** Pour moi ça c'est encore difficile de lâcher hein, de laisser vraiment de la place aux enfants... mais on essaie. » « le **conseil des enfants** où c'est, alors je sais pas exactement comment ça fonctionne, mais je crois que c'est un enfant de chaque classe, qui est délégué et puis qui vont une fois par semaine, ou toutes les deux semaines, discuter des problèmes qu'y a à l'école, qu'est-ce qu'on peut faire dans l'école pour arranger. Il joue sur les choses qui concernent la collectivité... »

Alexandra met en place des débats dans sa classe. Pour elle, tout comme pour Danièle, il est important que les enfants s'expriment tout en mettant l'accent sur le respect d'autrui.

Alexandra : « en participant aux débats oui, parce que **j'insiste là-dessus pour que chacun... s'exprime, même ceux qui sont un peu plus en... en retrait, et puis en acceptant les divergences d'opinion** aussi, parce que c'est le **respect ... la tolérance**, hein, en prenant position c'est un petit peu plus difficile... certains qui... sont déjà bien affirmés, pis qui affirment leur position, d'autres... on... on essaie, de développer ça mais... mais c'est... à l'heure actuelle c'est un p'tit peu difficile en 5^{ème} je trouve... »

Danièle : « Moi j'insiste énormément aussi que ce soit cette année, que ce soit toutes les années, que les enfants ont **droit à la parole dans la mesure où c'est fait avec respect.** »

Jeanne insiste aussi sur l'argumentation. La participation, chez elle, a été abordée suite à une situation spéciale dans sa classe. Un élève « ne touchait pas la main à un capverdien ». Dans ce cas, le principe de non-discrimination entre aussi en jeu. La base de la discussion se fonde sur les opinions de chacun et chacun a pu être écouté.

Jeanne : « on leur apprend à **argumenter** dans les cours d'environnement... Alors c'est un chapitre où ça va vraiment bien parce que... les enfants ne... n'ont pas tous la même notion des droits... j'avais une année une fois un élève qui refusait de faire la paix parce qu'il voulait... avec un p'tit copain, ils s'étaient bagarrés, parce que lui il touchait pas la main à un capverdien... qui est de couleur... Alors voilà, on argumente, etcétera »

Pour Michelle, le conseil de classe est la forme de participation permettant de mettre chacun à égalité dans une structure qui n'est pas directive. Le Gal (2008) précise d'ailleurs que les enfants disposent de la liberté d'expression, de la liberté de pensée, du droit d'exprimer leur opinion. Leur parole doit donc être entendue à égalité de valeur avec celle des adultes. Le Gal (2008), ajoute :

Parmi les institutions de la classe coopérative, le conseil occupe une place essentielle. Il est le lieu où les membres du groupe peuvent présenter leurs critiques et leurs propositions, confronter leurs points de vue, analyser le fonctionnement de leurs activités et institutions et prendre des décisions. (p. 133)

Michelle : « le **conseil de classe** (...) c'est l'endroit rêvé, qui est en dehors d'une structure, je dirais, directive. Directive dans le sens où tout d'un coup ce n'est plus le maître qui est le chef **mais tout le monde est à égalité dans une discussion commune par rapport à des problèmes qu'on partage.** (...) **On est en discussion par rapport à un espace qu'on gère et à des relations qu'on gère.** Voilà. Et on est en discussion commune, c'est-à-dire que la voix de l'enseignant, si elle compte, elle vaut pour un. » « **chacun a sa place en tant qu'individu dans tout le processus de discussion, de vote, de prise de décision, etcétera** »
« l'idée c'est pas seulement que les élèves se... aient quelque chose à dire entre eux... parce qu'ils ont aussi quelque chose à dire sur vous ! Et au début c'est une pratique qui est assez difficile à faire, mais l'idée c'est de lancer... (...) **est-ce que vous avez l'impression d'être suffisamment écoutés... et vous ouvrez le débat** (...) et là, automatiquement, vous allez vous recevoir des choses... mais... on est dans la logique que... la critique sert à... améliorer la situation... »

La participation peut avoir une place importante dans les classes, également en ce qui concerne l'élaboration des règles de vie avec les élèves. Cet aspect sera traité au chapitre suivant sur l'éducation. Pour clore ce point sur la participation, nous souhaitons terminer en nous exprimant sur les mesures de participation existant à l'école. Des formes très poussées de participation se sont développées et se développent encore actuellement. On implique de plus en plus les élèves dans des institutions comme des conseils de classe, dans la rédaction de chartes d'établissements scolaires, de chartes de quartier ou des associations d'élèves. Il arrive même que l'on aille jusqu'à représenter les élèves dans les associations de parents d'élèves.

A ce propos, nous souhaitons revenir sur le commentaire de Fanny relevé précédemment concernant le « conseil des enfants » mis en place dans son école ainsi que sur la charte de quartier impliquant les différents acteurs du quartier : élèves, enseignants, parents, psychologues, éducateurs, etc.

Fanny : *Donc on travaille par rapport à l'établissement et plus large que ça par rapport au quartier sur ce qu'ils appellent la boîte à mots pour faire une **charte de quartier** sur cette valeur.*

6.5.2 Comme des moutons

Revenons sur la notion de « mouton » évoquée au chapitre 6.4. Celle-ci est revenue à plusieurs reprises durant les entretiens. Les enseignantes parlent de l'importance que les élèves ne deviennent pas des « moutons ». Selon Alexandra, si l'élève apprend à défendre son opinion, cela lui permettra de développer son assurance et ainsi d'éviter le « formatage » évoqué au chapitre 6.4. Danièle souhaite également éviter ceci en travaillant la liberté d'expression et le respect de la parole de l'autre. Enfin, Michelle relève de manière intéressante la tendance que certaines personnes pourraient avoir « d'élever des moutons ». Elle dit qu'effectivement, il est plus facile d'enseigner à des enfants qui sont en accord avec tout ce que nous enseignons plutôt que de susciter chez eux la réflexion, dans le but de pouvoir se créer sa propre opinion.

Alexandra : « Je pense que s'ils prennent l'habitude d'avoir leur opinion, défendre leur opinion au sein du groupe, ils vont acquérir une certaine **assurance**, qui fait qu'ils ne vont pas se laisser... qu'ils vont **pas suivre bêtement quelque chose qui les convainc pas, comme des moutons** ! Leur place dans la... à l'école, leur place dans la famille, ça veut dire qu'ils ont une place importante et

*pis qu'ils ont des... une **opinion à défendre**. Je pense que ça les prépare, après, à leurs devoirs de citoyen, à leurs attitudes dans la société en générale. »*

*Danièle : « (...) je pense qu'**on ne doit pas développer des moutons**. On peut se dire que quand on a des situations, ne serait-ce que comme certaines votations (...) où **on essaie de faire du bourrage de crâne et du lavage de cerveau au niveau des jeunes**. Je pense que si on travaille la liberté d'expression et le fait d'accepter que l'autre a aussi droit à la parole et que voilà, **on développera des citoyens qui peuvent s'exprimer**. »*

*Michelle : « **on n'est pas là pour être des moutons**, mais c'est clair que c'est plus facile de... c'est beaucoup plus facile de gouverner des moutons hein! Plus facile de gouverner des gens qui vont vous dire "oui, oui" pis vous avancez comme ça, mais en fait vous vous êtes le le... quand vous faites comme ça vous naviguez dans un monde qui est totalement irréal. C'est-à-dire que vous vous êtes dans une sphère qui est la vôtre, les autres y sont dans leur sphère et y a à aucun moment un échange entre ces sphères-là, et vous avez comme-ça comme des tas de bulles comme si vous aviez des tas de bulles de savon mais qui éclatent pas hein, pis ces des tas de bulles, comme ça des... pis chacun dans sa bulle et chacun sort pas de sa bulle. »*

6.6 Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation, dans le cadre de l'article 29 (CDE, 1989) : « buts de l'éducation », comprend cinq points différents que nous avons mis en évidence dans le tableau comparatif inséré en annexe I. En effet, selon cet article 29, les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à cinq aspects bien distincts. Le premier point : « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités » a été abordé au chapitre 6.4 « vie, survie et développement » puisqu'il est très en lien avec l'article 6. Le second but évoqué est « inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies » concerne plutôt le chapitre 6.1 : « la CDE en général ». En ce qui concerne le dernier but : « Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel », Unicef (2002) relève :

Pour inculquer le respect du milieu naturel, l'éducation doit souligner le lien qui existe entre les questions d'environnement et de développement durable et les questions économiques, socioculturelles et démographiques. De même, le respect du milieu naturel devrait être enseigné aux enfants dans la famille, à l'école et au sein de la communauté; les enfants devraient être initiés aux problèmes tant nationaux qu'internationaux et devraient pouvoir participer aux projets locaux, régionaux ou mondiaux concernant l'environnement. (Comité des droits de l'enfant, 2001, Observation générale n°1, HRI/GEN/1/Rev.5, p ar. 13)

Ce dernier point concernant le respect du milieu naturel n'a pas été abordé dans nos entretiens. Il s'agira donc d'un aspect que nous laissons de côté. Ci-dessous, nous proposons l'analyse et l'interprétation des deux points qui restent et qui ont selon nous une place important dans les entretiens menés.

6.6.1 Respect : parents, identité, langue, valeurs culturelles et nationales

Concernant cette partie de l'article, Unicef (2002) précise qu'il faut enseigner aux enfants à respecter non seulement les parents mais également toutes les autres personnes. « Tout au long de l'histoire, toutes les cultures ont affirmé que les enfants ne respectent pas assez leurs parents, ce qui explique peut-être pourquoi les parents sont expressément mentionnés ici » (p. 465). Il est également nécessaire de préciser que le mot « respect » va plus loin que la tolérance ou la compréhension. En effet, « il signifie que l'on reconnaît une égale valeur aux gens de toutes les cultures, sans condescendance » (p. 465).

Fanny et Jeanne ont évoqué, durant les entretiens, le terme « valeur ». Les valeurs sont travaillées ou inculquées chez les élèves. Le respect occupe pour chaque enseignante une place non négligeable dans l'enseignement. Nous pensons par conséquent que ces deux enseignantes insistent sur l'objectif suivant : « s'ouvrir à l'altérité (...) en développant le respect de soi et des autres (sensibilisation aux valeurs de respect...) » (PER, 2010, SHS 15).

Fanny : « Et chaque mois on travaille une **valeur** avec nos élèves (...) Mais on les sensibilise à ça. Eux doivent nous donner une définition de ce que ça représente pour eux. Le respect pour eux c'est quoi? Respecter quoi? » « Après il y a tout ce qui est aussi dans les gestions de conflits entre enfants. On en discute énormément. On met les choses à plat : **le respect de l'autre, pourquoi, comment.** »

Jeanne : « On a, avec ma collègue on prend beaucoup de temps le premier trimestre pour mettre une ambiance de classe, une **ambiance de respect, d'entre-aide** et ça... Alors ça irait vraiment dans le... l'idée d'évolution de ces éléments, ce que ça permet de bien travailler si on est, **on se sent... respecté et pis on sent qu'on a sa place dans l'école...** » « C'est un excellent moyen pour discuter avec les enfants... et pour leur **inculquer les valeurs...** qui sont euh...le respect, la gentillesse, euh... ça c'est presque journalier qu'on le fait... »

Danièle nous a fait part d'un point qui semble la déranger en ce qui concerne le rôle des enseignants. En prenant l'exemple du respect, elle pense que cela devrait déjà être acquis à l'entrée à l'école et ne devrait donc pas faire partie du programme scolaire. Elle y accorde néanmoins une grande importance dans sa classe.

Danièle : « C'est quand même euh... certains points je dirais, je dirais pas inquiétant mais que l'on doit les mettre dans des, dans un programme scolaire, alors que **ça devrait être, quelque chose qui doit être dans l'éducation de base à la maison.** »

Etudiante : « Oui, vous avez un exemple ? »

Danièle : « Oui, ben respecter l'autre ... Donc euh je pense que dans une famille c'est une des première choses qu'on doit apprendre c'est se respecter. Respecter les parents, les parents qui respectent les enfants, les enfants entre eux. Donc voilà, je pense que ça c'est une des règles... »

Les trois enseignantes pointent l'un des points proposés par la CIIP (2003) : « permet à l'élève (...) de saisir et d'apprécier (...) le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit » (3.4). Enfin, pour faire un lien avec la FED, l'objectif travaillé est le suivant : « découvrir les valeurs sur lesquelles les droits de l'enfant reposent ». Nous avons constaté que les aspects concernant « le respect de l'identité et de la langue, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne » n'ont pas été abordés durant les entretiens. Nous pensons qu'il s'agit là d'un point regrettable, s'il n'est effectivement pas travaillé chez les enseignants. En effet, « beaucoup de systèmes d'éducation cultivent le patriotisme chez les écoliers, parfois au détriment de l'enseignement du respect d'autres cultures, celles en particulier de groupes minoritaires ou autochtones vivant dans le pays » (Unicef, 2002, p. 465).

6.6.2 Responsabilités de la vie dans une société libre

Ce point de l'article 29 de la CDE (1989) s'intitule ainsi :

Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

Selon Unicef (2002), il s'agit là d'un objectif vital de l'éducation car il souligne l'importance d'enseigner des sujets moins « scolaires ». « Les élèves doivent sentir que l'éducation qu'ils reçoivent n'est pas coupée de la vie réelle – ce qui ne manquerait pas d'aboutir au désintérêt, à l'échec scolaire et à des taux élevés d'abandon » (p. 465). Dans l'analyse de cette partie, nous avons pu constater que beaucoup de choses sont mises en place en ce qui concerne la « socialisation », le respect des règles de vie à l'école, etc.

Nous pensons néanmoins que les enseignantes restent principalement sur le « scolaire », même si cela prépare certainement les élèves à une bonne « insertion dans la société ». En effet, chacune des enseignantes parlent des règles en classe, voire de chartes mises en place dans la classe. Fanny précise que les règles ont été élaborées avec les enfants et Michelle insiste également sur le fait que les règles doivent être élaborées par les élèves également afin que cela donne un sens. Chacun des propos peut être mis en lien avec le point 1.2.a de la CIIP (2003) : « assure la promotion du respect des règles de la vie en communauté » et le point 3.6 : « fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect ». De plus, Fanny et Michelle, en faisant intervenir les élèves dans l'élaboration des règles de vies, travaillent l'objectif suivant : « participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer » (PER, 2010, FG 14-15).

Fanny : « Les règles de la classe, **on les a faites ensemble**, on les a pas posées sur papier parce que moi j'en ai pas senti le besoin, eux non plus apparemment. Si je vois que ça devient vraiment n'importe quoi, on reprendra » « Mais ça a été dit à l'oral et pis j'ai vraiment une chouette classe donc j'ai pas eu ce besoin là. Pis je trouve que leur mettre des règles dans tous les sens de partout... non... pas la peine »

Alexandra : « Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe... Ouais, vivre ensemble, c'est important... D'ailleurs, **dans la charte** c'est... y'a pas là mais d'habitude c'est comment bien vivre ensemble ou comme ça... »

Danièle : « Bon par exemple quand on parle de règles communes, ça fait déjà plusieurs années qu'on fait des **règlements de classe, des chartes d'école**, qu'on fait euh ... Bon par exemple là, ici on a une charte au niveau du centre scolaire, après **on a encore un règlement interne à chaque classe** donc... »

Jeanne : « Identification des règles qui organisent la vie en commun, eh bien, ben on a le droit chacun à sa place dans la classe, ça ça fait partie des... des premiers cours d'environnement qu'on donne sur les **règles de classe**,... les besoins, ben oui, les **besoins que chaque enfant** ont »

Michelle : « **Respect et élaboration des règles !**... Parce que les règles vous pouvez les respecter pour autant qu'elles... qu'elles donnent sens, qu'elles aient du sens pour vous... Et elles ont du sens que si elles sont issues d'une nécessité de vie »

Fanny précise l'importance de la socialisation et le comportement à adopter en société.

Fanny : « donc la **socialisation** en première infantine ben... voilà hein, on fait que ça, non c'est pas vrai on fait de loin pas que ça mais on le fait beaucoup donc euh » « Maintenant euh on fait aussi des liens avec euh sur aussi simplement le comportement qu'on doit avoir quand on sort, quand on va au théâtre, quand on va à la patinoire, on fait une sortie par mois à peu près donc savoir **comment on se comporte** etcétera. »

Jeanne insiste sur la nécessité de la responsabilisation des élèves et précise « l'école de la vie », d'où l'intérêt pour l'insertion dans la société. Ce dernier aspect est donc très en lien avec le point 1.2.f de la CIIP (2003) : « assure la promotion du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui, ... »

Jeanne : « la **responsabilité** de l'enfant à l'égard de lui-même, oui, euh mh... ça commence par les leçons et les devoirs, où j'lui dis que **c'est lui qui est responsable de son travail** euh... on essaie de voir les, les devoirs de chacun, des parents, les parents ont ça à faire, les enfants, les enseignants, on essaie de les responsabiliser... » « Ces différents points correspondent à ma façon d'envisager la classe, lieu où l'on se construit, on se respecte et on apprend à vivre ensemble : **c'est l'école de la vie** »

En ce qui concerne les aspects suivants : « compréhension, paix, tolérance, égalité entre les sexes et amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone », nous renvoyons le lecteur au chapitre sur la « Non-discrimination ».

6.7 L'auto-évaluation de l'enseignement

Pour le point « auto-évaluation de l'enseignement », nous reprenons les critères évoqués au point 3.5 du cadre conceptuel, qui selon nous reflètent très bien les points centraux de l'enseignement en matière de droits de l'enfant. Il s'agit, nous le rappelons, des catégories essentielles de l'Education à la citoyenneté démocratique selon Gollob et Krapf (2009).

6.7.1 Apprendre sur : connaissances

En ce qui concerne les connaissances, les réflexions des enseignantes divergent.

Fanny insiste sur le fait que les enfants en savent certainement beaucoup, sans pour autant faire une différence entre les droits de l'enfant et les droits de l'homme.

Fanny : « je pourrais faire le test, ce serait intéressant "quels sont les droits de l'enfant?" je suis sûre qu'ils me sortent plein plein de choses, mais je dis quels sont les droits de l'être humain, ils me sortent exactement les mêmes choses. Ils font évidemment **aucune différence** »

Comme nous l'avons signalé au point 6.1.1 « attentes des enseignants », Alexandra et Jeanne parlent effectivement des connaissances en matière de droit de l'enfant : les libellés et les droits importants.

Alexandra : « ils **connaissent les droits de l'enfant**, ils ne connaissent peut-être pas tout le libellé des droits de l'enfant, mais les droits importants... Ils connaissent les droits auxquels ils en ont, auxquels ils ont droit, quoi. Je pense que oui. Ils en ont lu les **libellés** dans le petit carnet-là... Par exemple, ils ont vu : L'enfant a le droit, dans toute question le concernant d'exprimer librement son opinion »

Jeanne : « Les élèves connaissent **quelques droits** car ils en parlent déjà à l'école infantine. Ils parlent souvent des enfants qui doivent travailler ou qui n'ont pas à manger. »

Danièle, lorsque le sujet des droits de l'enfant était le thème de l'établissement scolaire, a eu l'occasion de travailler beaucoup de connaissances chez les élèves : année d'entrée de la Suisse dans la Convention, articles regroupés par thème, droits qui ne sont pas respectés, pays dans lesquels les droits ne sont pas respectés.

Danièle : « Oui donc là ils en savaient pas mal, parce qu'on avait travaillé pendant de nombreux mois là-dessus, donc ils savaient **que ça existait**, ils savaient **quand ça avait été fondé**, ils savaient **quand la Suisse était entrée dans la convention**, ils savaient quels étaient **les pays qui n'avaient pas signé la convention**, ils savaient ouais je dirais presque en **gros tous les articles qui étaient groupés par thème**. Bon c'est sûr qu'ils savaient aussi que dans plein de pays les droits n'étaient pas respectés, comme on avait vu que faisaient par exemple au niveau que faisaient les enfants dans les autres pays, **quels étaient tous les droits qui n'étaient pas respectés**. »

Michelle, quant à elle, accorde de l'importance à ce que les élèves pratiquent les droits de libertés et à ce qu'ils comprennent leur importance.

Michelle : « Alors les droits protection, les droits liberté, ben moi je dirais que les **droits liberté**, j'essaie de les leur faire **pratiquer** moi je dirais que j'essaie le plus possible de leur faire pratiquer ces choses et j'y mets beaucoup d'importance de façon à leur faire **comprendre que c'est important** ! Que leur avis doit être..., on doit leur demander leur avis, qu'ils ont à le dire, que etc., euh voilà. »

6.7.2 Apprendre par et apprendre pour : valeurs et attitudes, agir en dehors de l'école, compétences

Suite aux entretiens menés et aux analyses effectuées, nous avons jugé pertinent de regrouper ces deux points. En effet, il nous a semblé que les enseignantes accordaient

beaucoup d'importance à ce que les valeurs et attitudes présentes en classe soient aussi utiles pour les élèves en dehors de la classe, à la maison, dans la société, etc.

Fanny évoque des remarques et des observations ; elle a remarqué que les élèves remettent beaucoup de choses en question et font des liens entre ce qui est fait par leurs camarades et ce qu'ils ont le droit ou non de faire. Elle insiste également sur les valeurs de la charte de l'établissement. Elle insiste donc sur les aspects « valeurs » et « attitudes ».

*Fanny : « j'ai beaucoup de retour de parents qui me disent que depuis qu'ils ont commencé l'école leurs enfants, c'est des révolutionnaires à la maison, ils **remettent tout en question**, ce que les parents leur disent. (...) Ils essaient de comprendre de dire "mais pourquoi tu m'as poussé" avec moi qui fait le tampon au milieu parce que sinon ça va pas évidemment » « Donc ils ont énormément évolué, ils ont appris beaucoup de choses. (...) C'est des choses c'est au quotidien. C'est "non mais tu n'as pas le droit de cracher sur les autres, c'est des choses qui ne se font pas" "tu n'as pas le droit de me pousser. Moi j'ai le droit de te dire que je veux pas que tu me pusses". On est vraiment là-dedans, sur des valeurs très euh très... beaucoup de choses concrètes en fait. Et pis ben on travaille ces valeurs de la charte donc on espère que ça fera effet après... »*

Alexandra insiste largement sur le fait que ce qui est fait en classe doit être utile aux élèves pour leur futur, les préparer à devenir citoyen. Cette enseignante se centre donc principalement sur les « compétences pour le futur ».

*Alexandra : « Je pense que ça les prépare, après, à leurs **devoirs de citoyen**, à leurs attitudes dans la société en générale. **D'avoir son opinion, de la défendre, d'avoir confiance en soi** et pis de... de pas suivre bêtement ce qu'on... ça va peut-être aussi de les... je me dis toujours, ça doit les aider après à faire face à peut-être à des groupe, qui vont les inciter à... à faire des déprédations ou bien, pourquoi pas, de tentatives de drogues, de... d'oser s'affirmer. » « je trouve qu'ils sont très **solidaires**, ils sont très **respectueux** les uns des autres »*

Danièle accorde de l'importance à ce que les élèves prennent de l'assurance, toujours en vue de l'insertion dans la société ou pour leur futur, mais également dans le cadre de la classe. Elle précise par ailleurs que ce qui est travaillé dans le cadre de ce thème devrait être évalué à long terme et que ce sont des aspects qui doivent être travaillés tous les jours et pas uniquement à l'école. On peut donc dire que Danièle insiste non seulement sur l'aspect « attitudes », mais également sur l'« apprendre pour », les compétences pour le futur.

*Danièle : « je pense que c'est **quelque chose que l'on peut évaluer à long terme**, puisque c'est plus donner à l'enfant une ouverture et un sens du respect. Alors je pense que ce sera en tant que citoyen dans la vie de tous les jours... Qu'on verra mais je peux pas dire si j'avais, si je n'avais rien fait les enfants auraient ça en moins ou ça en plus. »*
*« **le droit à la parole**, je pense qu'on avait pas mal travaillé ça aussi. Donc, les enfants ont pris un peu **d'assurance** par rapport à ça. Ils ont osé d'avantage s'exprimer. Donc **ça peut aussi les aider dans la suite**. Moi j'insiste énormément aussi que ce soit cette année, que ce soit toutes les années, que les enfants ont droit à la parole dans la mesure où c'est fait avec respect. »*
« Oui, moi j'espère que quelque chose reste quand même au niveau de l'enfant, et qu'au fur et à mesure de son épanouissement, de sa scolarité, si on lui en parle régulièrement. Mais il faut aussi qu'il y ait quelque chose qui se passe à la maison il faut pas rêver, ce qu'on fait en classe, c'est une goutte d'eau. Donc là je pense qu'il faut être très conscient. »

Enfin, Michelle insiste particulièrement sur des « compétences » et « attitudes » qu'elle travaille actuellement, mais qui seront utiles aux élèves dans le futur.

*Michelle : « Alors moi je dirais, ce qu'ils ont appris ben c'est justement euh de **délibérer**... 'fin ce qu'y apprennent hein, y sont en train d'apprendre... Ils apprennent à délibérer, ils apprennent à s'exprimer. Je dirais, ce que j'espère vraiment, c'est qu'y apprennent à ne pas accepter une situation intolérable sans, sans en parler! » « Ils apprennent à..., j'dirais à **respecter**, à **écouter**, à développer une créativité dans l'entraide. Ils apprennent euh le **sens critique**. Parce que globalement quand y sont comme ça un peu éveillé à dire les choses, à observer, y apprennent*

l'observation, ... ouais. Y apprennent j'dirais un langage qui soit respectueux, c'est-à-dire que euh, c'est un langage que ne va pas agresser l'autre mais qui va essentiellement se baser sur ses propres ressentis quand vous vous adressez à l'autre. »

Pour conclure ce point concernant l'auto-évaluation de l'enseignement, nous souhaitons faire part au lecteur d'un point relevé retenu dans le manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce point est tout à fait en lien avec ce que nous avons pu relever des attitudes des enseignantes interrogées et il nous semble qu'elles soient tout à fait sur la « bonne voie » concernant ces aspects :

Il faut donc que les systèmes administratifs, les codes de comportement et les méthodes pédagogiques des écoles reflètent aussi les principes de la Convention ; les attitudes et le comportement des enfants à l'école doivent être appréciés aussi soigneusement en dehors qu'au dedans de la salle de classe.

(Unicef, 2002, p. 465)

7 Synthèse et discussion des résultats

Afin de synthétiser les résultats obtenus pour ensuite les discuter et tenter d'apporter une réponse à notre question de recherche, nous proposons au lecteur un tableau récapitulatif des réponses des enseignantes (tableau 4). Le but de ce tableau est de déboucher sur des « profils » d'enseignantes. Ainsi, nous discuterons ces profils en fonction d'éléments nouveaux ou peu abordés. Ceci nous permettra par conséquent de répondre à notre question de recherche qui était, nous le rappelons : « Quels liens existe-t-il entre ce qui est mis en place dans les classes et le curriculum formel ? ». Les profils des enseignantes nous informeront effectivement sur cet aspect puisque nous mettons en lien, dans le tableau, la pratique des enseignantes avec les catégories du curriculum formel.

Voici les différentes catégories que l'on peut observer sur la colonne de gauche du tableau :

- CDE : Convention des droits de l'enfant. Les nombres indiqués à l'intérieur du tableau correspondent aux articles de la Convention.
- PER : Plan d'études romand
- CIIP : correspond aux points proposés par la déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
- FED : Fondation éducation et développement
- ECD : Education à la citoyenneté démocratique, ce qui correspond, dans le tableau, aux catégories qui nous ont été utiles pour analyser l'auto-évaluation des enseignants en lien avec les droits de l'enfant.

	Fanny	Michelle	Jeanne	Danièle	Alexandra
CDE	29. <i>Respect de la convention</i> 29. compréhension, paix, <i>tolérance, égalité.</i> -- Transversal	12-13. <i>Droit à la parole</i> 3. Int. sup.– personnalités individualistes -- Thématique et transversal	Respect -- Thématique et transversal	Ouverture au monde Etat d'esprit -- Transversal	20 novembre / Thème actif 29. compréhension, paix, tolérance, égalité 29. développement –dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités -- Thématique
PER	SHS 24 liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres FG 25 développer le respect mutuel SHS 15 : s'ouvrir à l'altérité, développer le respect de soi et des autres – sensibiliser aux valeurs FG 14-15 participer- construction de règles	FG 25 développer le respect mutuel FG 14-15 participer- construction de règles	SHS 24 liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres FG 25 développer le respect mutuel SHS 15 : s'ouvrir à l'altérité, développer le respect de soi et des autres – sensibiliser aux valeurs	FG 25 développer le respect mutuel	FG 25 développer le respect mutuel
CIIP	1.2.b correction d'inégalités iv. Egalité et équité 3.4 saisir-apprecier- sens des valeurs cohabitant dans la société 1.2.f développement- responsabilité (soi-même / autrui)	3.2 maximum de ses possibilités, intérêts, motivation, responsabilité	1.2.b correction d'inégalités iv. Egalité et équité 1.2.c intégration, prise en compte des différences 3.5 aucune tendance discriminatoire 3.4 saisir-apprecier- sens des valeurs cohabitant dans la société 1.2.f développement- responsabilité (soi-même / autrui)	1.2.c intégration, prise en compte des différences 3.5 aucune tendance discriminatoire 3.2 maximum de ses possibilités, intérêts, motivation, responsabilité 3.4 saisir-apprecier- sens des valeurs cohabitant dans la société	1.2.c intégration, prise en compte des différences 3.5 aucune tendance discriminatoire
FED	Découvrir valeurs sur lesquelles les DE reposent	Structures participatives / pratique du débat démocratique Découvrir possibilités de participation Moyens pour devenir acteur de la société	Acquérir des <i>connaissances</i> de base en lien avec la CDE Liens entre DE et situations	Liens entre DE et situations	Acquérir des <i>connaissances</i> de base en lien avec la CDE Comprennent qu'ils ont des droits qui les protègent Liens entre DE et situations
ECD	Valeurs et attitudes	Compétences et attitudes	Connaissances (des articles)	Attitudes Compétences pour le futur	Connaissances (des articles) Compétences pour le futur

Tableau 4 (tableau récapitulatif)

Nous allons maintenant parler de ces différents profils d'enseignants en reprenant les éléments significatifs liés aux différents « organes prescriptifs » évoqués au chapitre 3 : « cadre conceptuel » et qui constituent les en-têtes de notre tableau (colonne de gauche).

7.1 Convention internationale des droits de l'enfant

Nous avons été étonnée par le fait que chacune des enseignantes interrogées avait globalement conscience de l'existence de la Convention des droits de l'enfant ainsi que de son contenu. Au départ de notre travail, nous avons émis l'hypothèse que la CDE constitue un moteur dans la préparation des leçons des enseignantes. En effet, lorsque le thème des droits de l'enfant est abordé, les enseignantes parlent de la Convention. Nous pensons que pour Fanny, qui a *suivi la formation aux droits de l'enfant proposée par l'Institut universitaire Kurt Bösch* et qui a eu l'occasion de travailler les droits de l'enfant dans l'enseignement au travers de son stage et de son mémoire, il est normal qu'elle se base sur cette Convention dans le cadre de son enseignement et qu'elle accorde de l'importance au « respect de la Convention ». De plus, le fait que les *centres scolaires de Danièle et Jeanne se situent près de l'institut international des droits de l'enfant* incite probablement ces enseignantes à être plus sensibilisées à la thématique. Il faut préciser également que Danièle a commencé à accorder de l'intérêt au thème des droits de l'enfant lorsque celui-ci était le *thème annuel du centre scolaire*. Ainsi, la façon de mettre en place le thème changera s'il s'agit d'un *projet d'établissement ou pédagogique*. Alexandra et Michelle sont également très intéressées par le thème. Michelle insiste beaucoup plus sur les droits à la participation. Nous pensons que cela est dû au fait qu'elle a une *grande expérience derrière elle et que le conseil de classe est le meilleur outil qui soit pour favoriser un climat de classe nécessaire à de bons apprentissages*. Enfin, nous pensons que si Alexandra accorde beaucoup d'importance à ce thème, cela est surtout dû à *l'environnement et au contexte scolaire de son école*. La ville est effectivement très industrielle et aborder les droits de l'enfant est un outil intéressant pour approcher des situations difficiles, tout comme nous avons pu le constater chez les autres enseignantes, particulièrement Fanny qui travaille dans le canton de Genève, *lieu très touché par le mélange des cultures* : « *Enfin moi j'ai des enfants qui viennent de partout euh... Enfin voilà, la charte c'est toutes les langues qui sont dans nos 2 écoles donc voilà, albanais, anglais, arabe, espagnol, finnois, français, italien, kurde, portugais, roumain, serbe, somalie, tamoul, turque et voilà quoi...* » (Fanny).

Nous avons pu relever que les enseignantes accordent de *l'importance à ce que l'on aborde cette thématique de manière transversale*. La transversalité de la thématique est selon nous un point nécessaire afin de donner du sens au thème des droits de l'enfant et aux autres branches qui y sont rattachées. Cela doit se traduire également par des attitudes. En effet, l'objectif n'est pas d'enseigner « les droits de l'homme » tels qu'ils sont définis dans les traités, mais « d'inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme ». Il faut garder à l'esprit que « la façon dont maîtres et élèves se comportent les uns envers les autres transmet des enseignements cachés. Les enfants n'apprendront le respect des droits que si les membres de la communauté scolaire prêchent d'exemple » (Unicef, 2002, p. 464). Ainsi, comme nous le pensions au départ, la thématique est abordée davantage de manière transversale que thématique. Nous trouvons néanmoins intéressant que certaines enseignantes abordent aussi les droits de l'enfant en tant qu'objet d'étude, en travaillant les droits, les articles, etc. Par exemple, nous pensons que si Alexandra aborde le thème des droits de l'enfant de manière thématique et accorde de l'importance à la connaissance des articles, *cela peut être dû au fait qu'elle a une classe de 5^{ème} primaire*. En effet, il nous semble que la manière dont la thématique est abordée dans les classes peut aussi *dépendre du degré dans lequel on travaille*.

Enfin, comme le relève Unicef (2002), « l'intégration de la Convention aux programmes d'études signifie que la connaissance de leurs droits sera un processus continu pour des générations successives d'enfants » (p. 463).

7.2 Plan d'études romand

Globalement, chacun des objectifs relevés dans le tableau comparatif en ce qui concerne le PER sont ressortis chez les enseignants. Chaque enseignante accorde de l'importance au « développement du respect mutuel » (PER, 2010, FG 25). Le respect, s'il est mis en place et appliqué par tous, offre un climat de classe favorable. Nous pensons que si le climat de classe est agréable, cela laissera une bonne place aux apprentissages des élèves. Nous pensons également que si le respect est bien ancré en classe, les principes de base de la Convention sont également respectés.

Nous tenons à relever « l'espace de calme » évoqué par Michelle lors d'un entretien. Le respect, pour elle, passe également par l'acceptation de l'espace de calme de l'autre. Plus haut, nous avons évoqué la *grande expérience dans le domaine du conseil de classe* chez cette enseignante. Nous pensons que cette expérience lui a permis de faire preuve d'une grande écoute envers ces élèves et de prendre réellement en compte leur avis.

Fanny, tout comme Michelle, insiste sur « la participation à la construction de règles » (PER, 2010, FG 14-15). Cet aspect permet de rendre les élèves acteurs à part entière dans le bon fonctionnement de la classe. Pour Michelle, nous ramenons cela à son *expérience* dans le domaine. Pour Fanny, nous pensons que si elle accorde de l'importance à cela, c'est tout d'abord lié au contexte mais également au *petit degré* auquel elle a à faire. En effet, lors de l'entretien, elle nous a signalé la place non négligeable qu'occupe la socialisation en enfantine. En outre, en incorporant des valeurs, des normes et des règles, l'élève est à même de s'intégrer dans le monde social, la socialisation est donc en quelque sorte un processus « d'entrée en société ». (BRISES, Socialisation). Ainsi, le fait de participer à la construction de règles est une première entrée dans la société.

Enfin, l'importance accordée à l'objectif : « liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres » (PER, 2010, SHS 24) peut être lié, pour Fanny, à l'expérience qu'elle a eue en effectuant un long séjour en Inde. C'est donc très en lien avec la *conception personnelle de l'enseignante*, tout comme pour Jeanne.

7.3 Déclaration de la CIIP

Concernant les points sur le respect des règles de vie en communauté et expérience de la loi et des règles de vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect, chaque enseignante y accorde une certaine importance. Nous ramenons le lecteur au premier paragraphe du chapitre précédent (7.2 : Plan d'études romand) concernant le respect.

Les points « correction d'inégalités » ainsi que « inégalité et équité » qui sont importants pour Fanny et Jeanne sont selon nous liés à deux aspects : le *contexte d'enseignement* déjà évoqué plus haut, principalement pour Fanny et la *conception personnelle ou l'intérêt pour le thème*, surtout pour Jeanne. Pour « l'intégration et la prise en compte des différences », cela est selon nous principalement lié à *l'intérêt personnel*

(pour Jeanne et Danièle) et au *contexte d'enseignement* (pour Alexandra). Ce dernier aspect est également lié au point « aucune tendance discriminatoire ».

Nous tenons à ajouter que nous pensons que la *formation continue* entre également en ligne de compte. En effet, concernant le point « prise en compte des différences », Alexandra a insisté sur la « différenciation » durant l'entretien. Selon Perrenoud (1992), différencier, c'est organiser les interactions et les activités de sorte que chaque élève soit constamment ou du moins très souvent confronté aux situations didactiques les plus fécondes pour lui. Pour différencier, il faut tenir compte des difficultés réelles de chaque élève, d'où la nécessaire prise en compte des difficultés. Si nous faisons un lien avec la formation continue c'est parce que Alexandra semble mentionner la différenciation comme un fait nouveau. De plus, comme nous savons qu'elle fait partie de la formation pour les praticiens formateurs de la HEP-Vs, nous pensons qu'il est possible que cette notion de différenciation lui vienne de cette formation continue. Il est également possible qu'elle vienne tout simplement de son *expérience et de son intérêt personnel et professionnel*.

7.4 Fondation éducation et développement

Contrairement à ce que nous pensions lors de l'élaboration des hypothèses, toutes les enseignantes ne connaissent pas le matériel proposé par la FED. Cependant, la majorité l'emploie et toutes ont certains points en accord avec les objectifs proposés par cette fondation. Michelle, qui ne connaissait pas la FED, évoque beaucoup de points qu'il est possible de mettre en lien avec des objectifs de la fondation, principalement en ce qui concerne le conseil de classe (pratique du débat démocratique, possibilités de participation). Cela est à nouveau lié à son grand *intérêt pour la liberté de parole de l'élève*.

Mise à part Michelle, les quatre autres enseignantes utilisent le matériel mis à disposition par la fondation comme base à leur enseignement. Elles sont conscientes des objectifs proposés et se basent sur ceux-là pour leurs séquences. Nous pensons que si Jeanne et Alexandra se basent sur ce matériel et sur les objectifs de la FED, c'est tout d'abord en lien avec leur *intérêt personnel*. Fanny, ayant effectué un *stage à cette fondation* et ayant *participé à l'élaboration de certains matériels proposés*, est consciente de l'intérêt de ces derniers et fait souvent recours à la fondation pour obtenir du matériel en lien avec les situations à aborder en classe.

De manière plus globale, chacune des enseignantes accorde de l'importance aux objectifs en lien avec la parole et la participation, objectifs que l'on retrouve dans le PER et à la FED. Alexandra, Danièle, Jeanne et Fanny insistent en effet sur la nécessité d'aborder des situations conflictuelles ou nécessitant une discussion. Elles accordent donc la parole à leurs élèves dans le but de résoudre des conflits ou alors pour aborder des thèmes en lien avec la thématique des droits de l'enfant. Michelle va plus loin dans le domaine dans le sens où elle accorde une place toute particulière à la structure qui est le conseil de coopération qui, selon nous, est un outil effectivement très intéressant. Selon Jasmin (1994), le conseil de coopération est un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion de conflits. En effet, il s'agit d'un lieu de gestion où chaque enfant a sa place, où l'individu et le groupe ont autant d'importance l'un que l'autre et où les dimensions affectives et cognitives sont traitées en équilibre. Ce n'est pas un tribunal, mais un lieu de résolution de problèmes où l'on vit dans le respect mutuel.

7.5 Auto-évaluation de l'enseignement

Reprenons les deux points que nous avons retenus au chapitre 6.7 : « apprendre sur » (connaissances) et « apprendre par / apprendre pour » (valeurs, attitudes, compétences). Nous avons effectivement regroupés ces deux derniers points car selon nous, les enseignantes ne font pas de grande différence entre l'utilisation des valeurs et attitudes dans le cadre de la classe ou en dehors de la classe. Grâce aux entretiens et aux lectures, nous avons pris conscience de la nécessité d'aborder les trois aspects : « connaissances, valeurs et compétences » (apprendre sur, apprendre par et apprendre pour) pour la bonne compréhension du thème des droits de l'enfant dans le cadre de l'école. Nous avons pu constater que l'aspect « connaissances » est abordé de différentes manières et cela *dépend principalement du degré d'enseignement*. En effet, les attentes des enseignantes sont plus poussées au niveau des connaissances en lien avec les articles, etc. si elles enseignent dans de plus grands degrés. Inversement, les enseignantes dans de plus petits degrés accordent surtout de l'importance aux valeurs, attitudes et compétences, ce qui n'empêche pas que les enseignantes dans les plus grands degrés y accordent aussi de l'importance.

7.6 Enjeux

La synthèse des résultats aura permis au lecteur, nous l'espérons, de remarquer que des liens existent effectivement entre le curriculum formel (organes de prescriptions évoqués aux chapitres précédents) et la pratique des enseignants en ce qui concerne le thème des droits de l'enfant. Les différents points du chapitre 7 nous ont permis de montrer quels sont ces liens. Les pratiques des enseignants, les points sur lesquels les enseignants insistent dans leur enseignement, dépendent de différents aspects que nous avons relevés dans les chapitres précédents et qui sont récurrents. Ainsi, pour conclure la discussion des résultats, nous proposons un résumé de ces différents aspects :

- Expérience sur le terrain : expériences personnelles (parcours de vie) ou expériences observées sur le terrain
- Matériel pédagogique proposé par la fondation éducation et développement, par exemple
- Convictions, conceptions et intérêts personnel
- Formation continue
- Formation initiale : Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)
- Situation du centre scolaire
- Contexte scolaire, environnement
- Degré scolaire
- Thème de l'établissement scolaire : il pourrait d'ailleurs être utilisé comme projet d'établissement.

8 Conclusion

8.1 Distance critique

Il convient, pour cette dernière partie du travail, d'apporter un regard critique sur l'ensemble de la démarche effectuée.

Tout d'abord, concernant le thème choisi ainsi que la problématique définie, nous pensons avoir réussi à démontrer l'intérêt de travailler ce thème dans le cadre de l'école. Il s'agit effectivement d'un sujet d'actualité lié à plusieurs domaines, nous avons eu l'occasion de le constater dans les dires des enseignantes.

Le cadre conceptuel élaboré suite aux lectures et aux entretiens exploratoires est selon nous tout à fait complet. Ce travail de longue haleine nous a demandé une grande capacité de synthèse étant donné les vastes informations que nous avons pu recueillir suite aux lectures. En effet, l'interdépendance existant entre les différents articles de la Convention, par exemple, a été source de difficultés dans la catégorisation. Pour cela, le tableau comparatif s'est avéré nécessaire en vue de nous aider à développer le cadre conceptuel. Il est à préciser que la classification effectuée reste propre à notre recherche et qu'elle peut évidemment être davantage développée pour une éventuelle recherche ultérieure.

La question de recherche qui guide notre mémoire était très large. En effet, elle prenait beaucoup d'éléments en compte, éléments que nous avons sélectionnés en fonction de différents critères évoqués dans le cadre conceptuel. Ainsi, la question de recherche est très liée au cadre conceptuel. En effet, il était question de comparer le cadre conceptuel, autrement dit, le curriculum formel aux réponses que nous avons obtenues des enseignantes. La question de recherche, dans un premier temps, peut sembler très large et difficilement évaluable. Cependant, le tableau comparatif (annexe I) a permis de mettre de l'ordre dans les concepts centraux et le tableau récapitulatif des réponses des enseignantes a permis de visualiser les profils des différentes enseignantes. Ainsi la réponse à la question de recherche est finalement devenue plus claire.

Les entretiens semi-directifs, que nous avons nous-mêmes menés, était une méthode d'investigation idéale dans le cadre de cette recherche. Elle a en effet permis de récolter les expériences des enseignantes en ce qui concerne le thème des droits de l'enfant. Nous avons également l'opportunité de rebondir sur les éléments qui nous semblaient intéressants. D'autre part, nous sommes contente d'avoir pu entrer dans cette démarche d'interview en raison des personnalités différentes des enseignantes qui nous ont particulièrement intéressée. Nous garderons un bon souvenir de ces enseignantes qui n'étaient pas évidentes à trouver, cela dû à leur rareté. En ce qui concerne notre guide d'entretien, nous pensons qu'il était très complet. Les annexes à ce guide d'entretien (annexe II) sont selon nous un aspect à améliorer. En effet, par peur de ne pas obtenir de réponses à nos questions, nous avons utilisé ces annexes dans le but de proposer des points retenus de notre cadre conceptuel afin que les enseignantes puissent s'y référer au besoin. Les enseignantes ont effectivement utilisé ces points pour nous donner leur avis mais heureusement, beaucoup d'informations sont venues directement de leur propre vécu et de leur propre expérience et enseignement. Enfin, avant d'effectuer nos entretiens, nous avons pris conscience de l'importance de différencier le général et le particulier. En effet, il était important pour nous que les enseignantes nous fassent part de

l'intérêt du thème des droits de l'enfant de manière générale mais aussi et surtout de manière particulière, en décrivant réellement la manière dont elles mettaient en place ce thème dans leur pratique. Nous y avons donc fait attention pendant les entretiens menés mais nous pensons cependant que cela aurait pu être davantage différencié. Il s'agit d'un aspect à prendre en compte lors d'un éventuel prochain travail de recherche.

L'échantillon de notre recherche était composé de cinq enseignantes du pré-scolaire et du primaire. Il s'agit donc d'un échantillon limité, les résultats ne sont donc pas ceux d'une recherche à grande échelle et ne sont pas généralisables sur l'ensemble des enseignantes. Un autre biais que nous avons déjà mentionné dans notre travail est le fait que les enseignantes ont été choisies en fonction de leur intérêt pour ce domaine, ce qui n'a pas été facile. De plus, il ne s'agissait que de femmes, nous pensons par ailleurs que les intérêts des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes.

Pour analyser et interpréter convenablement les données obtenues suite aux entretiens et à leurs retranscriptions, nous avons utilisé les tableaux en annexe III. Ceux-ci étaient utiles pour mettre de l'ordre dans les manifestations des enseignantes et nous ont permis par la suite d'effectuer l'analyse et l'interprétation. Nous pensons avoir effectué cette partie d'analyse et d'interprétation de manière complète. Néanmoins, nous souhaitons mentionner un aspect qui nous a particulièrement posé problème : catégoriser, interpréter et synthétiser les interventions des enseignantes interrogées. Nous sommes conscientes que le fait d'effectuer une recherche implique forcément d'interpréter à notre manière les données que nous obtenons. Cependant, nous avons peur d'effectuer ces actions de manière inconvenable et inadaptée, particulièrement lorsque nous pensions au fait que la majorité des enseignantes interrogées avaient plus de 30 ans d'expérience dans le domaine. De plus, nous souhaitons insister sur le fait que la catégorisation, l'analyse, l'interprétation, puis la synthétisation des dires des enseignantes implique que la perte d'informations est inévitable et que ce qui a été dit lors des entretiens ne représente pas forcément ce qui ressort lors de la synthétisation des résultats. Le fonctionnement peut donc être représenté par un tamis qui, au fur et à mesure des différentes actions, trie les informations, en garde certaines et en laisse d'autres de côté.

8.2 Prolongements et perspectives

Durant un entretien avec une enseignante, nous avons pu constater que dans sa classe, une place importante était accordée au droit d'être écouté et respecté et au droit à la parole. Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises souligné dans notre travail l'intérêt de l'utilisation du conseil de classe dans la pratique. Nous avons également souligné le fait que travailler de cette manière a augmenté la confiance en soi chez les élèves (selon le retour des parents lors des réunions de parents à la fin de l'année). Ainsi, nous pensons qu'un autre projet de recherche pourrait être effectué en utilisant des tests et des indicateurs permettant d'évaluer la confiance en soi. La question de cette recherche pourrait prendre la tournure suivante : « Le fait de reconnaître l'enfant comme un acteur social et de promouvoir, garantir et respecter son droit d'être écouté et entendu sur les questions le concernant dans le cadre classe développe la confiance en soi des élèves ? »

En élaborant ce travail, l'article 29 de la CDE (1989) a considérablement retenu notre attention. En effet, si on se concentre sur cet article contenant les buts de l'éducation, il est possible de constater qu'il contient les objectifs principaux ou du moins des objectifs importants en matière de droits de l'enfant. Ainsi, il serait intéressant d'effectuer une recherche à plus grande échelle, en utilisant toujours la méthode par

enquête mais cette fois-ci sous forme de questionnaires, afin d'évaluer si le contenu de cet article est effectivement travaillé dans les classes comme il se doit.

Suite aux résultats obtenus dans le cadre de cette recherche, nous avons constaté que les dialogues, dans les entretiens, prenaient deux tournures différentes. Parfois, la discussion tournait autour de l'application réelle dans les classes au niveau des apprentissages (apprendre sur, apprendre par, apprendre pour) et d'autres fois, la discussion tournait plutôt autour des droits de l'enfant en tant que loi régissant la classe ou à un niveau plus grand que la classe (cas de maltraitance, père ne pouvant pas voir sa fille, etc.). Cela nous a permis de prendre conscience que la Convention des droits de l'enfant est réellement un outil permettant non seulement d'être appris en classe mais qu'il est parfois nécessaire d'utiliser de manière concrète et pas uniquement dans des cas extrêmes.

Une autre suite utilisant ce travail pourrait être envisagée, notamment en imaginant une présentation aux acteurs du système scolaire afin qu'ils puissent prendre conscience de l'importance d'aborder les droits de l'enfant en classe. Nous pensons effectivement que, dans le cadre de notre formation initiale, le thème n'a que très peu été abordé. Le fait de l'intégrer à la formation initiale pourrait apporter non seulement des éléments théoriques aux futurs professionnels de l'éducation mais également des outils pratiques. Nous pensons en outre que ceci permettrait la promotion des droits de l'enfant en Suisse. Nous sommes consciente de l'augmentation de l'intérêt de ce thème dans le cadre de l'enseignement, notamment en constatant le matériel qui est proposé, entre autres par la FED. De plus, cette fondation propose un grand nombre de formations continues, entre autres sur le thème des droits de l'enfant et son application dans les classes.

Arrivée au terme de cette recherche, nous remercions le lecteur et espérons qu'il aura pris goût à sa lecture et que cette dernière aura réussi à susciter son intérêt pour ce domaine passionnant des droits de l'enfant.

9 Références bibliographiques

Les références précédées d'une astérisque signifient des références secondaires.

Abdallah-Preteille, M. (1999). *L'éducation interculturelle*. Paris : PUF

Actu-droitsenfant (10 septembre 2010). Belgique : les droits de l'enfant bafoués en plein cœur de Bruxelles. *Revue électronique over-blog*. Consulté le 11 décembre 2010 dans <http://actu-droitsenfant.over-blog.com/article-belgique-les-droits-de-l-enfant-bafoues-en-plein-coeur-de-bruxelles-56815513.html>

Actu-droitsenfant (15 septembre 2010). Suisse : les jeunes sans papiers pourront suivre un apprentissage. *Revue électronique over-blog*. Consulté le 13 décembre 2010 dans <http://actu-droitsenfant.over-blog.com/article-suisse-les-jeunes-sans-papiers-pourront-suivre-un-apprentissage-57099027.html>

Besse, M. & Müller, E. *Les enfants ont des droits. Matériel de base relatif aux droits de l'enfant pour tous les degrés*. Genève : Unicef.

BRISES (Banque de Ressources Interactives en Sciences Economiques et Sociales) (s.d.). Consulté le 12 février 2011 dans <http://brises.org/notion.php/Socialisation/integration/valeurs/normes/culture/habitus/instances-d-integration/notId/105/notBranch/105/>

Comité des droits de l'enfant (2001). *Observation générale n°1*. UN doc.

Communauté française de Belgique (24 septembre 2010). New look pour le bus des droits de l'enfant. *Revue électronique du délégué général aux droits de l'enfant*. Consulté le 11 décembre 2010 dans http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=dgde_detail&tx_ttnews%5Bpointer%5D=2&tx_ttnews%5Btt_news%5D=299&tx_ttnews%5BbackPid%5D=208&cHash=e237810204

Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) (2003). *Déclarations relatives aux finalités et objectifs de l'École publique*. Neuchâtel : CIIP.

Convention relative aux Droits de l'Enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, Resolution 44/25, UN doc. A/44/25.

Conseil de l'Europe (2008). *Repères juniors. Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe

De Ketele, J-M. & Roegiers, X. (1993). *Méthodologie du recueil d'informations*. Bruxelles : De Boeck Université.

Département de l'instruction publique (1996). *Des jeux pour des droits*. Genève

Fondation Education et Développement (1997). Consulté le 11 décembre 2010 dans http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/PO/PO_Sg.php?navanchor=2110015

Fondation Education & Développement (2008). Convention internationale relative aux droits de l'enfant. *Educateur* 11, 1-16.

*Fulchiron H. (1997). *De l'intérêt de l'enfant aux droits de l'enfant*. In Une Convention, plusieurs regards. Les droits de l'enfant entre théorie et pratique. Sion : IDE.

Gollob, R. & Krapf, P. (2009). *Apprendre à connaître les droits de l'enfant*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. *Comité des droits de l'enfant. Superviser la mise en œuvre des droits de l'enfant*. Consulté le 5 décembre 2010 dans <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/index.htm>.

Holt, J. (1976). *S'évader de l'enfance*. Paris : Payot.

Jasmin, D. (1994). *Le conseil de coopération*. Montréal : Editions de la Chenelière.

Lamesch, A. (1990). *L'enfant dans la société d'aujourd'hui*. Bruxelles : éditions de l'Université de Bruxelles.

Le Gal, J. (2008). *Les droits de l'enfant à l'école. Pour une éducation à la citoyenneté*. Bruxelles : éditions De Boeck Université.

Les enfants du monde nous racontent (2009). *Regards sur les droits de l'enfant*. (2009). [DVD-ROM]. Berne : Films pour un seul monde.

Meirieu, P. (2002). *Le pédagogue et les droits de l'enfant : histoire d'un malentendu ?* Genève : éditions du Tricorne.

Morrow, V. (2008). Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environments. *Children's Geographies*, 6 : 1, 49 – 61

Perrenoud, P. (1992). Différenciation de l'enseignement: résistances, deuils et paradoxes. *Cahiers pédagogiques*, 306, pp. 49-55. Paris : ESF.

Perrenoud, P. (1993). Curriculum : le formel, le réel, le caché. In J. Houssaye (dir.), *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui* (pp. 61-79). Paris : ESF.

Plan d'études romand, adopté le 27 mai 2010 par la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) Neuchâtel : CIIP.

Quivy, R. & Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Réseau suisse des droits de l'enfant (2009). *Deuxième rapport des ONG au comité des droits de l'enfant*.

SER. (2003, 4 décembre). *Code de déontologie du Syndicat des Enseignants Romands*.

Sebbar, L. & Huston, N. (Ed.). (1993). *Une enfance d'ailleurs. 17 écrivains racontent*. Paris : Belfond

Thétaz, F. (2010). *Introduction de l'éducation aux citoyennetés au cycle 2 de la scolarité obligatoire*. Saint-Maurice : HEP-VS.

Unicef (2002). *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant*. Genève : Atar Roto Presse

Zermatten, J (2003). L'Intérêt Supérieur de l'Enfant. De l'Analyse Littérale à la Portée Philosophique. Working report. Bramois : Institut International des Droits de l'Enfant. Consulté le 10 décembre 2010 dans http://www.childsrighs.org/html/documents/wr/2003-3_fr.pdf

Zermatten, J. (2004). Informations complémentaires par Jean Zermatten. In J. Zermatten (Ed.), *Les droits de l'Enfant : Douze récits pour ne pas s'endormir, IDE*. (pp. 189-267). Saint-Maurice : Editions Saint-Augustin

Zermatten, J. (2008). La Suisse et les droits de l'enfant. *Educateur 11, les droits de l'enfant au service de l'éducation*. Dossier tiré à part, pp. 1 – 16.

Zermatten, J. (2010). *La Convention des droits de l'enfant vingt ans plus tard... Essai d'un bilan*. Sion : Institut international des Droits de l'Enfant.

10 Attestation d'authenticité

Je certifie que ce mémoire constitue un travail original et j'affirme en être l'auteur.
Je certifie avoir respecté le code d'éthique et la déontologie de la recherche en le réalisant.

Saint-Maurice, le 21 février 2011

Pascale Vruggink

11 Liste des annexes

Annexe I Tableau comparatif des différents organes de prescription

Annexe II Guide d'entretien et ses annexes

Annexe III Tableau de traitement des données

Annexe I : Tableau comparatif des différents organes de prescription

1. CDE	2. PER : - Domaine SHS - Domaine ECR - Formation générale	3. CIIP L'Ecole publique...	4. FED
Les DE de manière générale	<p>SHS 24 : Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale... en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres.</p> <p><u>Attentes fondamentales:</u> 5^e, 6^e : initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant 7^e, 8^e : comparaison entre les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays.</p> <p><u>Indications pédagogiques :</u> Utiliser les thématiques préparées annuellement pour la journée des DE</p>	<p>Principe ii. Droits et devoirs de la personne humaine ainsi que <i>les droits de l'enfant</i></p>	<p>Enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer des activités didactiques en lien avec les droits de l'enfant. • Prendre en compte les droits, les devoirs et les responsabilités de l'enfant dans la gestion de la classe. • Acquérir des connaissances de base en lien avec la Convention relative aux droits de l'enfant. • Echanger des expériences au sujet de l'éducation aux droits de l'enfant: ses potentialités, ses pièges, ses limites. <p>Les élèves comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'ils ont des droits qui les protègent - que les droits de l'enfant sont en lien avec des lois nationales ou cantonales - qu'à chaque droit est associé un devoir, une responsabilité (chaque droit implique une responsabilité) - Mettre en relation les droits de l'enfant, les valeurs et les devoirs - que les droits de l'enfant sont universels et donc valables partout et pour tous - Que chacun-e peut contribuer à faire respecter les droits - Que les enfants peuvent favoriser, à leur niveau, l'application des droits de l'enfant. <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre que les droits de l'enfant permettent à chaque enfant, partout dans le monde, de bien grandir - Savoir associer un droit à une situation concrète de la vie de tous les jours - faire des liens entre les droits de l'enfant et des situations de la vie quotidienne (tisser des liens entre les DE, la vie en société et son propre vécu) - Faire un lien entre des conflits quotidiens et les droits de l'enfant - Connaître quelques droits simplifiés de la Convention

1. CDE	2. PER : - Domaine SHS - Domaine ECR - Formation générale	3. CIIP L'Ecole publique...	4. FED
Non-discrimination (Art. 2)	<p><u>SHS 24 : Indications pédagogiques :</u> sensibiliser aux différences de traitement entre filles et garçons ici et ailleurs.</p> <p><u>Intentions :</u> Avec sa liberté de conscience, apprendre à découvrir et respecter les valeurs et les convictions des autres</p> <p><u>Visée prioritaire :</u> Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne.</p>	<p>1.2.b assure la promotion de la correction des inégalités de chance et de réussite.</p> <p>1.2.c assure la promotion de l'intégration dans la prise en compte des différences</p> <p>Principe iv. Egalité et équité, assurant à chaque élève les possibilités et les moyens de formation correspondant à ses besoins.</p> <p>3.5 veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer</p>	
Intérêt supérieur de l'enfant (Art. 3)		Principe i. respect de la personne	
Vie, survie et développement (Art. 6 / art. 29)		<p>1.2.d. assure la promotion du développement de la personnalité équilibrée de l'élève, de sa créativité et de son sens esthétique</p> <p>3.2 s'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité</p>	
Droit d'être entendu (Art. 12 – opinion / art 13 - liberté d'expression)	<p><u>SHS 24 :</u> s'initier au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinion diverses argumentées</p>		<p>Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre sa place dans une discussion tout en laissant ses camarades prendre la leur - Prendre la parole afin de s'exprimer sur son vécu - Apprendre à collaborer pour atteindre un objectif commun - Apprendre à négocier - Comprendre que son opinion ne peut pas toujours être prise en considération / comprendre que la liberté d'expression a des limites - Découvrir des possibilités de participation

1. CDE Art. 29: buts de l'éducation	2. PER : - Domaine SHS - Domaine ECR - Formation générale	3. CIIP L'Ecole publique...	4. FED
Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités (cf. <i>article 6</i>)			
Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des Nations Unies	<u>Attentes fondamentales:</u> 5 ^e , 6 ^e : initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant		
Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne	<u>SHS 15</u> : s'ouvrir à l'altérité et se situer dans son contexte socio-religieux - en développant le respect de soi et des autres (sensibilisation aux valeurs de respect - pardon, partage...) <u>SHS 25</u> : éveiller aux sens des valeurs humanistes et religieuses et identifier le fait religieux - en déterminant des principes éthiques élémentaires (observation de la nécessité de règles, de valeurs et de lois au travers du décalogue et de personnages religieux.)	3.4 permet à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit.	Découvrir les valeurs sur lesquelles les droits de l'enfant reposent
Préparer l'enfant à assumer les <i>responsabilités de la vie dans une société</i> libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.	<u>Textes généraux</u> <u>Cycle 1</u> : socialisation, identifier les règles qui organisent la vie en commun, les principaux besoins, ce qui est aménagé pour cela, l'évolution de certains de ces éléments au cours du temps récent. <u>Cycle 2</u> : distinguer les divers acteurs et la répartition des responsabilités, s'initier au fonctionnement de la société civile et politique de sa commune et de son canton. <u>SHS 24</u> : identifier les formes locales d'organisation politique et sociale. <u>FG 14-15</u> : Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer <u>FG 25</u> : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire.	1.2.a. assure la promotion du respect des règles de la vie en communauté 1.2.f. assure la promotion du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération 1.1.g. fonde et assure le développement de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social. 3.6 fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect	Fournir à l'élève des moyens pour se situer face à ces enjeux et pour devenir acteur de la société. Elle permet à l'élève d'opérer des choix dans des situations marquées par la complexité et les incertitudes. Connaître les droits et les responsabilités des acteurs de l'institution scolaire et les mettre en œuvre.
Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.			

Annexe II : Guide d'entretien

Selon les personnes, les questions peuvent aussi être posées au passé. En effet, certains ont travaillé les droits de l'enfant dans le passé alors que d'autres le travaillent actuellement.

Introduction 5'

1. Ouverture de l'entretien : salutations et remerciements
2. Premier contact : quelques remarques concernant l'entretien
 - a. Il n'y a aucun de jugement de valeur dans le cadre de cet entretien
 - b. Mon but est de voir comment ça se passe sur le terrain, de voir également quels obstacles les enseignants peuvent rencontrer dans le cadre de la thématique.
 - c. Si une question vous met mal à l'aise, vous avez le droit de ne pas y répondre.
3. Présentation du thème général de l'entretien : les droits de l'enfant
4. Présentation du type semi-directif (utilisation de propos retranscrits dans le but d'étayer l'analyse de manière anonyme : *autorisation d'enregistrer ?*)
5. Présentation du plan de l'entretien (annexe II-1)
6. Présentation de l'enseignant en quelques mots (études, parcours, expériences)

Lancement de l'entretien et mise en confiance (5 à 10 minutes)

7. Pour que l'on définisse de quoi nous parlons, j'aimerais savoir ce que vous mettez sous le thème des « droits de l'enfant »
8. Quelle importance a ce thème pour vous dans le cadre de l'école ?
9. Dans une situation idéale, que devrait faire un enseignant dans son enseignement pour travailler cette thématique avec les élèves ?
10. Selon vous, quelles compétences et connaissances devraient avoir les élèves à la fin de leur scolarité obligatoire en lien avec les droits de l'enfant ?

Objectifs, mise en place de leçon (environ 20')

11. Pensez-vous enseigner les droits de l'enfant en classe d'une manière ou d'une autre ? Comment ? Que mettez-vous en place ? (L'abordez-vous plutôt de manière thématique ou transversale ?)
12. Sur quoi vous basez-vous pour mettre en place votre enseignement sur ce thème ? Quels objectifs visez-vous ? Où prenez-vous les objectifs ?

Les questions suivantes sont des « sous-questions » à la question 12.

13. Connaissez-vous la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CDE) ?
 - Si oui :* L'utilisez-vous dans vos leçons ?
Vous basez-vous sur certains de ses articles pour vos leçons (éducation, principes fondamentaux) ? Si oui, lesquels ?
 - Si non :* Avez-vous déjà dû faire appel à un instrument juridique quelconque ?
Classes conflictuelles – intégration (art. 2)
Lien avec l'éducation sexuelle (art. 3-6)
Prévention (art. 12)
14. Connaissez-vous la place des droits de l'enfant dans le **Plan d'études romand** (PER) qui sera bientôt en vigueur ?
 - Si oui :* Le domaine Sciences humaines et sociales dans le cadre de l'éducation aux citoyennetés ainsi que le domaine de formation

général travaillent des sujets d'actualité tels que les droits de l'enfant. Qu'en pensez-vous ?

Si non : Prenons les différents domaines et points (annexe II-2). Selon vous, avec lesquels est-il plus pertinent de faire des liens ? Comment ?

15. Des liens existent entre la Déclaration de la **CIIP** et les droits de l'enfant. Le saviez-vous ?

Si oui : Sur quels points pensez-vous insister dans le cadre de votre enseignement sur le thème des droits de l'enfant ?

Si non : Prenons quelques points de cette déclaration (annexe II-2).
Qu'est-ce qui vous inspire ?
Qu'est-ce qui vous donnerait envie d'investir du temps dans la préparation d'une leçon sur les droits de l'enfant, par exemple ?
Sur quels points pensez-vous insister dans le cadre de votre enseignement sur le thème des droits de l'enfant ?

16. Connaissez-vous les points proposés par la **Fondation éducation et développement** (FED) (*globaleducation*) ?

Concernant les points proposés par la FED, sont-ils selon vous pertinents dans le cadre de la pratique enseignante et plus particulièrement dans la vôtre ?

Lesquels sont ceux que vous pouvez utiliser dans votre enseignement ?

Pensez-vous travailler ces objectifs dans votre enseignement ?

Accord / désaccord

Auto-évaluation de l'enseignement (5') – Le Gal (2008) et Gollob et Krapf (2009)

Il est à préciser s'il s'agit d'une évaluation globale des élèves (ceci dans le cas où l'enseignant interrogé n'a pas de leçon précise en tête) ou s'il s'agit d'une évaluation précise suite à une leçon précise donnée.

17. Nous basant sur les indicateurs suivants, comment pouvez-vous évaluer votre enseignement en lien avec les droits de l'enfant ? (de manière générale dans le cas où vous n'avez pas de leçon particulière en tête) ?

- Connaissances (comprendre les droits de l'enfant) : *Selon vous, quelles sont les connaissances actuelles de vos élèves sur les droits de l'enfant ?*
- Valeurs / attitudes (mettre en pratique les droits de l'enfant comme principe au sein de la classe) : *Selon vous, dans quelle mesure les principes des droits de l'enfant ont-ils été observés dans la classe ou éventuellement dans l'établissement scolaire ?*
- Compétences (utiliser ses droits afin d'être préparé à exercer son rôle de citoyen, mettre les droits en œuvre) : *Selon vous, qu'est-ce que les enfants ont appris d'utile pour leur vie future en ce qui concerne l'agir en dehors de l'école ?*

Conclusion 5'

18. Exprimez-vous un besoin de suivre une formation continue ? (éventuellement à la FED)

19. Connaissez-vous d'autres enseignants qui travaillent cette thématique avec leurs élèves dans votre établissement ? Aimerez-vous que ce domaine soit travaillé au sein de l'établissement scolaire (projet pédagogique ou projet d'établissement) ?

20. Clôture de l'entretien : remerciements.

21. Synthèse pour l'interlocuteur → différents points du plan abordés, utilisation de ces propos pour étayer mes analyses

22. Mon intérêt = retirer également des exemples de bonnes pratiques, de montrer une certaine distance entre les instruments à disposition et la pratique.

Annexe II-1 : Plan de l'entretien pour l'enseignant

1. Introduction
2. Lancement de l'entretien, questions plutôt générales sur le thème des droits de l'enfant en classe
3. Questions en lien avec la préparation de votre enseignement sur la thématique (objectifs, mise en place de leçon)
4. Auto-évaluation de votre enseignement
5. Conclusion

Annexe II-2 : Différentes propositions pour les différents points abordés (à titre d'information et si nécessaire)a) CDE*4 principes fondamentaux :*

- Non-discrimination
- Intérêt supérieur de l'enfant
- Survie et développement
- Liberté d'opinion, expression

Education :

- Inculquer le respect des droits de l'homme
- Respect des parents, identité, langue, valeurs nationales...
- Responsabilités de la vie dans une société libre
- Respect du milieu naturel.

b) Plan d'études romand*Sciences humaines et sociales – citoyenneté – science des religions*

Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments

- Socialisation
- Identification
 - de règles qui organisent la vie en commun
 - des principaux besoins
 - de ce qui est aménagé pour cela
 - de l'évolution de certains de ces éléments au cours du temps récent.
- Distinguer les divers acteurs et la répartition des responsabilités
- S'initier au fonctionnement de la société civile et politique de sa commune et de son canton.
- Etablir des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres.
- S'initier au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinion diverses argumentées
- Initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant
- Comparaison entre les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays.
- Utiliser les thématiques préparées annuellement pour la journée des DE
- Sensibiliser aux différences de traitement entre filles et garçons ici et ailleurs.
- Intentions : Avec sa liberté de conscience, apprendre à découvrir et respecter les valeurs et les convictions des autres

- S'ouvrir à l'altérité et se situer dans son contexte socio-religieux - en développant le respect de soi et des autres (sensibilisation aux valeurs de respect - pardon, partage...)

Formation générale :

« Vivre ensemble et exercice de la démocratie » : en cohérence avec l'Education à la citoyenneté, cette thématique permet à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives.

- Développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels.
- Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude *d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne*.
- Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable.

Cycle 1 : Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer :

- en confrontant des propositions et des opinions pour établir une règle commune
- en utilisant la négociation pour prendre des décisions
- en développant le respect mutuel
- en faisant l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale, ainsi que l'apprentissage de leur respect
- en identifiant et en mettant en pratique les normes en vigueur de politesse et de comportement
- en s'exerçant à l'écoute de l'autre et en respectant son temps de parole
- en élaborant des buts communs en regard des intérêts particuliers

Cycle 2 : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire :

- en identifiant des diversités et des analogies culturelles
- en participant au débat, en acceptant les divergences d'opinion, en prenant position
- en repérant des liens entre les règles de civilité et le respect dû à chacun et en appliquant ces règles
- en assumant l'un des différents rôles des acteurs de la gestion démocratique de la classe, de l'école (délégués, président,...)
- en négociant des prises de décision dans le cadre de l'école et en y pratiquant le débat démocratique
- en établissant des liens entre la loi et les droits de chacun

c) Déclaration de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin)

1. Respect de la personne
2. Droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant
4. Egalité et équité, assurant à chaque élève les possibilités et les moyens de formation correspondant à ses besoins
 - 1.2.a. Respect des règles de la vie en communauté
 - 1.2.b. Correction des inégalités de chance et de réussite
 - 1.2.c. Intégration dans la prise en compte des différences
 - 1.2.d. Développement de la personnalité équilibrée de l'élève, de sa créativité et de son sens esthétique
 - 1.2.f. Développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération

1.1.g. Fonde et assure le développement de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social

3.2 S'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité

3.4 Permet à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit

3.5 Veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer

3.6 Fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect

d) FED

Centre de compétence national sur l'éducation dans une perspective globale. Elle est présente dans les quatre régions linguistiques. La FED promeut un enseignement qui encourage les enfants et les jeunes à agir de manière responsable dans la société mondiale. Elle s'adresse en premier lieu aux enseignantes et enseignants, mais également aux chercheurs, aux experts et aux responsables auprès de la Confédération, des Cantons et des Communes dans le domaine de l'éducation.

Acquérir des connaissances de base en lien avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

- Préparer des activités didactiques en lien avec les droits de l'enfant.
- Prendre en compte les droits, les devoirs et les responsabilités de l'enfant dans la gestion de la classe.
- Acquérir des connaissances de base en lien avec la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Echanger des expériences au sujet de l'éducation aux droits de l'enfant: ses potentialités, ses pièges, ses limites.

Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique.

Fournir à l'élève des moyens pour se situer face à ces enjeux et pour devenir acteur de la société.

Elle permet à l'élève d'opérer des choix dans des situations marquées par la complexité et les incertitudes.

Connaître les droits et les responsabilités des acteurs de l'institution scolaire et les mettre en œuvre.

Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire.

Annexe III : Tableau de traitement de données

Général		
Enseignant	Retranscription	Liens
Fanny	<p>... moi quand je parle des droits de l'enfant. J' parle de respect de la convention des droits de l'enfant de manière générale. C'est quelque chose qui est très interdisciplinaire on travaille de manière très différente ça peut être travaillé avec le jeu de la marelle, donc en jouant, ça peut être travailler les chiffres des articles donc des mathématiques aussi. C'est très transversal. il faut qu'ils puissent atteindre une réflexion sur ce qu'ils ont comme droits et comme devoirs.</p>	PER: initiation aux droits, devoirs et responsabilités de l'enfant
	<p>Pour moi on est plus dans du droit de l'homme que dans le droit de l'enfant avec la spécificité des droits de l'enfant! Parce que, voilà, si je prends le développement, le respect mutuel, ça va au-delà des droits de l'enfant !</p>	
	<p>Voilà, pis on en a discuté aussi à travers le... ou plutôt on a eu la réunion sur le PER et pis on a rediscuté de la CIIP donc avec pas les droits de l'enfant mais avec le vivre ensemble et pis avec le PER donc</p>	Liens PER, CIIP, CDE
	<p>mais pour moi dès le moment que tu travailles droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant, tu travailles le respect de la personne, tu travailles l'égalité et l'équité, enfin ouais moi ça m'a assez fait sourire de voir que ils arrivent à mettre des barrières sur des points aussi précis que respect de la personne, pis d'un coup, droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant; plus large tu meures... Ça m'a beaucoup interrogée, cette déclaration de la CIIP mais bon bref. C'est très bien, et je suis très contente qu'ils aient mis quelque chose noir sur blanc et que... voilà c'est très bien, c'est une très bonne chose. maintenant c'est un peu... bizarre</p>	CIIP-CDE
	<p>pour moi c'est vraiment une aide, c'est un appui (elle parle du matériel de la FED). Maintenant, je pense qu'effectivement euh pour une première année d'enseignement c'est difficile de faire tout ce qu'ils proposent. Maintenant, pour avoir été dans ce projet, je sais bien que... on fait beaucoup pour que les enseignants fassent un minimum!</p>	FED
	<p>Pour moi, les droits de l'enfant, les devoirs sont forcément un peu dedans. On doit respecter l'enfant sur certaines choses, l'enfant doit aussi le respecter. Donc il a ce devoir de respecter les autres au même titre qu'on le respecte. Pas dans le sens négatif de la chose. C'est vrai que lorsqu'on parle aux enseignants, et on l'a vu en faisant le matériel didactique, c'est vraiment : "Oui mais les droits c'est bien joli, mais on a des devoirs". Et les enseignants sont très comme ça. Je ne dis pas que j'enseigne des devoirs à mes élèves. Puisqu'on a ce droit là, l'autre a aussi ce droit-là, et on doit le respecter.</p>	Droits-devoirs-responsabilités
	<p>Auto-évaluation Voilà, ça fait 4 mois que je suis là, ils ont 4 ans, donc on y va vraiment mollo mais je pense que concrètement si je dois dire à mes élèves je pourrais faire le test, ce serait intéressant "quels sont les droits de l'enfant?" je suis sûre qu'ils me sortent plein plein de choses, mais je dis quels sont les droits de l'être humain, ils me sortent exactement les mêmes choses. Ils font évidemment aucune différence</p>	Connaissances
Alexandra	<p>Alors, sur le thème général des droits de l'enfant, je mets des droits auxquels peuvent prétendre mes élèves chaque jour de l'année scolaire, et puis euh... y'à certains droits qui les touchent plus particulièrement, que je mets peut-être plus en avant dans la classe tous les jours et certains autres pas vraiment... je... c'est aussi une journée au mois de novembre, consacrée essentiellement à ça, si ça nous permet de recentrer un peu le thème si on l'a un p'tit peu galvaudé jusque-là ou bien si on a pas toujours le temps de s'en préoccuper comme il faudrait, après. Mais j'essaie au maximum de faire que les droits de l'enfant soient un thème qui soit... actif tout au long des... tous les jours de classe quoi... Dans la mesure du possible</p>	
	<p>j'pense que on devrait déjà en parler et en discuter avec les enfants dès le début de l'année scolaire, ensuite ce serait bien de... de rappeler les droits les plus importants qui touchent la classe, spécialement la classe avec qui, à qui on a à faire, en les... en les écrivant, en les affichant, ... en... en... les me... les utiliser ou les... les mettre en avant euh... chaque jour de classe, chaque semaine quoi. Dès qu'une occasion se présente. Que se soit dans la classe, à l'intérieur de la classe, entre les enfants eux-mêmes, les enfants par rapport à nous, aux adultes qui s'occupent d'eux, les enfants à la maison...</p> <p>Oui ! préparer des activités didactiques en lien avec les droits de l'enfant, oui ! Chaque année, hein ça c'est... récurrent</p>	
	<p>j'pense qu'ils doivent connaître les droits de l'enfant, connaître leurs intitulés, et... savoir libeller en tout cas ceux qui les concernent le plus, donc en ayant... ça veut dire lu, eu pris connaissance de la convention, pris connaissance des articles, les avoir écrits, les avoir lus, les avoir pas étudiés mais enfin... dont on a parlé, quelque chose de précis, et puis, au niveau, savoir depuis quand ça existe, savoir où ils se situent dans le monde, par rapport à la... à la mise en pratique de ces droits, s'ils sont privilégiés ou au contraire pas, etcétera, ça c'est au niveau des connaissances, pis au niveau</p>	Attentes

	<p>des compétences, ben notre espoir à ma collègue et moi c'est toujours que quand ils partent au cycle en 6^{ème} primaire, ils aient appris à respecter l'autre, donc à mettre le... ce droit vraiment en évidence à respecter l'autre, à l'écouter et à savoir qu'on peut être différents, qu'on a tous quelque chose de ... de valable, même si on a plus de peine à l'école etcétera, trouver les qualités des autres, dans l'respect quoi... le mot... essentiel, que je dirais, de... qui est le plus important à mes yeux, c'est le respect... Donc en partant à la 6^{ème} primaire, si, si je sais que la plus grande partie de ma classe... la plus grande partie des enfants que j' destine au cycle ils sont, ils ont appris à être respectueux de... des autres dans l'ensemble, de la discipline, respectueux des adultes mais ça en général, ça va, c'est respectueux plutôt avec leurs pairs, leurs égaux, j' pense que c'est quelque chose d'acquis à ce moment-là. Donc... j' vise pas beaucoup, mais une chose et pis qu'elle soit vraiment... acquise.</p> <p>Auto-évaluation avec le travail qu'on a fait cette année, ils connaissent les droits de l'enfant, ils ne connaissent peut-être pas tout le libellé des droits de l'enfant, mais les droits importants... Ils connaissent les droits auxquels ils en ont, auxquels ils ont droit, quoi. Je pense que oui. Ils en ont lu les libellés dans le petit carnet-là... Par exemple, ils ont vu : « L'enfant a le droit, dans toute question le concernant d'exprimer librement son opinion », etcétera</p>	<p>Connaissances</p>
	<p>Etudiante : Mais si je vous demande si vous l'abordez plutôt de manière thématique ou transversale... Alexandra : Euh ben... malheureusement trop de manière thématique, pis faudrait, j'aimerais mieux que ce soit plus transversal que ça donc j'essaie, au maximum, de... que ce soit transversal mais c'est... j'y pense pas toujours hein il faut toujours qu'il y ait un p'tit événement qui fasse tilt et pis... qui nous remette sur les rails des droits de l'enfant si on veut mais... C'est sous-jacent... et pis... si je fais peut-être un bilan au bout d'une semaine, je me rends peut-être compte que... on en a souvent fait allusion d'une façon indirecte, comme je vous dit sous-jacent sans dire ah ben ouais ça c'était ce droit-là ... dont on a parlé ou... qu'on a mis en avant avec cet événement-là mais sans lui mettre un nom... Et puis on avait fait la première étude de texte de l'année, je leur avais donné un dossier pour chacun... en lien avec... pis en même temps on réalisait le ... le panneau sur la porte ! Pis avec ça... on a ... ils ont lu ça à la maison pis ils ont... un suivi de lecture quoi... des questions... Pis on a appris un poème aussi... de Janusz Korczak...</p>	<p>Interdisciplinarité</p>
	<p>quand on a bien mis en avant que chaque fois qu'ils ont un droit, ça implique un devoir... aussi cette année hein... ça veut dire que c'est pas je reçois tout et pis j'accepte tout mais je d... je reçois quelque chose et je donne aussi quelque chose... donc si j'ai droit... si j'ai le droit à... au respect, ça veut dire que ça implique que moi aussi je respecte l'autre... Si j'ai le droit à ce qu'on tolère quelque chose, je dois aussi tolérer de l'autre donc c'est toujours mis en avant les droits ET les devoirs chaque fois...</p>	<p>Droits-devoirs (PER)</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Danièle</p>	<p>Bon les droits de l'enfant pour moi, si on se base sur la Convention des droits de l'enfant c'est-à-dire tout ce que les enfants ont comme droits, qui devraient avoir comme droits dans tous les pays. Bon chez nous, dans notre milieu social à *** (lieu), on a pas tellement de problèmes. Les droits de l'enfant sont respectés, ils seraient plutôt trop respectés à mon goût. On devrait plutôt travailler sur les devoirs des enfants de nos jours. Mais, c'est clair que si l'on regarde les droits de l'enfant dans le monde c'est inquiétant de voir que encore au 21^{ème} siècle, on a beaucoup d'enfants qui ne peuvent pas aller à l'école, qui travaillent de manière systématique, que ce soit dans les usines, que ce soit, oui bon tout le monde connaît les fameux ballons qui sont faits par les Pakistanais, les fameux tapis, tous les enfants qui travaillent sur les décharges, voilà quoi.</p>	
	<p>travailler les droits de l'enfant c'est surtout pour faire une ouverture aux élèves, pour que les élèves se rendent compte que ils ne sont pas seuls au monde et que leur situation familiale est bien meilleure que dans beaucoup d'autres endroits. ...que chaque fois qu'une situation se présente de prendre du temps pour en parler. C'est pas particulièrement de faire de grosses théories, mais c'est plus de prendre chaque fois qu'un cas se présente... Le fait d'en parler chaque fois qu'il y a une situation ou quand il y a une situation particulière dans le monde. Par exemple quand il y a eu toutes ces catastrophes en Haïti, dernièrement avec le choléra, donc on a fait des liens aussi, la différence de ce que les enfants là-bas n'ont pas le droit, donc ils n'ont plus de maison, ils n'ont plus le droit de vivre, enfin ... donc dans ce sens-là. moi je pense que c'est plus un état d'esprit que des connaissances. Bon ce qui est connaissances au niveau situation dans le monde je pense qu'ils l'ont ce n'est pas à l'école qu'on leur donne. Je pense que c'est plus en regardant la télévision, en discutant avec les parents. Pour moi c'est plus comme je dis un état d'esprit et une ouverture aux autres. Bonne question ! Je ne les (les objectifs) prends pas dans le plan romand (rire) – je les prends je ne sais pas ... comme je disais avant l'objectif c'est que les enfants soient attentifs aux autres... c'est plutôt je vais travailler au niveau sensibilité plutôt qu'autre chose.</p>	<p>Ouverture</p> <p>Compétences, valeurs</p>
	<p>l'année où j'ai travaillé systématiquement ce thème, alors là on a fait énormément de choses. Donc on a essayé de toucher un petit peu toutes les branches. Par exemple en lecture ... bon là ça se prêtait bien parce qu'on avait de nombreux livres qui étaient en rapport avec les droits de l'enfant. (...) Donc là on a travaillé systématiquement la lecture. Donc j'avais fait toute une série de thème... Après quand on a travaillé au niveau du sentier des droits de l'enfant ... tu sais, j'avais des 3èmes là ... donc là on avait travaillé systématiquement</p>	<p>Thème annuel → interdisciplinarité</p>

	<p><i>l'environnement. Je ne sais pas si tu connais les nouveaux moyens d'environnement en primaire ? Oui tu connais 1P – 3P (...) par exemple au niveau géographique pourquoi le sentier des droits de l'enfant était là ... oui on a essayé de travailler un peu tous les thèmes. Par exemple au niveau histoire on avait travaillé de quand datait la Convention des droits de l'enfant. On avait aussi travaillé tous les points du texte de la convention, chaque enfant avait son petit carnet des droits de l'enfant. On avait travaillé aussi ... j'avais téléchargé sur Internet des jeux et puis j'avais fait toute une série de cartes ... on avait travaillé avec les cartes sur les droits de l'enfant. Il y avait les documents officiels qui reviennent chaque année, qui sont fait par l'éducation, je ne sais plus comment ça s'appelle ce que tu disais avant ... Fondation Education ...voilà ! Bon on avait fait des poésies aussi par rapport à toutes les poésies qui étaient là-dedans par rapport aux droits de l'enfant, on avait travaillé le chant aussi. On avait travaillé l'expression orale. On avait travaillé la composition parce que par exemple cette année-là on avait reçu M. Jean Zermatten.</i></p> <p><i>On avait fait un projet de centre, en 2005, quand on avait l'inauguration des droits de l'enfant. Donc là chaque classe avait travaillé les différents articles de la convention. Chaque classe avait travaillé plus en profondeur un droit. Chacun avait préparé quelque chose pour le jour de l'inauguration avec les élèves. Nous on avait préparé le droit à la liberté d'expression. Donc on avait préparé quelque chose par rapport à ça. Il y avait des groupes qui avaient monté des sketches sur le droit. Il y en avait d'autres qui avaient une chanson. Donc chaque classe avait vraiment travaillé les droits de l'enfant à ce moment là. Maintenant c'est un peu tombé dans l'oubli parce qu'il y a d'autres projets qui sont venus se greffer là.</i></p>	<p>Projet d'établissement, projet pédagogique</p>
	<p>Danièle : <i>Je l'(la Convention)'utilisais systématiquement. Chaque enfant avait un document que j'avais ... d'ailleurs je peux te le donner, te le montrer après, je l'ai sur PC ... chaque enfant avait le texte de la convention.</i></p> <p>Etudiante : <i>D'accord, et bon alors vous vous basiez donc sur ce texte, sur ces articles pour aborder ce thème ?</i></p> <p>Danièle : <i>Oui.</i></p>	
	<p><i>Bon pour moi la plus importante c'est prendre en compte les droits, les devoirs et les responsabilités de l'enfant dans la gestion de la classe, ça c'est je dirais le point de base.</i></p>	<p>FED</p>
	<p>Auto-évaluation</p> <p>Etudiante : <i>Au niveau des connaissances donc : comprendre les droits de l'enfant si vous revenez à cette année où vous aviez travaillé les droits de l'enfant, selon vous quelles connaissances avaient les élèves à ce moment-là sur la thématique des droits de l'enfant ?</i></p> <p>Danièle : <i>Oui donc là ils en savaient pas mal, parce qu'on avait travaillé pendant de nombreux mois là-dessus, donc ils savaient que ça existait, ils savaient quand ça avait été fondé, ils savaient quand la Suisse était entrée dans la convention, ils savaient quels étaient les pays qui n'avaient pas signé la convention, ils savaient ouais je dirais presque en gros tous les articles qui étaient groupés par thème. Bon c'est sûr qu'ils savaient aussi que dans plein de pays les droits n'étaient pas respectés, comme on avait vu que faisaient par exemple au niveau que faisaient les enfants dans les autres pays, quels étaient tous les droits qui n'étaient pas respectés. Bon ça reste au niveau vague quoi. Au niveau des connaissances, oui c'est des connaissances.</i></p>	<p>Connaissances</p>
	<p><i>Non parce qu'en fait, moi c'est tellement des droits essentiels, qui font partie de mes croyances, de ce qui pour moi est la base de la vie. Ce droit au respect, tout ce que j'ai déjà expliqué une fois, donc moi je ne vois pas l'utilité dans ma profession de faire une formation par rapport à ça.</i></p>	<p>Nécessité de formation continue ?</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Jeanne</p>	<p><i>Alors c'que j'mets en premier lieu c'est le respect. Ce thème me permet d'aborder plein de euh... plein de situations qui concernent les enfants en classe et on peut transposer au niveau des droits que eux ont ... et que d'autres n'ont pas dans certains pays, et euh... quand ils bafouent ces droits on peut toujours y faire référence donc c'est un outil ... pour euh gérer certains conflits, ou en parler, profiter d'en parler.</i></p> <p><i>On s'rend pas compte de la chance qu'on a par rapport à ces droits et que d'autres n'ont pas...</i></p> <p><i>Oh il a beaucoup d'importance parce que c'est quelque chose qui revient presque tous les jours, ... on fait pas toujours des rappels officiels mais euh... inconsciemment on en parle ... dans des situations qui posent problème ou l'actualité nous en fait ... l'actualité nous rappelle souvent des ... des problèmes que les enfants rencontrent dans le monde et euh... pour sensibiliser les enfants à ça aussi, au monde... ils en parlent déjà à l'école enfantine quand on fait la journée... 'fin le jour de la journée des droits de l'enfant ... donc y savent un p'tit peu qu'ça existe, puis plus ils avancent dans leur scolarité, mieux ils comprennent le sens DROIT DE L'ENFANT.</i></p> <p><i>l'utiliser chaque fois que... l'opportunité est créée, qu'ce soit dans un conflit, qu'ce soit avec les ... l'actualité, ... la mettre en pratique en fait. ... Par rapport aux situations qu'on rencontre euh... soit dans la classe euh... soit euh dans l'centre scolaire, soit des situations familiales en fait c'est quelque chose qu'on rencontre tous les jours c'est familier en fait...</i></p>	<p>Respect : 29- respect... Sensibiliser aux différences de traitement (ici-ailleurs)</p>
	<p><i>connaître les droits qu'ont chaque enfant de façon à pouvoir euh quand eux ils sont adultes euh... les proposer à leurs enfants, ils devraient connaître le mot DROIT DE L'ENFANT c'qui veut pas dire euh... j'ai droit à ceci, droit à cela mais qu'est-ce que ça implique ... et surtout nous on parle toujours en</i></p>	<p>Attentes : connaissances/compétences</p>

	<i>parallèle des droits de l'enfant, des devoirs aussi... On a le droit d'une chose et on a le devoir d'une autre... et tout ça ça implique le respect et la considération de la personne et d'être humain... à force d'en reparler l'enfant y va p't'être prendre conscience plus tard de la chance qu'il a eue qu'on l'ait ouvert à toutes ces notions euh...ça va p't'être ouvrir des vocations euh... ..</i>	
	<i>Je l'utilise aussi dans les cadres des cours d'environnement ... dans les cours d'environnement on a une branche qui s'appelle l'échelle ... qui veut dire euh nous ici par exemple en Suisse, les enfants ont droit à ... à l'école, mais, dans le monde, y'a des enfants qui n'ont pas le droit d'aller à l'école et pourquoi, ça nous permet de... si on s'donne la peine de regarder un p'tit peu tous les droits ça nous permet vraiment de... oui, de l'utiliser pour beaucoup de cours !</i>	Etablir des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres
	<i>Pis comme cette journée des droits de l'enfant vient en début d'année ça m'permet de bien en parler ce jour-là et d'en profiter tout au long de l'année... J'crois qu'ça ça tient un p'tit peu de la personnalité... moi j'accorde beaucoup d'importance à ça... au respect, on n'se moque pas etcétera pis c'est tout des choses qui vont avec ce thème-là ...</i> <i>Thématique, voilà ... Mais on... on profite de cette journée pour lancer l'sujet... parce qu'on en parle dans notre centre scolaire et ailleurs... et pis y s'en parlent à la radio et à la télé donc j'peux prendre un journal et hop je pars dans ma leçon d'environnement euh... voilà qu'est-ce que vous entendez, comme je peux très bien dire aujourd'hui nous allons parler des droits d'enfant, est-ce que vous savez ... j'peux... j'fais... parfois je fais thématique et des fois je fais euh... (transversal)... Ouais, j'utilise beaucoup parce que c'est euh hum... c'est des p'tites leçons d'environnement des fois quand on veut lancer un nouveau thème on a besoin de p'tites leçons ... de 20-30 minutes et c'est quelque chose qui se prête vraiment bien ...</i>	FED : préparer des activités didactiques en lien avec les droits de l'enfant (DE) PER : utiliser les thématiques préparées annuellement pour la journée des DE. Thématique / transversal
	Auto-évaluation <i>Les élèves connaissent quelques droits car ils en parlent déjà à l'école enfantine. Ils parlent souvent des enfants qui doivent travailler ou qui n'ont pas à manger.</i>	Connaissances Enfants ici-ailleurs
	<i>Avant la journée des droits de l'enfant nous nous concertons pour décider de l'activité que nous voulons mener. Ce thème convient bien à un projet d'établissement, nous l'avons choisi pour notre concert de Noël. Chaque classe a fait un panneau sur un droit de l'enfant et tous ces panneaux ont décoré la chapelle. Quelques chants ont également été choisis sur ce thème.</i>	Journée des Droits de l'enfant
Michelle	<i>Je mets beaucoup les droits de liberté. Parce que les droits de protections, ils existaient déjà depuis toujours. Le droit d'être, euh je sais pas, d'avoir un toit, d'avoir des soins, d'être nourri, d'être logé, voilà. Mais moi je dirais que pour moi le plus important, là, aujourd'hui, c'est le droit à la parole, le droit à la critique, le droit d'être consulté, etcétera, voilà, surtout ça. Le droit d'être en fait considéré comme une personne.</i>	
	<i>ce qu'ils devraient avoir acquis, c'est du respect, c'est la capacité de délibérer, la capacité d'exprimer ses ressentis, d'avoir développé un langage émotionnel et puis, je dirais, d'être, le plus authentique possible. A part les compétences intellectuelles, je dirais que dans le thème c'est ce qui vous aide le plus et puis évidemment si vous développez tout ça il y a un corolaire avec ça c'est la confiance en soi quoi.</i>	Attentes : compétences, valeurs
	<i>Thématique... On sait que c'est toujours le vendredi qu'on va faire le conseil, donc voilà. Mais on sait que c'est pas forcément thématique parce que le sujet qu'y'a à l'intérieur est libre. Ca veut dire que c'est moi qui l'amène, c'est les élèves qui l'amènent... ou qui les amènent. Donc la structure, c'est la même. Mais ce qui est discuté est tout à fait, euh, est tout à fait, euh, libre. Maintenant, est-ce que c'est transversal ? Je dirais oui. Transversal puisqu'on a ces situations d'entraides dans les autres matières, dans les comportements pour les autres, une entraide même pour quelque chose de... Je dirais que moi je les utilise aussi pour les explications sur les autres, hein... pour les autres.</i>	Thématique / transversal
	<i>Alors c'est (la CDE) un lien direct, alors. Avec tout ce que je mets en place ouais. Bah ce que j'vous dis là, tout ce qui concerne les droits aux libertés. ... Mais c'est c'qui a en même temps fait que enfin on considère les enfants pas comme des, comme des, je dirais des, des espèces de, de, de, de, de, de, de demi-personnes, mais vraiment comme des personnes à part entière qui ont leurs besoins, leurs avis, leurs, euh, leurs sentiments, leurs ressentis, etc., voilà.</i>	
	<i>Michelle : Maint'nant, euh... Il faut des choses pratiques pour la mise en œuvre. Parce que dans les, les, les personnalités aux relations humaines, y'a souvent des grandes idées, des grandes optiques et pis après sur le terrain qu'est-ce qu'on fait ? Voilà. Alors après il faut voir qu'est-ce qu'ils vont mettre en place pour, euh... Etudiante : Oui, bah, alors dans votre enseignement, par rapport à ce que vous avez lu là, qu'est-ce qui est le plus pertinent de, avec le... Avec quoi est-il le plus pertinent de faire des liens ? Michelle : Moi je dirais le conseil de classe c'est c'qui répond à tous... les objectifs que vous avez. Tous</i>	Pas de concret
	<i>« Auto-évaluation » : Alors les droits protection, les droits liberté, ben moi je dirais que les droits liberté, j'essaie de les leur faire pratiquer Moi je dirais que j'essaie le plus possible de leur faire pratiquer ces choses et j'y mets beaucoup d'importance de façon à leur faire comprendre que c'est important ! Que leur avis doit être..., on doit leur demander leur avis, qu'ils ont à le dire, que etcétera, euh voilà.</i>	« connaissances » 12-13 expression, opinion

2 – Non-discrimination		
Enseignant	Retranscription	Liens
Fanny	<i>Et il y a un autre projet avec des plus jeunes où on a parlé de l'eau (...). Je leur ai dit : " Voilà moi je suis parti en vacances et j'ai été là, et puis à votre avis comment on faisait pour boire? " C'était intéressant de voir qu'il y avait des enfants qui ont fait des mécanismes hyper-compliqués avec des robinets, des tuyauteries et machins. Il y a des enfants qui ont fait des puits. Enfin c'était marrant de voir qu'ils n'ont absolument aucune conscience, et c'est archi-normal et je pense que même certains adultes, je leur demande comment se débrouille un homme pour boire ils en savent rien.</i>	sensibiliser aux différences de traitement entre filles et garçons ici et ailleurs.
	<i>On a des élèves plus âgés, donc des élèves (...) qui disaient ben l'égalité c'est quand le papa y peut aller travailler et la maman elle peut rester à la maison et pis quand la maman elle peut aller travailler mais que le papa il peut aussi rester à la maison pour s'occuper des enfants ! Voilà bon ben ils sont très partis sur l'égalité homme-femme en fait donc c'est assez intéressant de voir que voilà...</i>	CIIP 1.2.b
	<i>... mais moi dans ma classe je dois avoir 2, voire 3, voire 4 religions différentes, donc c'est vrai qu'on est plus dans cette mixité là, moins chez vous. Et pis quand je parle de religions différentes, je parle pas de chrétien et protestant, je parle de chrétien, de musulman, de etcétera, enfin avec de grosses différences!</i>	CDE art. 29 – compréhension, paix, tolérance... entre groupes religieux... ... groupes ethniques
	<i>Je suis un peu rentrée dans les projets. On a un peu, j'ai un peu regardé ce qu'ils faisaient. Les projets qu'ils faisaient par rapport au racisme, par rapport à plein de choses...</i>	FG
Alexandra	<i>Bon c'est l'avantage qu'on a nous dans notre quartier, c'est que la différence des autres, ils la voient tous les 2 mètres hein donc tout le monde est différent dans le quartier, c'est très...</i>	
	<i>Enfin moi j'ai des enfants qui viennent de partout euh... Enfin voilà, la charte c'est toutes les langues qui sont dans nos 2 écoles donc voilà, albanais, anglais, arabe, espagnol, finnois, français, italien, kurde, portugais, roumain, serbe, somalie, tamoul, turque et voilà quoi...</i>	
	<i>A mon avis c'est très important et toujours plus, ça a toujours été important durant mes 35 ans d'enseignement, mais encore plus aigu ces dernières années parce que la... avec la diversité des enfants, de leurs origines, de leur... de leur pays d'origine, de leur langue, de leur couleur de peau, c'est encore beaucoup plus aigu cette... maintenant, ces derniers temps, en tout cas dans une ville... industrielle comme *** (lieu), on a énormément de variété dans les classes... Donc je dirais le droit fondamental que j'essaie de mettre en valeur, c'est le droit à la diversité, j'ai le droit d'être différent, j'ai le droit qu'on me respecte, même si j'ai une autre couleur de peau, j'ai le droit qu'on... qu'on me laisse la parole, même si je m'exprime mal dans la langue française puisqu'ici on parle le français</i>	Différence Aussi droit à l'expression
<i>Oui, alors... le droit euh, essentiellement je dirais à... la tolérance... les deux droits qu'on voit là... tolérance et respect, j pense que c'est les deux qui sont mis en avant cette année. Droit à la tolérance, droit au respect...</i>		
<i>maintenant citer les droits comme ça j'suis pas capable de faire, sinon il faut que je regarde dans le cahier mais j'dirais que cette année c'est vraiment tolérance et respect...</i>		
<i>Egalité... moyens de formation correspondant à ces besoins aussi, vraiment, et ça je l'ai découvert encore de façon plus aigüe... avec les... enfants... j'ai eu pendant deux ans pour la première fois l'année passée et l'année d'avant une classe avec des enfants en intégration, et ça m'a... beaucoup apporté sur ce plan là, pour voir que... chacun doit avoir la possibilité de... d'avoir... d'apprendre ce qu'il est capable d'apprendre et pis qui correspond à ses besoins...</i>	Aussi survie et développement et intérêt supérieur de l'enfant	
Danièle	<i>Pour aussi permettre aux enfants d'accepter les différences, donc tout ce qui est droit à la différence pour moi c'est très important, même si dans notre milieu scolaire à *** (lieu) on a pas beaucoup d'enfants étrangers et ce n'est pas quelque chose qui pose vraiment problème. Mais plus par rapport au regard que l'enfant a sur d'autres enfants. Par exemple ce matin on était au cinéma, il y avait des enfants handicapés, juste devant nous un enfant qui criait, criait pendant les 5, 10 premières minutes et j'ai dû reparler avec les enfants pour leur dire que bien oui c'est pas grave que cet enfant-là ne peut pas se maîtriser par contre eux peuvent se maîtriser donc toujours faire cette différence par rapport à ça et l'acceptation de l'autre.</i>	Différence
	<i>s'il y a un jour un enfant qui est maltraité ou si on a une classe où les enfants sont plus ... mmmh comment est-ce qu'il faut dire ? Acceptent moins les différences, que ce soit de couleur, que ce soit de nationalité, que ce soit de difficultés scolaires... Je pense que... ouais... en tous cas dans notre centre scolaire, ce n'est pas tellement la couleur de la peau qui fait la différence, qui pose problème, ni d'ailleurs le fait d'être étranger. Comme on en a très peu, par contre c'est plus euh oui plus le caractère, la différence entre les enfants euh, oui même des jalousies au niveau scolaire qui peuvent faire ressortir...</i>	

Jeanne	... Alors oui, ça de toute façon hein... Si on prend la socialisation ben on en fait tout le temps hein, et puis c'est... ben quand on manque de respect, quand on a... chaque enfant a droit à un nom alors quand ils appellent un copain... trompette ou j'sais pas quoi, crapaud à lunettes voilà, tac...	CIIP 3.5
	ça c'est idéal hein, égalité, équité ... ça on peut en parler mais tout le monde n'a pas les mêmes chances je pense que d'en parler des fois ça fait mal au cœur à certains... Il est bien clair qu'on insiste euh... j'insiste beaucoup sur le respect des règles de vie , j'essaie d'intégrer euh... les enfants le plus possible, et je... je parle souvent souvent des différences... des différences euh... au niveau des acquisitions, au niveau des... physiques , ça commence par le physique hein, on est tous différents, et c'est aussi vu en religion , pis après qu'on fonctionne différemment, qu'on apprend différemment, et que c'est une chance d'être différents	Art. 29 respect
Michelle	qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer alors ça c'est absolument indispensable, ça veut dire que... vous allez développer, par ce moyen, un espace où il n'y aura PAS de bouc émissaire , parce que vous allez lutter contre ça... y'a pas de personnes... tout groupe qui fonctionne avec, et qui crée le bouc émissaire, et c'est très facile hein, c'est celui qui dysfonctionne etcétéra, eh bien c'est un groupe qui ne se soigne pas... c'est-à-dire qu'il va rejeter sur les autres les problèmes qu'il a ... voilà. Et... étant donné que vous êtes 20 enfin nous ici on est 20... et que les 20 vont aller jusqu'à la fin de l'année et que les 20 vont être là tous les jours, les 20 sont intégrés et les 20 ont le droit à avoir une vie agréable dans la classe... et à partir de là, eh bien... chaque fois que vous sentez des tendances discriminatoires eh ben on en parle, on en discute, on...	

3- Intérêt supérieur de l'enfant

Enseignant	Retranscription	Liens
Fanny	Ca va de la participation de l'enfant, du respect de son avis sur plein de choses	CDE
	<p>j'ai eu un papa qui est arrivé vers moi en larmes à la récréation qui me disait voilà moi je peux plus voir ma fille. Ma femme enfin mon ex-femme c'est une vraie garce, elle veut plus me laisser voir ma fille euh... Qu'est-ce que je peux faire ? Pis vraiment j'étais mal prise en fait, parce que moi je sais exactement ce qu'il a le droit de faire, vers qui il faut qu'il aille bon ben pendant mon master c'est quelque chose qu'on a travaillé par rapport au droit tutélaire c'est des choses qu'on a faites. Mais c'est pas ma position, en tant qu'enseignante, (...) Si ça se trouve, c'est lui qui me raconte n'importe quoi. Si ça se trouve, elle pas du tout et pis elle c'est quelqu'un de très gentil. Si ça se trouve quelqu'un d'affreux, je ne sais pas... donc c'est pour ça aussi qu'on a notre éducateur et pis moi j'ai relégué à l'éducateur qui a appelé le père en lui disant "écoutez voilà ce que nous on peut vous proposer de faire..." parce qu'il est venu nous voir en fait en nous disant qu'il voulait venir voir sa fille à la récréation parce qu'il pouvait plus voir sa fille... donc je lui ai gentiment répondu qu'il pouvait pas et c'est à ce moment-là qu'il s'est mis à pleurer donc euh...</p> <p>elle a une maman qui parle suisse-allemand un papa qui parle slovène entre eux les parents parlaient anglais, donc ça faisait un peu trop, donc euh elle est arrivée elle parlait pas... après elle est arrivée elle me disait "wouagadougou digou dega doudou ah".. et là tu la regardes, tu fais hmmm, qu'est-ce que je vais bien pouvoir lui répondre? c'est pas du slovène, c'est pas du suisse-allemand, c'est pas de l'anglais non plus de ce que je sais, donc on avait peur qu'elle se soit inventée une langue... qui n'est pas le cas pour finir... sauvé.</p>	
Alexandra	<p>respecter l'autre, donc à mettre le... ce droit vraiment en évidence à respecter l'autre, à l'écouter et à savoir qu'on peut être différent, qu'on a tous quelque chose de ... de valable, même si on a plus de peine à l'école etcétéra, trouver les qualités des autres, dans l'respect quoi... le mot... essentiel, que je dirais, de... qui est le plus important à mes yeux, c'est le respect...</p> <p>et puis...c'était aussi un peu dans... je crois que c'était quand on avait parlé de la paix... la paix dans le monde, le droit de vivre en paix, c'est là qu'on a... un petit peu débordé sur... j'ai le droit d'être en paix à la maison aussi pis d'avoir un coin tranquille et tout...</p>	
	<p>J'ai le droit à ... ce qu'on me soigne comme il faut, à être euh... qu'on prenne soin de moi parce qu'il y a eu 2-3 cas, dans cette année, où quand ils étaient pas bien, ils étaient rentrés à la maison pas bien, et puis les parents avaient pas voulu trop entendre leurs... leurs plaintes... pis ils les avaient renvoyés à l'école (correction : elle avait mis « maison ») l'après-midi, en étant malades vraiment, pis moi j'ai... à deux reprises j'ai dû téléphoner l'après-midi pour qu'on revienne les chercher... alors y'avait un ou deux qui m'ont dit... vous voyez maîtresse on a bien le droit d'être malade pis qu'on prenne bien soin de nous, donc c'est ce droit qui est revenu comme ça parce qu'on en avait parlé avant, à cette occasion-là</p>	

Jeanne	<p><i>j'ai dû faire intervenir euh... la protection de l'enfance par rapport à un enfant battu... Et c'est quelque chose qui est très difficile à faire, malgré euh, dans ma théorie hein, j'me disais euh... dès que j'vois quelque chose, j'vais l'faire et tout... ben c'est ... c'est chargé de beaucoup d'émotions de devoir le faire... de signaler un enfant battu, avec la preuve, avec hôpital, pour photos tout ça c'est très... très difficile ... on l'a fait... ça c'est quelque chose, j'vous dit, j'hésiterais pas à le faire euh... même si on doit être menacé de quoi que ce soit... ce qui n'a pas été le cas mais euh... ouais, oui, alors euh pour moi, des droits qui sont bafoués euh... disons qu'c'est... on a l'obligation, en plus, maint'nant, hein dans le ... dans notre euh... cahier des charges, on a l'obligation de signaler une maltraitance euh... auprès des enfants... alors ça peut être une maltraitance par exemple, cet enfant il avait plusieurs situations si on veut, il était seul toute la journée, il était seul avec sa sœur pour dîner, il était seul jusqu'à six heures le soir donc là y'avait une... maltraitance au niveau affectif, au niveau des repas qu'il avait pas, une présence maternelle, il était en danger, si on voulait, plus la maltraitance physique.</i></p>	Respect de la personne (CIIP)
	<p><i>J'préfère euh... perdre du temps entre parenthèses euh... sur une fiche, pour travailler euh... pour travailler toutes les situations qui se présentent... on a... avec ma collègue on a une p'tite convention c'est que chaque enfant qui rentre de la récréation par exemple en pleurant, a droit à une explication, à une solution, on cherche ensemble qu'est-ce qu'il aurait pu faire pour pas avoir la bagarre et tout, on prend vraiment, on... comment dire on accorde beaucoup d'importance aux p'tits conflits que l'enfant a, il sait que quoi qu'il arrive si l'enseignant qui surveille la récréation par exemple ne l'écoute pas parce que ça lui paraît une bagatelle, il peut venir en parler après. Mais on relève aussi le fait que chaque jour euh... ben y'en a certains qui font beaucoup de bagarres, chaque jour ils font perdre du temps aux copains, alors qu'on... on doit trouver des solutions pour surmonter ça mais on prend le temps, j'dirais le premier trimestre euh... c'est là qu'on met en place, où l'enfant il sent qu'il y a vraiment des règles très fortes qu'on peut absolument pas outrepasser.</i></p>	
	<p><i>et pis le fait qu'on soit toujours très stricte au niveau du respect, ça donne une euh... une assurance à l'enfant quand il vient à l'école il sait que par rapport à... aux valeurs importantes on sera toujours pareils, on sera un jour de mauvaise humeur pour une situation mais on sera toujours respectueux, on aura... toujours un moment pour discuter donc euh... j'pense c'est une sécurité que beaucoup d'enfants n'ont plus, parce qu'ils ont des situations familiales euh... très conflictuelles, et pis ils savent plus trop à qui se confier, ça change, ils savent pas... ils sont beaucoup placés dans les unités d'accueil tout ça alors là l'école c'est tout le temps la même chose, au niveau du... du respect et de... ouais des, des règles de base...</i></p>	
Michelle	<p><i>C'est-à-dire que l'avis des personnes est important, on en tient compte, s'il est pas pris cette fois, il sera p'têtre pris une autre fois mais on écoute tout le monde, tout le monde a le droit de s'exprimer, et pis tout le monde a le droit de, oui, de dire son avis, de dire ce qui lui convient pas, etc. Et là... et là vous affirmez aussi la personnalité, hein ! Parce que vous voyez les timides, les timides au début y sont y disent rien du tout. Alors moi en fait ce que j'leur dis, toujours, c'qui n'est pas dit et formulé, ne peut pas changer. Ce qu'on ne dit pas ne change pas. Alors si y'a quelque chose qui vous plaît pas il faut le dire parce que sinon ça ne va pas changer ! C'est à vous de décider. Voilà.</i></p>	CDE 12-13 Opinion et expression
	<p><i>En élargissant ses intérêts... Automatiquement, si vous êtes pas le seul cerveau pensant de la classe eh bien... vous avez 21 cerveaux qui amènent leurs idées eh bien voilà, et puis, en renforçant la motivation, de toute façon ! Dès que vous donnez... la parole, vous donnez... laissez prendre des initiatives, que vous demandez l'avis à quelqu'un, automatiquement, c'est... c'est la responsabilité qui se développe et la confiance en soi qui se développe...</i></p>	
	<p><i>...l'école elle prend beaucoup d'énergie pour apprendre à vivre ensemble, mais j'dirais que... elle a à ne pas oublier qu'il y a des personnalités individualistes, et qu'il y a des gens qui ont besoin d'avoir des moments d'espace, tout seul. Donc ça veut pas dire, que quand vous voyez un enfant qui est tout seul dans la cour... si c'est une fois ben ça peut... ça peut aller quoi, j'entends... deux fois... troisième fois, vous vous posez la question, vous allez lui poser la question... Mais j'entends, y'a des personnes qui ont pas envie d'être 8 heures par jour, en continu, avec un groupe... Et ils ont le droit... Ils ont le droit, à un moment, d'avoir ces possibilités de s'extraire et pis de se dire... Je reprends mon espace à moi, j'ai le temps de réfléchir un peu pour moi, vous avez des enfants comme ça et j'pense qu'il faut... il faut leur permettre aussi ce... cet espace-là... Voilà...</i></p>	

6- Survie et développement		
Enseignant	Retranscription	Liens
Alexandra	<p>chaque fois que je prépare une leçon... et ça ça fait quelques années mais c'était pas au début de mon enseignement, ça c'est... j'dirais que c'est les 5 dernières années surtout, chaque fois que je prépare une leçon, je pense toujours aux cas particuliers, ça veut dire... est-ce que celui-là ou cet enfant-là arrivera à suivre?... est-ce que je dois différencier ? est-ce qu'il y'a... y'a toujours quelque chose qui est noté dans le journal de classe, pour les enfants... au niveau de la différenciation. C'est un mot qui revient souvent souvent quoi...</p> <p>Alors... j'dirais que... en élargissant en... renforçant sa motivation c'est sûr, ça c'est mon... mon plan de bataille je lutte tout le temps pour ça quand... je ... j'aime voir des enfants motivés et... et que ça baisse pas... c'est pour ça que la différenciation est importante... pour donner sa chance à chacun et pis pour... faire avancer aussi les bons...</p>	29- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités
Danièle	<p>1.2.d pardon, développement de la personnalité de l'élève. Euh pour moi je pense qu'un élève s'il arrive à devenir autonome, responsable, je pense que c'est déjà pas mal hein. Donc ça c'est évident hein, maximum de ses possibilités, le 3.2 il est évident aussi. Les autres, ben oui c'est, découlent de, découlent du respect et puis de l'autonomie et des responsabilités</p>	CIIP : 1.2.d et 3.2
Michelle	<p>Michelle : ... je consulte les élèves pour des décisions. J'essaie de m'approcher le plus possible de leurs besoins, de leur demander certaines choses, etcétera, je fais beaucoup de renforcement positif, d'ailleurs je ne fais que ça, je ne fais que du renforcement positif. Voilà, je trouve que c'est plus en lien avec l'évolution de la personne, ça lui donne plus de capacité de prendre des initiatives. Ça donne plus de confiance en soi, etcétera, voilà.</p> <p>Etudiante : Par renforcement positif, vous entendez, je donne un exemple qu'on a l'habitude d'entendre, des gommettes ? Ou bien plutôt des encouragements ?</p> <p>Michelle : Alors de tout. Alors surtout des encouragements, des messages, des messages écrits, des messages oraux, des félicitations, des remerciements, voilà. Ça peut aussi être des messages écrits, ouais. Souvent des messages écrits ou oraux. tout d'un coup je me dis ah bien tiens, je sens que c'est le moment, j'ai... c'est le moment de le faire, je fais une félicitation pour tous les élèves... séparément pis je leur donne ça le lundi c'est un très très bon exercice et alors l'impact alors il est gigantesque. Moi je me rappelle, j'ai un gamin haut comme ça, haut comme ça, alors le style de gamin sûr qui lui doit se débrouiller tout seul parce que sa maman elle est vétérinaire cantonale et pis euh elle est jamais là, le père non plus, il est vétérinaire avec son cabinet et tout voila, et le gamin y reçoit son billet, alors d'abord y me disent mais ça c'est des billets c'est tout le même message? Je dis non non non, c'est des messages personnels! Alors vous les voyez lire les messages alors certains y s'émeuvent même hein</p> <p>Alors mon idée aussi, c'est de, euh, c'est justement de, de, de, ouais, de créer une histoire de groupe, une cohésion de groupe. C'qui veut pas dire justement que ça, ça étouffe l'individu, hein. Justement, moi alors, je tiens absolument à ce que l'individu se sente unique ! C'est-à-dire qu'il se sente lui « Moi j'ai une valeur là-dedans et je n'suis pas noyé dans un anonymat hein. »</p> <p>Et les élèves y sont aussi dans la logique de la carotte et du bâton hein! Même qu'y sont de cette génération et petits et encore ouverts devant le monde, y ont déjà un formatage qui est celui de la carotte et du bâton! Et moi c'est ça que je veux enlever quoi!</p> <p>Parce que c'est jamais les mêmes personnes et les choses arrivent jamais au même moment et vous vous êtes jamais la même chose. L'année prochaine j'serai pas la même chose, dans un mois j'serai pas la même chose, la semaine prochaine j'serai pas la même chose non plus! Donc voilà tout le monde évolue, vous évoluez aussi et pis y a des choses que vous vivez pis qui vont vous faire voir les choses différemment et pis on est tous dans un processus quoi, j'veux dire c'est un pro... y a pas de produit fini, y a que des gens qui avancent, enfin, et pour moi la démocratie c'est que comme ça qu'elle peut se construire quoi, à pas de fourmi.</p>	<p>CDE 29- Epanouissement de la personnalité de l'enfant...</p> <p>Art. 29</p>

12 / 13 – opinion / liberté d'expression		
Enseignant	Retranscription	Liens
Fanny	<p><i>Donc on travaille par rapport à l'établissement et plus large que ça par rapport au quartier sur ce qu'ils appellent la boîte à mots pour faire une charte de quartier sur cette valeur.</i></p> <p><i>Enfin et pis on leur laisse pas le choix finalement. Donc ça c'est vrai, c'est quelque chose depuis le début de l'année sur lequel moi j'essaie de vraiment faire attention. Laisser participer l'enfant et pis faire quelque chose de moche et quelque chose qui sera tout tordu mais qu'il le fasse et pis au moins c'est son truc.</i></p>	CDE
	<p><i>... et puis je pense que pour eux ce qui est surtout intéressant c'est de voir ce que eux y en pensent pis y apportent beaucoup de choses, moi j'ai beaucoup d'élèves... l'autre jour ben voilà on reparlait du respect... le respect c'est quoi? ben c'est pas être méchant avec l'autre, voilà fondamentalement c'est pas faux... c'est juste ! Et pis, l'égalité c'est quoi? On a des élèves plus âgés, donc des élèves (...) qui disaient ben l'égalité c'est quand le papa y peut aller travailler et la maman elle peut rester à la maison et pis quand la maman elle peut aller travailler mais que le papa il peut aussi rester à la maison pour s'occuper des enfants ! Voilà bon ben ils sont très partis sur l'égalité homme-femme en fait donc c'est assez intéressant de voir que voilà...</i></p> <p><i>S'initier au débat démocratique par l'expression ... ça moi j'essaie de le faire, c'est assez marrant. C'est pas des vrais débats hein. ça va être des petites choses sur... on joue pas mal avec "Catégo", j'sais pas si tu connais...</i></p> <p><i>... Et là ça lance un peu le débat c'est pas évident, j'essaie de le faire, de laisser de la place... Pour moi ça c'est encore difficile de lâcher hein, de laisser vraiment de la place aux enfants... mais on essaie.</i></p> <p><i>...Intention avec sa liberté de conscience, apprendre à découvrir et respecter les valeurs et les convictions des autres, ça on le fait beaucoup, surtout en ce moment, avec le Père Noël, aussi bête que ça puisse paraître, mais est-ce que le Père Noël il existe ou pas? et ben voilà (rire)... Donc euh on évite un peu ce genre de débat mais euh c'est vrai que quand ça arrive et ben on est obligé ben</i></p> <p><i>Sur les conseils de classe, et puis ils ont aussi, à cité-jonction, le conseil des enfants où c'est, alors je sais pas exactement comment ça fonctionne, mais je crois que c'est un enfant de chaque classe, qui est délégué et puis qui vont une fois par semaine, ou toutes les deux semaines, discuter des problèmes qui a à l'école, qu'est-ce qu'on peut faire dans l'école pour arranger. Il joue sur les choses qui concernent la collectivité...</i></p>	FG: ...en s'exerçant à l'écoute de l'autre et en respectant son temps de parole
	<p>Auto-évaluation</p> <p><i>Alors bon moi ce qui est assez marrant, c'est que j'ai beaucoup de retour de parents qui me disent que depuis qu'ils ont commencé l'école leurs enfants, c'est des révolutionnaires à la maison, ils remettent tout en question, ce que les parents leur disent. Alors moi c'est ce que je leur ai dit, il y a l'école, mais il y a aussi l'âge qu'il faut pas oublier hein, c'est que ils sont dans l'âge aussi où ils remettent en question beaucoup de choses. Maintenant, je pense que ce qu'ils ont le plus appris là c'est de venir me dire "il m'a poussé" et pis d'essayer de comprendre en fait. Ils essaient de comprendre de dire "mais pourquoi tu m'as poussé" avec moi qui fait le tampon au milieu parce que sinon ça va pas évidemment</i></p> <p><i>Mais je pense que remettre en.... se poser la question du pourquoi, du comment et puis se dire que ils ont pas le droit de taper donc les autres ont pas le droit de les taper non plus... enfin sur des choses....</i></p> <p><i>vraiment ce recul-là, qui vient gentiment hein, c'est pas des choses figées et qui vont encore évoluer. Mais je pense qu'y a pas mal là-dessus. Ils savent qu'ils ont leur mot à dire, ça j'en ai beaucoup hein.</i></p>	Compétences
Alexandra	<p><i>celui-là... ouais... s'initier au débat démocratique par l'expression et confrontation d'opinions diverses, oui super alors oui ! Peut-être plus... ça commence déjà bien en 5^{ème}, mais en 6^{ème}, et... ça touche un thème du français, par exemple, qui est le discours argumentatif, que ce soit dans la lecture, que ce soit dans l'expression orale, que ce soit dans la... la thématique de l'expression écrite, et c'est un thème hyper important en 6^{ème} année l'argumentatif quoi... alors je trouve qu'ils sont plus capables d'argumenter en étant un petit peu plus grands... donc en 5^{ème} c'est un peu limite hein... mais ils argumentent à leur façon, avec leur âge mais... ça c'est quelque chose qui est mis en avant en 6^{ème}</i></p> <p><i>en participant aux débats oui, parce que j'insiste là-dessus pour que chacun... s'exprime, même ceux qui sont un peu plus en... en retrait, et puis en acceptant les divergences d'opinion aussi, parce que c'est le respect ... la tolérance, hein, en prenant position c'est un petit peu plus difficile...</i></p>	<p>Interdisciplinarité</p> <p>PER cycle 2 SHS 24 : s'initier au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions</p>

	certains qui... sont déjà bien affirmés, pis qui affirment leur position, d'autres... on... on essaie, de développer ça mais... mais c'est... à l'heure actuelle c'est un p'tit peu difficile en 5 ^{ème} je trouve...	diverses argumentées
	Auto-évaluation Je pense que s'ils prennent l'habitude d'avoir leur opinion, défendre leur opinion au sein du groupe, ils vont acquérir une certaine assurance, qui fait qu'ils ne vont pas se laisser... qu'ils vont pas suivre bêtement quelque chose qui les convainc pas, comme des moutons ! Leur place dans la... à l'école, leur place dans la famille, ça veut dire qu'ils ont une place importante et pis qu'ils ont des... une opinion à défendre. Je pense que ça les prépare, après, à leurs devoirs de citoyen, à leurs attitudes dans la société en générale. D'avoir son opinion, de la défendre, d'avoir confiance en soi et pis de... de pas suivre bêtement ce qu'on... ça va peut-être aussi de les... je me dis toujours, ça doit les aider après à faire face à peut-être à des groupes, qui vont les inciter à... à faire des déprédations ou bien, pourquoi pas, de tentatives de drogues, de... d'oser s'affirmer.	Compétences
Danièle	Auto-évaluation : le droit à la parole, je pense qu'on avait pas mal travaillé ça aussi. Donc, les enfants ont pris un peu d'assurance par rapport à ça. Ils ont osé d'avantage s'exprimer. Donc ça peut aussi les aider dans la suite. Moi j'insiste énormément aussi que ce soit cette année, que ce soit toutes les années, que les enfants ont droit à la parole dans la mesure où c'est fait avec respect. Ca je pense que c'est important, je pense qu'on ne doit pas développer des moutons. On peut se dire que quand on a des situations, ne serait-ce que comme certaines votations (...) où on essaie de faire du bourrage de crâne et du lavage de cerveau au niveau des jeunes. Je pense que si on travaille la liberté d'expression et le fait d'accepter que l'autre a aussi droit à la parole et que voilà, on « développera » des citoyens qui peuvent s'exprimer. Ou bien non par exemple aussi, la maltraitance. Donc les enfants qui risquent d'avoir, d'être victime d'abus. Donc ils oseront d'avantage s'exprimer , que ce soit abus sexuel, ou maltraitance physique.	Compétences Maltraitance : 3 CDE Intérêt supérieur de l'enfant
Jeanne	ça, on leur apprend à argumenter dans les cours d'environnement... Alors c'est un chapitre où ça va vraiment bien parce que... les enfants ne... n'ont pas tous la même notion des droits... j'avais une année une fois un élève qui refusait de faire la paix parce qu'il voulait... avec un p'tit copain, ils s'étaient bagarrés, parce que lui il touchait pas la main à un capverdien... qui est de couleur... Alors voilà, on argumente, etcétera, on explique le pourquoi et tout... c'était pas facile... ouais... moi j'fais tout ça... j'savais pas que c'était le plan d'études romand, mais...	Non-discrimination
	Auto-évaluation : S'ils mettent en pratique la manière de communiquer instaurée dans la classe et le respect des autres, ils vont sans doute contribuer à un monde meilleur. Ils oseront donner leur avis, sauront argumenter afin d'éviter les conflits car ils auront gagné la confiance.	Compétences
Michelle	le conseil de classe , hein (rires) ! Parce que c'est l'endroit rêvé, qui est en dehors d'une structure, je dirais, directive. Directive dans le sens où tout d'un coup ce n'est plus le maître qui est le chef mais tout le monde est à égalité dans une discussion commune par rapport à des problèmes qu'on partage . Ou pas forcément des problèmes hein ! Une organisation qu'on parta... enfin, bref ! On est en discussion par rapport à un espace qu'on gère et à des relations qu'on gère . Voilà. Et on est en discussion commune, c'est-à-dire que la voix de l'enseignant, si elle compte, elle vaut pour un. Alors moi ce que j'aborde, bah c'est le conseil de classe. Donc ça veut dire que, euh, chacun a sa place en tant qu'individu dans tout le processus de discussion, de vote, de prise de décision , etcétera ... parce que l'idée c'est pas seulement que les élèves se... aient quelque chose à dire entre eux... parce qu'ils ont aussi quelque chose à dire sur vous ! Et au début c'est une pratique qui est assez difficile à faire, mais l'idée c'est de lancer... par exemple je sais pas, le thème, une fois ça peut être... est-ce que je vous écoute suffisamment, est-ce que vous avez l'impression d'être suffisamment écoutés... et vous ouvrez le débat... est-ce que vous avez l'impression que... je vous donne suffisamment d'explications... est-ce que vous avez l'impression que quand vous avez besoin d'aide... je suis suffisamment disponible ? Voilà... et là, automatiquement, vous allez vous recevoir des choses... mais... on est dans la logique que... la critique sert à... améliorer la situation...	Conseil de classe
	développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, ben ça c'est sûr ! parce que quand... vous les incitez à parler, vous les incitez à dire ce qu'il y a qui... qui va pas... Ils sont responsables d'eux-mêmes en fait... ils sont eux responsables de dire et d'exprimer leurs ressentis... Mais pour ça il faut leur donner l'espace où ils ont... suffisamment confiance pour pouvoir le faire...	
	Auto-évaluation : Alors moi je dirais, ce qu'y ont appris ben c'est justement euh de délibérer ... 'fin ce qu'y apprennent hein, y sont en train d'apprendre... Ils apprennent à délibérer, ils apprennent à s'exprimer . Je dirais, ce que j'espère vraiment, c'est qu'y apprennent à ne pas accepter une situation intolérable sans, sans en parler! mais l'avantage dans une structure coopérative qu'est-ce que c'est, c'est que vous allez pouvoir nommer ces choses . Vous allez même dans le cadre du conseil, avoir des régressions hein, vous pouvez avoir des périodes de régression! Mais vous allez les nommer! Vous allez pouvoir les nommer parce	Compétences - futur

	<p><i>que la structure elle vous permet de le faire. Et c'est grâce à ça que vous allez pouvoir avancer.</i></p>	
	<p><i>dans l'auto-évaluation, je dirais que... moi je me suis posée beaucoup de questions par rapport à euh... en me disant mais est-ce que vraiment je les laisse décider ou est ce-que... est-ce que... jusqu'où j'les laisse décider vraiment ou est-ce que moi... est-ce que je n'ai pas finalement une manière détournée... certaines fois de faire un peu ce que j'ai envie, enfin de faire passer mes idées comme ça, pis d'orienter etc. Donc j'ai fait un journal. ça je vous avez déjà dit, vous étiez encore là, j'ai fait un journal personnel.</i></p>	
	<p><i>on n'est pas là pour être des moutons, mais c'est clair que c'est plus facile de... c'est beaucoup plus facile de gouverner des moutons hein! Plus facile de gouverner des gens qui vont vous dire "oui, oui" pis vous avancez comme ça, mais en fait vous vous êtes le le le... quand vous faites comme ça vous naviguez dans un monde qui est totalement irréel. C'est-à-dire que vous vous êtes dans une sphère qui est la vôtre, les autres y sont dans leur sphère et y a à aucun moment un échange entre ces sphères-là, et vous avez comme-ça comme des tas de bulles comme si vous aviez des tas de bulles de savon mais qui éclatent pas hein, pis ces des tas de bulles, comme ça des... pis chacun dans sa bulle et chacun sort pas de sa bulle.</i></p>	<p>6 développement</p>

29 - Education

Enseignant	Retranscription	Liens
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Fanny</p>	<p><i>Ca reste du respect de l'être humain tout court, pas forcément de l'enfant. Et chaque mois on travaille une valeur avec nos élèves, [...] Mais on les sensibilise à ça. Eux doivent nous donner une définition de ce que ça représente pour eux. Le respect pour eux c'est quoi? Respecter quoi? L'égalité c'est quoi? Après il y a tout ce qui est aussi dans les gestions de conflits entre enfants. On en discute énormément. On met les choses à plat : le respect de l'autre, pourquoi, comment.</i></p>	<p>Respect</p>
	<p><i>... l'autre jour ben voilà on reparlait du respect... le respect c'est quoi? ben c'est pas être méchant avec l'autre, voilà fondamentalement c'est pas faux... c'est juste ! Et pis, l'égalité c'est quoi? On a des élèves plus âgés, donc des élèves (...) qui disaient ben l'égalité c'est quand le papa y peut aller travailler et la maman elle peut rester à la maison et pis quand la maman elle peut aller travailler mais que le papa il peut aussi rester à la maison pour s'occuper des enfants ! Voilà bon ben ils sont très partis sur l'égalité homme-femme en fait donc c'est assez intéressant de voir que voilà...</i></p>	
	<p><i>donc la socialisation en première enfantine ben... voilà hein, on fait que ça, non c'est pas vrai on fait de loin pas que ça mais on le fait beaucoup donc euh Maintenant euh on fait aussi des liens avec euh sur aussi simplement le comportement qu'on doit avoir quand on sort, quand on va au théâtre, quand on va à la patinoire, on fait une sortie par mois à peu près donc savoir comment on se comporte etc.</i></p>	<p>Cycle 1 : socialisation</p>
	<p><i>J'ai eu une élève qui a déchiré un livre l'autre jour et c'est un autre élève qui a réagi : "Non mais là tu respectes pas le travail, tu respectes pas le matériel". Parce qu'on a le travail depuis le mois de septembre et c'est des choses qu'on travaille beaucoup et ils savent que c'est quelque chose d'important.</i></p> <p>Auto-évaluation <i>Ils ont énormément évolué depuis le début de l'année, parce qu'ils arrivent ici, ils étaient pas tous en crèche. Ils ont pas tous connu la vie en collectivité et en communauté. Donc ils ont énormément évolué, ils ont appris beaucoup de choses. Je le vois surtout dans les sorties qu'ils peuvent me faire. Enfin voilà, je t'ai donné l'exemple tout à l'heure "non mais là tu respectes pas le matériel!". C'est des choses c'est au quotidien. C'est "non mais tu n'as pas le droit de cracher sur les autres, c'est des choses qui ne se font pas" "tu n'as pas le droit de me pousser. Moi j'ai le droit de te dire que je veux pas que tu me pousses". On est vraiment là-dedans, sur des valeurs très euh très... beaucoup de choses concrètes en fait. Et pis ben on travaille ces valeurs de la charte donc on espère que ça fera effet après...</i></p>	<p>Valeurs, attitudes</p>
<p><i>Les règles de la classe, on les a faites ensemble, on les a pas posées sur papier parce que moi j'en ai pas senti le besoin, eux non plus apparemment. Si je vois que ça devient vraiment n'importe quoi, on reprendra Mais ça a été dit à l'oral et pis j'ai vraiment une chouette classe donc j'ai pas eu ce besoin là. Pis je trouve que leur mettre des règles dans tous les sens de partout... non... pas la peine</i></p>	<p>CIIP 1.2.a. respect des règles de la vie en communauté</p>	

Alexandra	<p>la solidarité aussi pas mal, j'dirais dans le... alors je le mets un petit peu en avant dans la préparation de cours, quand je prépare les travaux de groupes, hein si un groupe hétérogène ou... où les enfants doivent être solidaires les plus forts aident les plus faibles etcétera, donc ça ça fait aussi pas mal partie là de... maintenant l'égalité, la justice, la liberté ça on a un p'tit peu moins mis en avant j'dirais que les trois derniers la solidarité, tolérance, respect c'est les plus importants... en tout cas ceux qui ressortent cette année...</p> <p>... Développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui, et de l'environnement, de la solidarité et de la tolérance, oui ! Alors vraiment... responsabilité, chacun est responsable, chacun est responsable de l'environnement, de la solidarité avec les autres, chacun a sa place... et quand on est plusieurs à... à faire quelque chose ensemble, on arrive souvent mieux aux résultats donc ça c'est assez difficile dans les travaux de groupe hein... Pis j'ai beaucoup de chance parce que ça marche bien avec cette équipe...</p> <p>Alors en tout cas, l'identification de règles qui organisent la vie en commun parce qu'on a un règlement en début d'année qu'on respecte tout le temps, des principaux besoins, de ce qui est aménagé pour cela, de l'évolution de certains de ces éléments au cours du temps récent... Cette année ça me parle pas mais c'est possible... En tout cas l'identification, sûr...</p> <p>Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe... Ouais, vivre ensemble, c'est important... D'ailleurs, dans la charte c'est... y'a pas là mais d'habitude c'est comment bien vivre ensemble ou comme ça...</p>	<p>Responsabilités de la vie dans une société libre, esprit de compréhension,...</p> <p>CIIP 1.2.f ... solidarité, tolérance, coopération</p>
	<p>Auto-évaluation je trouve qu'ils sont très solidaires, ils sont très respectueux les uns des autres... et puis, je sais pas, j'arrive pas à vous dire maintenant, si c'est le fait d'en avoir parlé en début d'année, qui a fait que ça a évolué comme ça dans le sens positif, ou s'ils étaient déjà comme ça à cause des activités qu'ils avaient faites avant.</p> <p>Alors, on est encore un peu au début de l'année, je dirais. Mais par rapport aux autres années, je dirais que c'est vrai que... de savoir que je... que j'ai des qualités, que même si j'ai des faiblesses dans les branches scolaires, j'ai plein d'autres choses à apporter aux autres... ça donne... ça valorise chacun, quoi.</p>	Valeurs, attitudes
Danièle	<p>Bon par exemple quand on parle de règles communes, ça fait déjà plusieurs années qu'on fait des règlements de classe, des chartes d'école, qu'on fait euh ... Bon par exemple là, ici on a une charte au niveau du centre scolaire, après on a encore un règlement interne à chaque classe donc...</p>	<p>Responsabilités de la vie dans une société libre... FG 14</p>
	<p>Danièle : c'est quand même euh... certains points je dirais, je dirais pas inquiétant mais que l'on doit les mettre dans des, dans un programme scolaire, alors que ça devrait être, quelque chose qui doit être dans l'éducation de base à la maison.</p> <p>Etudiante : Oui, vous avez un exemple ?</p> <p>Danièle : Oui, ben respecter l'autre ... Donc euh je pense que dans une famille c'est une des première choses qu'on doit apprendre c'est se respecter. Respecter les parents, les parents qui respectent les enfants, les enfants entre eux. Donc voilà, je pense que ça c'est une des règles...</p> <p>Auto-évaluation : Le fait d'en parler régulièrement, de revenir chaque fois qu'il y a une situation... Oui, moi j'espère que quelque chose reste quand même au niveau de l'enfant, et qu'au fur et à mesure de son épanouissement, de sa scolarité, si on lui en parle régulièrement. Mais il faut aussi qu'il y ait quelque chose qui se passe à la maison il faut pas rêver, ce qu'on fait en classe, c'est une goutte d'eau. Donc là je pense qu'il faut être très conscient.</p>	<p>CDE : Respect parents, identité FG 25 : respect mutuel</p> <p>Valeur, compétence CDE : respect des valeurs</p>
	<p>1.2.f c'est un des points sur lequel j'insiste énormément. C'est le développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même d'autrui, d'environnement, de la solidarité donc pour moi le 1.2.f</p>	CIIP : 1.2.f
Jeanne	<p>Identification des règles qui organisent la vie en commun, eh bien, ben on a le droit chacun à sa place dans la classe, ça ça fait partie des... des premiers cours d'environnement qu'on donne sur les règles de classe, les besoins, ben oui, les besoins que chaque enfant ont ... euh... ça ça fait partie aussi... on peut faire un rappel avec l'environnement, l'échelle ...</p>	
	<p>partir d'une situation précise où... par exemple un enfant est très violent... et pis on peut voir son évolution et dire ben voilà, tu vois euh... j'vois que tu es plus respectueux par rapport à tes copains, on peut faire des p'tits contrats et pis voir la progression, l'évolution de certains éléments. On a, avec ma collègue on prend beaucoup de temps le premier trimestre pour mettre une ambiance de classe, une ambiance de respect, d'entre-aide et ça... Alors ça irait vraiment dans le... l'idée d'évolution de ces éléments, ce que ça permet de bien travailler si on est, on se sent... respecté et pis on sent qu'on a sa place dans l'école...</p> <p>Auto-évaluation : Dans ma classe, le respect des autres est mis en évidence : on ne se moque pas, on ne se tape pas, on insiste sur la richesse des différences.</p>	Respect mutuel
	<p>Oui, tout à fait... et... dans le cadre de la religion, l'respect est travaillé, euh... C'est un excellent moyen pour discuter avec les enfants... et pour leur inculquer les valeurs... qui sont euh...le respect, la gentillesse, euh... ça c'est presque journalier qu'on le fait...</p> <p>la responsabilité de l'enfant à l'égard de lui-même, oui, euh mh... ça commence par les leçons et les devoirs, où j'lui dis que c'est lui qui est responsable</p>	Responsabilité de la vie

	<p>de son travail euh... on essaie de voir les, les devoirs de chacun, des parents, les parents ont ça à faire, les enfants, les enseignants, on essaie de les responsabiliser... Tout ce qui est là disons que c'est le... comment dire... c'est ce dont rêve chaque enseignant hein, que chaque enfant euh... arrive euh... au maximum de ses possibilités, qu'il soit responsable, qu'on le respecte, ça c'est idéal...</p>	<p>dans une société libre (école) 1.2.f promotion du développement du sens de la responsabilité</p>
	<p>Ces différents points correspondent à ma façon d'envisager la classe, lieu où l'on se construit, on se respecte et on apprend à vivre ensemble : c'est l'école de la vie</p>	
Michelle	<p>Et puis on développe en général, je dirais, toute une structure d'entraide. Et alors il a choisit dans les personnes qui se sont proposées, qui allait faire l'observation et cette personne là a la feuille. Et cette personne là le coach ! Par exemple, il lui dit à la fin de la journée « Ah, je trouve que ça a très bien été, j'ai pu lui mettre un vu ! » Ah chouette, tout le monde félicite.</p>	<p>Esprit de compréhension, de tolérance,...</p>
	<p>Respect des règles de vie en communauté... moi j'ajouterais... Respect et élaboration des règles... Parce que les règles vous pouvez les respecter pour autant qu'elles... qu'elles donnent sens, qu'elles aient du sens pour vous... Et elles ont du sens que si elles sont issues d'une nécessité de vie... Et les... les règles qui sont issues d'une nécessité de vie, c'est exactement les mêmes que celles que vous pourriez vous écrire comme ça, les unes après les autres, donc écoute... etcétéra, respect etcétéra, mais quand elles sont... élaborées en situation vécue... elles ont beaucoup plus d'impact... Voilà, c'est ça...</p>	<p>CDE 12-opinion</p>
	<p>Auto-évaluation : Ils apprennent à..., j'dirais à respecter, à écouter. à développer une créativité dans l'entraide. Ils apprennent euh le sens critique. Parce que globalement quand y sont comme ça un peu éveillés à dire les choses, à observer, y apprennent l'observation, ... ouais. Y apprennent j'dirais un langage qui soit respectueux, c'est-à-dire que euh, c'est un langage qui ne va pas agresser l'autre mais qui va essentiellement se baser sur ses propres ressentis quand vous vous adressez à l'autre.</p>	<p>CDE : respect des valeurs</p>

Autres...		
Enseignant	Retranscription	Liens
Fanny	<p>Alors moi, ben nous on travaille pas avec le PER encore, on va y arriver l'année prochaine. Donc dans mon classeur des objectifs il n'y a rien de directif par rapport aux droits de l'enfant. Mais moi je base plutôt mon enseignement sur ce que j'ai pu aller voir sur le terrain.</p>	
Alexandra	<p>Chaque année ils sortent du matériel pédagogique destiné aux enfants et destiné aux enseignants, et chaque année je commande quelque chose qui me... qui me fait tilt. On a un catalogue, d'inventaire et puis je commande chaque année quelque chose... alors cette année j'ai commandé justement ce... ce matériel qui consiste à faire fabriquer à des enfants, aux enfants, des p'tits carnets qui en fait passent en revue tous les droits de la Convention des droits de l'enfant, et puis... par petits groupes, ils avaient, donc j'ai préparé...</p>	<p>Matériel FED</p>
	<p>... je me base plutôt sur l'expérience que j'ai et tout mais pas tellement... pis des choses évidentes qui sont dans la loi mais... dans des détails j'pourrais pas... dire non...</p>	
	<p>on est un peu brimé par le programme, par tout ce qu'on a à faire... et... ça manque un peu ça... J'peux pas faire assez attention aux intérêts de chacun... C'est aussi p'têtre manque de temps hein, c'est pas le manque de bonne volonté mais on a tellement d'autres choses à planifier quand on se voit... en dehors de l'école que... ben ouais, ça passe au second plan...</p>	<p>Problème selon elle</p>
	<p>Une fois par semaine, 45 minutes à un thème qui s'appelle atelier thématique... pis sur ce thème là, on met ce qu'on veut... ça veut dire que... on peut mettre de l'hygiène dentaire, on peut mettre de... de la circulation hein... ... la sensibilité à la circulation, la santé, on peut faire euh... une activité spéciale avec sa classe, par exemple cette année, on va préparer là les 100 ans du vieux collège pis on a des activités par classe euh... où on doit préparer chaque classe une activité un peu festive, donc on va prendre le temps là-dessus... donc c'est... un temps... qui nous est accordé qui a... c'est</p>	<p>Atelier thématique !</p>

	<i>intéressant parce que... c'est aussi pour euh... pour terminer des travaux, des enfants qui sont lents... 'fin on l'a fait comme euh... ça doit exister parce que... ces 45 minutes c'est sur le plan horaire valaisan...</i>	
Danièle	<p>Auto-évaluation : Danièle : <i>Alors je ne pense pas qu'on peut évaluer ça.</i> Etudiante : <i>D'accord...</i> Danièle : <i>parce que je pense que c'est quelque chose que l'on peut évaluer à long terme, puisque c'est plus donner à l'enfant une ouverture et un sens du respect. Alors je pense que ce sera en tant que citoyen dans la vie de tous les jours... Qu'on verra mais je peux pas dire si j'avais, si je n'avais rien fait les enfants auraient ça en moins ou ça en plus. Pour moi je pense pas qu'on puisse vraiment évaluer.</i></p>	Compétences
Jeanne	<p><i>Eummm... Voilà maintenant j'sais plus j'avais te l'redire dans un p'tit moment... c'est un site euh... globale éducation... voilà, oui.</i> <i>Oui, globale éducation, donc avant le 20... novembre euh je... regarde qu'est-ce qu'ils proposent pour l'année, parce que chaque année on a des nouveaux documents... et puis à partir de là j'décide qu'est-ce que j'avais faire cette année concernant ce sujet-là... parce que dans les p'tits degrés on a beaucoup de choses à mettre en place avant tout ça... en environnement... et autres, dans les règles de classe et ça... pis après, là, ça va tip top, c'est un moment un p'tit peu creux... où on peut justement utiliser ces documents et pis quand euh... arrive le 20 novembre... et bien hop, on s'lance là-dedans</i></p> <p>Etudiante : <i>Connaissez-vous d'autres enseignants qui travaillent cette thématique avec leurs élèves dans votre établissement ?</i> Jeanne : <i>Oui, mais certains hésitent car ils ne trouvent pas le temps nécessaire pour le faire.</i></p>	<p>FED surtout (se base dessus)</p> <p>20 novembre</p>
Michelle	<p><i>les objectifs je les ai pris dans mon.... Je dirais dans mon parcours de vie et puis dans mes convictions personnelles, enfin dans mon parcours de vie qui m'a amené à mes convictions personnelles. Et, hmm, et en même temps j'ai étayé ces objectifs en, en les étoffant par des lectures, par des recherches, par la vie tout simplement, hein. j'dirais que moi quand j'ai lancé cette... cette structure, je m'suis trouvée devant un tel euh... tellement démunie... je m'suis trouvée tellement démunie dans le sens où j'ai senti que c'était que/qu'une chose qui était vraiment puissant et important et intéressant et qu'on pouvait faire plein de choses avec ça, mais en même temps j'ai senti à quel point l'était de mes connaissances il était euh il était réduit quoi. Alors à parti de là, j'dirais que j'ai été moi-même chercher des choses. J'ai été moi-même m'informer euh, j'ai suivi des séminaires sur mes week-ends euh, notamment en communication non violente hein, euh... j'ai rencontré des psys, j'ai rencontré euh</i></p> <p><i>Ce qu'il faut faire c'est dans une marée d'informations qui nous... qui nous submergent, c'est de développer... le sen... l'esprit critique, la capacité d'analyse, apprendre à comparer, apprendre à prendre du recul par rapport à ça, mais aussi à apprendre à savoir qu'est-ce qu'on ressent et... avec quoi on est en accord ou pas... par rapport à tout ça... parce que... emmagasiner des connaissances, maintenant, ça sert plus à rien quoi... ce qui est plus important c'est de savoir comment ... si j'ai une question, où est-ce que je vais la trouver... et comment je vais faire pour trouver la réponse à la question... que j'ai... mais sinon pour le reste... en fait c'est... ce qui est dans l'environnement... les compétences transversales quoi... comparer euh... faire des hypothèses, faire des liens... voilà, c'est ça qu'il faut... voilà, ouais</i></p>	<p>Connaissances // compétences transversales</p>